



Comité de Bassin

Séance plénière du 13 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (1 ex.)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Ordre du jour.....	4
2. Procès-verbal.....	5
Annexe : délibération n° 2023-18	64
3. Liste émargement.....	66



Comité de bassin Séance plénière

Mercredi 13 décembre 2023
de 10h à 13h

(en présentiel et en distanciel salle Sologne)

<https://us02web.zoom.us/j/82202845738>

(ID de réunion :822 0284 5738)

Ordre du jour

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023 D
2. Élections au conseil d'administration de l'agence de l'eau D
 - Représentant(e) des usagers économiques
 - Représentant(e) des personnalités qualifiées
3. Modalités des élections des présidences du comité de bassin au début 2024 I
4. Commission Communication et action internationale I
 - Point d'information

PLANIFICATION

Plan eau – adoption de la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne D

PROGRAMME

Élaboration du 12^e programme d'intervention I

ACTUALITÉS

Retour sur les échanges de la délégation du comité de bassin sur le territoire de la Sèvre-niortaise ...I

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux que vous soyez nombreux en présentiel pour ce comité de bassin de fin d'année, comité de bassin qui se tient dans un contexte un peu compliqué que je vais vous expliquer mais au préalable, je salue la présence de Mme la Préfète coordonnatrice de bassin à nos côtés, en lui disant d'entrée de jeu que j'apprécie son soutien dans les conditions actuelles et qu'ensemble, nous essayons de porter la voix de Loire-Bretagne dans les débats un peu compliqués qui se déroulent actuellement au niveau national sur le financement du plan Eau.

Je salue mes vice-présidents, Mme Félix et M. Doron ici présents. Je salue également la présence de M. Lamotte, commissaire du gouvernement, ainsi que celle de M. le Directeur général, M. Gutton.

Mes chers collègues, nous avons un ordre du jour un peu chargé puisque nous avons différents points sur nos instances : un point sur la planification, un point sur l'élaboration du 12^e programme et évidemment le point d'actualité qui nous a réunis, avec une médiation qui avait été proposée sur le dossier de la Sèvre niortaise. Nous avons rencontré les acteurs locaux lundi dernier. Cela s'est d'ailleurs très bien passé. Nous vous donnerons le retour sur ces échanges et la présentation de l'étude cet après-midi.

Avant de commencer l'ordre du jour, je veux tout de suite aborder les points d'actualité qui nous ont réunis ce matin en bureau. Quand je dis « points d'actualité », je dirais qu'aujourd'hui se joue la question du financement du plan gouvernemental Eau, avec des conséquences qui ne sont pas négligeables pour Loire-Bretagne et que je tiens à vous expliquer.

Pour faire simple, je vous rappelle qu'au niveau national, les redevances des agences de l'eau sont votées par bassin pour un montant global de l'ordre de 2 Md€ par an. C'est l'une des rares politiques publiques en France qui a un budget quasiment dédié. Il faut quand même le dire. En effet, c'est la loi de 1964 qui fait que les utilisateurs de la ressource en eau paient une redevance qui contribue au financement d'une « caisse commune » pour redistribuer des subventions et des aides pour améliorer la bonne gestion de l'eau.

La difficulté pour Loire-Bretagne, ou l'une des difficultés historiques pour Loire-Bretagne, c'est que nous avons le plus grand bassin. Nous représentons 28 % du territoire national pour à peu près 390 M€ d'aides financières. Si je compare au bassin Seine-Normandie qui occupe 18 % du territoire national, ils sont à 700 M€. Finalement, plus on a d'habitants, plus on a de contributions et plus on a un territoire grand et rural – ce n'est pas péjoratif, au contraire –, moins on a d'aides. Il est vrai que c'est l'une des difficultés de base. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'à l'époque, quand l'Etat a demandé aux agences de l'eau de financer l'Office français de la biodiversité – je vous rappelle que nous donnons plus de 300 M€ par an pour financer l'Office Français de la Biodiversité (OFB), pris sur l'argent des agences de l'eau –, nous avons demandé à ce qu'il y ait une péréquation pour que nous soyons moins impactés que d'autres. C'est ce qui a été fait d'ailleurs.

Pendant de nombreuses années, notre montant de redevances a été plafonné. Nous n'avons pas le droit de prélever plus puisque ce fameux plafond mordant avait été mis en place. Malheureusement, les sujets d'eau deviennent de plus en plus préoccupants et l'Etat a proposé un plan gouvernemental pour relancer une dynamique autour d'un grand plan de gestion de l'eau. Souci quantitatif, souci qualitatif, partage de la ressource en eau, tous les domaines d'activité sont impactés par ce qui nous arrive. La nécessité de progresser dans le domaine est reconnue de tous.

Différents programmes sont élaborés, aussi bien en agriculture, dans l'industrie, que dans les collectivités territoriales. Bref, tout le monde est sur le pont pour mettre en place ce plan gouvernemental. L'Etat avait proposé que nous accompagnions ce plan, avec ses 53 mesures, par une redevance supplémentaire de 475 M€, c'est-à-dire que l'on touche à ce fameux plafond mordant et que les agences puissent augmenter leurs redevances à hauteur globale de 475 M€ au niveau national. Cela fait quand même une augmentation de quasiment 25 % des redevances si je prends les chiffres bruts.

Les présidents de comités de bassin ont été reçus par le Ministre Béchu. Nous étions d'accord, mais à condition que l'État fasse un effort sur ces 475 M€. Ainsi, l'Etat nous a proposé d'apporter 150 M€ sur les 475 M€. Nous avons souhaité un peu plus mais nous avons obtenu 150 M€. Ils nous ont donc demandé d'augmenter nos redevances à hauteur de 325 M€. Il appartient ensuite à chaque comité de bassin de trouver le bon niveau pour augmenter les redevances par bassin.

Nous étions partis sur ce montant, puis nous avons commencé à travailler des scénarios. L'Etat nous avait dit 150 M€. Dans les 150 M€, il était prévu 47 M€ pour l'agriculture, répartis entre une taxe nationale sur la pollution diffuse (37 M€) et sur les pesticides (10 M€). Puis, il était prévu 100 M€ de contributions supplémentaires qui seraient demandées à l'énergéticien EDF pour financer les 150 M€. L'annonce a été faite.

A partir de là, M. Albert avait pris l'initiative de commencer à travailler sur différents scénarios d'évolution de nos redevances. Il fallait faire un effort. Nous étions tous en position. Impeccable ! Sauf que la Première ministre a reçu la semaine dernière la Fédération nationale des exploitants agricoles et a proposé de sursoir aux augmentations des redevances agricoles pour 2024, ce qui contribue à semer un peu la panique. Cela a suscité un certain émoi. Nous nous étions demandé comment tout cela va atterrir.

En fait, j'ai commencé à me documenter pour savoir comment allaient atterrir les 100 M€ d'EDF. On nous avait parlé d'une dotation nationale. Or, je découvre que l'atterrissage pour Loire-Bretagne, c'est 1 M€ sur les 100 M€. Vous imaginez ma stupéfaction. J'apprends qu'en Rhône-Méditerranée, c'est 60 M€. J'essaie de comprendre. On me dit que les 100 M€ sont partagés sur l'énergie nucléaire pour ceux qui n'ont pas de refroidisseurs et que comme nous avons des tours réfrigérantes sur nos centrales, nous ne sommes pas concernés par les 100 M€.

Là, je commence à m'inquiéter. Je me demandais comment nous allions faire notre budget, surtout que dans le même temps, j'apprends que les agences de l'eau doivent financer les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), que la décision aurait été prise il y a plusieurs années, soi-disant, et qu'on nous demande de payer les mesures agroenvironnementales et climatiques à la place du MASA (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire). Pour Loire-Bretagne, cela pourrait représenter une somme de 80 M€.

Je me disais que ce n'était pas possible. J'ai évidemment pris contact avec Mme la Préfète et les ministres concernés pour dire que cela ne tenait pas. Il est clair que je ne présenterai jamais une telle proposition ici.

Je ne vous cache pas que nous en sommes là. Les coups de fil sont nombreux mais je vous passe le détail. En même temps, le Comité national de l'eau (CNE) va travailler sur un projet de modification des redevances. Le Sénat n'a pas retenu la proposition. C'est retourné à l'Assemblée nationale ce matin. J'ose espérer que tout ce travail, qui a fait l'objet de très nombreuses concertations, va pouvoir aboutir mais nous ne sommes même pas sûrs.

La Première ministre nous a indiqué que la décision sur la part agricole nationale sera rediscutée l'année prochaine, avec une évolution qui sera négociée avec la profession sur la question des pesticides notamment. Je veux bien l'entendre mais rien n'est arrêté.

Au moment où je vous parle, je suis très inquiet. Nous avons écrit au Président de la République. Je vous ai communiqué la lettre. Vous avez vu que tout le monde a signé, sauf M. Saddier (Rhône-Méditerranée) et vous comprenez la raison. Il n'a même pas besoin de toucher à ses redevances puisqu'il a les 60 M€.

Je ne vous cache pas que le contexte est compliqué. M. Albert mène un travail avec la commission pour travailler sur nos redevances et sur le 12^e programme. Hier, la Draaf en Bretagne a été envahie par les agriculteurs qui sont venus réclamer l'argent pour le renouvellement des MAEC pour 2023. Il manque 35 M€ uniquement pour la région Bretagne sur les MAEC. Le ministre de l'Agriculture leur a dit d'aller voir les agences de l'eau. Cela n'est pas possible.

Je dis clairement ce matin que cette situation n'est pas possible. Nous allons évidemment débattre de tout cela. J'ose espérer que l'Etat va se ressaisir en Loire-Bretagne. En plus, nous avons la chance d'avoir sur le bassin les trois ministres qui sont concernés, dont M. Béchu et M. Fesneau. J'ose espérer que nous allons réussir à les convaincre que notre équation est compliquée.

En tout cas, je sais que Mme la Préfète est à nos côtés pour essayer de convaincre les ministères de tout cela. Je peux vous dire que l'équation est compliquée. L'évolution de nos redevances et du 12^e programme se joue aujourd'hui. Je veux bien que nous fassions des économies, mais des

économies sur quoi ? Va-t-on dire moins de MAEC ou moins d'aides aux collectivités pour l'assainissement, après avoir posé un plan gouvernemental qui incite à investir, à faire de l'innovation ? Cela ne va pas passer.

C'est ce que je voulais vous dire de manière un peu solennelle ce matin. Je m'en excuse mais je crois que je ne peux faire autrement que de vous dire tout cela. Evidemment, je vais vous passer la parole, Mme la Préfète. Je pense que nous avons intérêt à marquer le coup parce que la situation est assez grave.

Mme la Préfète :

Mesdames et Messieurs, je suis contente, c'est mon premier comité de bassin. Cela commence bien... Je vais être très attentive. Les équipes de la Dreal, de la Draaf et du Sgar sont avec moi. Nous sommes très attentifs aux échanges pour bien en rendre compte aux différents ministres qui sont concernés par le sujet et qui sont tout à fait conscients des difficultés qui se posent.

Je crois qu'il faut redire que le gouvernement est attaché au plan Eau, que celui-ci n'a pas été remis en cause. La décision que la Première ministre a prise, pour moi, ne vaut que pour 2024.

Cette décision a deux branches au fond. La première branche de la décision de la Première ministre, c'est de dire que dans la loi de finances, il n'y aura pas d'obligation, pour les bassins qui sont en dessous du plancher, d'atteindre ce plancher en 2024. Ce plancher n'existe pas. Il y a une suppression de la notion de plancher dans le projet de loi de finances (PLF). Pour nous, cela a un impact modéré parce que nous étions déjà au-dessus de ce plancher mais cela veut dire que les comités de bassin, à cet égard, sont libres de délibérer sur la redevance « eau ». C'est le premier point.

Sur la redevance « pollutions diffuses », il est décidé de maintenir le taux de 2024. Nous travaillons avec l'ensemble des parties prenantes à une trajectoire d'augmentation à compter de 2025. Cela induit une perte.

Après, il y a plusieurs façons de réfléchir à la question. Je crois que même si nous avons déjà eu un échange avec M. Albert et que je comprends à la fois la déception, la surprise, l'agacement et l'équation difficile, nous avons encore un peu de temps pour discuter quand nous aurons plus de clarté sur un certain nombre de règles pour savoir comment on y arrive, soit il y a des choses qu'on n'abonde pas, par exemple le Fonds hydraulique, soit on rediscute. Cependant, cela est une discussion nationale qui n'appartient pas au comité de bassin mais que le président porte et qu'il vient d'exprimer. Il s'agit en l'occurrence de réinterroger la péréquation, la solidarité entre les agences.

Il y a aussi d'autres discussions au niveau national. Il faut que les deux puissent progresser, c'est-à-dire la réflexion sur différents scénarios menés localement dans le cadre de la commission Programme et les discussions nationales autour d'enjeux comme la péréquation entre les agences ou comme la part prise par le ministère de l'Agriculture, et non pas par les agences, dans l'augmentation des MAEC.

C'est ce que je voulais vous dire en introduction. En effet, je serai attentive pour faire remonter à Paris l'état d'esprit dans lequel vous vous trouvez.

M. ALBERT :

Je ne sais pas si nous faisons un débat directement sur les agences maintenant, avec les diapositives qui étaient présentées, ou si nous allons clore tout de suite le volet « redevances » parce que nous aurons à discuter sur comment on avance demain.

J'ai dit tout à l'heure en réunion de bureau, Mme la Préfète, que je vais peser mes mots. Je suis président d'un syndicat d'eau potable. Il y a des annonces qui ne sont pas raisonnables et qui créent, sur le terrain, des tensions qui vont être fortes.

J'entends que c'est l'année 2024 et qu'on peut voir l'avenir avec 2025 et 2026, mais je sais aussi, pour être élu depuis longtemps, depuis 1989, que les positions centristes sont difficiles à faire passer plus tard dans les autres années, notamment vis-à-vis de la péréquation entre les agences. J'ai rappelé plusieurs fois dans nos assemblées qu'il fallait absolument réagir sur cette péréquation, avec les 28 % du territoire qu'occupe le bassin Loire-Bretagne.

Nous sommes aujourd'hui, Président, un petit peu au pied du mur. On peut se dire qu'on laisse du temps et l'on verra demain. Nous étions bien partis, en commission Programme et en conseil d'administration, en votant les 82,5 M€ supplémentaires qui auraient pu se traduire sur 80 et quelques millions parce que nous avons vu que nous avions des perspectives sur 2025 qui étaient un peu plus optimistes que prévu. On partait en gros sur 80 M€. Néanmoins comment allons-nous répartir ces 80 M€ ?

Nous avons eu une première commission Programme où j'ai dit « stop » parce qu'à un moment donné, on nous présentait au moins neuf scénarios. Je ne voyais pas comment nous pouvions arriver au bout du tunnel pour trouver au moins un consensus qui conviendrait à tout le monde.

J'ai proposé une méthode de travail, avec un pourcentage de « domestique » et « non domestique » (74,5 % et 25,5 %). Cela n'avait pas fait l'unanimité. J'avais indiqué aux usagers non domestiques qu'il faudrait peut-être être raisonnable au comité de bassin pour voter cette délibération. Je pense que nous n'étions pas très loin d'arriver à un consensus global.

Maintenant, cette annonce vient tout bousculer. Néanmoins, vient-elle tout bousculer au point de ne pas prendre de décision ? La délibération qui est proposée à 74,5 % et 25,5 %, la prenons-nous à la lettre ? Nous étions sur une cible, avec 8 M€ de redevances sur les produits phytosanitaires. La prenons-nous comme cela en disant à l'Etat : « Trouvez la solution pour avoir ces 8 M€ qui nous manquent » ? Dire cela peut être une preuve de force. Néanmoins, cela peut faire agir sur la péréquation demain.

C'est cela ou nous pouvons attendre patiemment le premier trimestre, voire le premier semestre pour prendre des décisions plus tard.

J'alerte simplement sur le fait qu'à l'unanimité de la commission Programme et du conseil d'administration, nous étions d'accord pour augmenter les redevances pour faire plus sur le territoire, pour agir plus sur la qualité de l'eau. Revenir en arrière sur ce point ne me paraît pas du tout judicieux et très dangereux pour l'avenir. A la limite, j'en suis à cette proposition. A un moment donné, nous avons mis une cible dans un cadre. Le cadre est modifié. Disons à l'Etat : « Trouvez la péréquation qui va bien par rapport à ce qui nous manque aujourd'hui et nous avancerons encore sur nos prospections ».

Mme BERNARD :

Je reviens sur l'actualité que le président a évoquée. Là, on parle d'enveloppe budgétaire mais on est sur des décisions politiques. Je suis surprise que les deux présidents de région n'aient pas été contactés, notamment les présidents de région Pays de la Loire et Bretagne qui sont à 100 % concernés par le comité de bassin. Je me dis que dans cette actualité, il faut voir comment nous allons nous organiser mais il faut les mettre dans la boucle. Nous n'avons pas le choix.

J'ose quand même vous dire – d'ailleurs mon mandat national me permet de voir un peu ce qui se passe ailleurs – que pour d'autres comités de bassin, croyez-moi que les présidents de région sont présents et bien présents. Je ne sais pas, M. le Président, mais il faut que nous échangions. A mon avis, il y a quand même quelque chose à faire. Les présidents de région ont des contacts réguliers avec les ministres. Notre présidente, toutes les semaines, est à Paris le mercredi. Loïc Chesnais-Girard y est aussi. Je pense que là, il faut qu'on regarde, y compris avec le président de région Centre. A mon avis, il faut emmener avec nous les présidents des deux régions qui sont pleinement concernées.

J'apprends l'actualité. Je la découvre. Je ne la connaissais pas. La dernière fois que nous nous étions vus à la commission Programme, on n'en parlait pas, comme c'est une actualité récente. Je pense que là, il y a quand même quelque chose à regarder. Quand je dis « politiquement », c'est de la politique noble que j'évoque avec vous. Nous ne gagnerons pas seuls la bataille. Ce n'est pas possible.

M. le Président :

Bien sûr. Il est évident que nous avons besoin des présidents de région. Je vais quand même dire quelque chose qui m'a stupéfait. Marc Fesneau est venu en Bretagne après la tempête. C'est assez récent. Lors de son déplacement, il a été interpellé sur les MAEC. Son directeur de cabinet a indiqué à une députée qui était présente : « Allez voir les agences de l'eau ». Je dois vous avouer que j'ai découvert qu'on nous avait transféré le financement des MAEC à ce moment-là.

J'ai eu l'occasion, cette semaine, d'aller à la Région Bretagne. J'ai dit au vice-président, Arnaud Lécuyer, qu'il fallait que nous nous voyions en urgence. Vous avez vu la manifestation qu'il y a eu à la Draaf hier. Les agriculteurs, qui sont en fin de contractualisation, demandent à renouveler leur contrat. On leur a dit d'aller voir les agences.

Toutes ces informations, je viens de les avoir. L'histoire des 150 M€, c'était vendredi dernier. Le partage des 100 M€, c'était la semaine dernière. Ce sont des informations que j'ai réussi à récolter à l'improviste.

La lettre des présidents de comités de bassin n'a pas été signée par Rhône-Méditerranée-Corse. Ils étaient au courant de la répartition EDF mais ne nous l'avaient pas dit. Ils ont donc pris les 60 M€. Mme la Préfète vient nous dire que le plancher sur le financement des redevances « eau » vient d'être supprimé. Qui était le seul concerné, comme par hasard ? Lui. Il a évidemment milité pour ce retrait. En effet, il n'en a pas besoin parce qu'il va toucher 60 sur les 100 M€. Il n'a même plus besoin d'augmenter ses redevances agricoles. Tout cela, je l'ai découvert. Quand nous avons écrit au président de la République, Martial Saddier n'a pas signé la lettre qui a été signée par tous les autres présidents de comités de bassin. Nous en sommes là.

J'ai les informations au jour le jour. Mme Bernard, s'il faut faire une visioconférence, je vous demande de l'organiser avec les deux présidents et je viendrai vous dire tout cela, il n'y a pas de souci.

Mme BERNARD :

Je vais en parler à Christelle Morançais. Je vais même appeler Loïg Chesnais-Girard. Puis, je reviendrai vers vous.

M. DEGUET :

D'une part, je ne voudrais pas trop anticiper sur les discussions du CA de demain. Je veux revenir simplement sur ce qui se passe en ce moment.

En ce moment, il y a une situation qui est extrêmement compliquée du point de vue technique mais qui, fondamentalement, est la preuve d'une désinvolture vis-à-vis des comités de bassin qui est incommensurable et incompréhensible.

On a laissé des gens travailler pendant des mois pour préparer un 12^e programme. On nous a demandé nos contributions au plan Eau. Cela fait plus d'un an que nous avons commencé à les envoyer. Nous y étions arrivés. Nous avons attendu le plan Eau pendant un certain temps. Il est sorti. Il y a eu des orientations. Il y a eu des accompagnements financiers. Puis, simplement parce que quelqu'un est allé voir la Première ministre dans son bureau et a obtenu je ne sais pas quoi, tout d'un coup, tout est remis à plat.

C'est invraisemblable en matière de désinvolture vis-à-vis de nos institutions. Je pense que cela demande absolument une réaction, pas seulement des présidents de comités de bassin mais aussi du comité de bassin. Nous vous avons envoyé une proposition de motion. Nous ne disons pas que c'est l'alpha et l'oméga mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a besoin d'une réaction du comité de bassin. C'est cela qui est d'actualité maintenant.

Mme la Préfète, je veux juste vous dire une chose. En ce moment, quand on veut savoir ce que le gouvernement a décidé, il faut lire *Le Figaro*. Nous faisons ce que nous pouvons. Nous lisons de temps en temps. J'entends votre interprétation de ce que pourrait penser la Première ministre. Toutefois, il y a un moment où il faut que nous ayons des éléments écrits, où il faut que nous sachions ce qui a été décidé.

On a supprimé le plancher pour la redevance mais un autre plancher avait été institué, à savoir celui sur le refroidissement. Celui-là a-t-il été supprimé ou pas ? Il y en a qu'on supprime. Il y en a qu'on ne supprime pas. Imaginez-vous la situation ? Nous sommes en train de travailler sur un domaine complexe et nous ne savons même pas ce qui a été décidé. Nous ne savons même pas si cela a été décidé. Nous sommes dans une situation invraisemblable.

Vous êtes la représentante de l'Etat. Dites-nous et écrivez, ou que quelqu'un écrive, quelle est la position du ministère. C'est un minimum absolu. Après, on peut se poser la question de comment les décisions sont prises.

Mme la Préfète :

Peut-être que je n'ai pas été claire dans mon expression. Ce qui a été décidé, c'est que sur la redevance « prélèvements », la loi de finances 2024 ne comportera pas de plancher obligatoire sur lequel devrait s'aligner l'ensemble des comités de bassin. Il y a donc une suppression de ce plancher de la redevance, ce qui laisse chaque comité de bassin libre de délibérer, au terme d'une discussion locale, sur le niveau de la redevance « eau », avec une trajectoire pluriannuelle d'évolution du plancher fixée à partir de 2025.

Sur la redevance « pollution diffuse », le taux est inchangé dans le PLF 2024. Il reste le même que dans la loi de finances 2023, avec une trajectoire d'augmentation qui est fixée à partir de 2025. C'est cela qui a été décidé.

Après, il faut effectivement arriver à répartir ces moindres recettes ou à obtenir que le gouvernement, par d'autres moyens, compense ces moindres recettes – c'est un peu ce que le président du comité de bassin dit – pour permettre au 12^e programme de progresser dans le sens qui avait été décidé. Pour cela, il faut interpeller le gouvernement sur la péréquation entre agences. Est-ce que cela correspond à vos propos, M. le Président ?

M. le Président :

Je dis qu'on nous a annoncé 150 M€ de la part de l'Etat sur la contribution au financement du plan. Je veux savoir comment les 150 M€ atterrissent en Loire-Bretagne. Je demande notre part sur ce qui avait été annoncé. C'est tout.

Mme la Préfète :

Est-ce que c'est plus clair pour vous, M. Deguet ?

M. DEGUET :

C'est plus clair pour nous pour l'instant. J'espère simplement qu'il n'y a pas non plus de velléité du gouvernement de ne pas augmenter là où nous sommes déjà au-dessus du plafond. Cependant, c'est ce que nous entendons partout. Je regrette la façon dont vous le présentez, et dont un certain nombre d'entre nous le présentent, en disant : « C'est dommage mais on accepte ». Je veux vous dire que dans notre collège, nous n'acceptons pas cette décision et la façon dont elle a été prise. Pour nous, il est absolument impératif que le gouvernement revienne sur ces pratiques et sur cette décision.

Mme ALEXANDRE :

Je suis vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en charge de l'eau, de la santé et de la biodiversité. Je précise juste que Loïg Chesnais-Girard est bien informé en simultané. En effet, je l'informais que je suis au comité de bassin ce matin, donc je lui ai envoyé par texto, au fur et à mesure, le contenu des annonces qui ont été faites par M. le Président. Par contre, je serais preneuse d'avoir un état des lieux écrit, si c'était possible.

Je trouve la situation assez dramatique et la position gouvernementale assez paradoxale. Effectivement, des annonces ont été réalisées, avec ces 53 mesures qui n'étaient peut-être pas exhaustives mais qui avaient le mérite d'exister et qui annonçaient une intention forte du gouvernement de soutenir un plan sur l'eau et d'avancer sur ces questions qui vont être vitales et dont le caractère aigu va s'accroître au fil du temps.

En tant que responsables politiques, nous avons le devoir d'anticiper, y compris sur des lignes dures. En effet, il me semble que parce que notre rôle de responsable politique, c'est quand même de garantir la dignité d'existence des populations sur leur territoire. Il faut donc intégrer des scénarios qui sont complexes.

Cette annonce a bien le mérite d'exister. Par contre, au niveau de la méthode, ces allers-retours sont insupportables. Nous avons réussi à mobiliser les acteurs de l'eau sur les territoires. Il y a une vraie montée d'ambition. Il va y avoir une déception généralisée, un risque de démobilisation là où l'on doit vraiment penser « intérêt général », « bien commun » et réunir. Je crains que la dynamique qui a été mise en œuvre ne s'effondre. Je suis donc assez catastrophée.

Concernant les leviers, effectivement, une réaction des comités de bassin, en plus de celle des présidents, est souhaitable. Les présidents de région devront aussi se mobiliser. Par ailleurs, saisir tous les leviers à notre disposition et interpellier les parlementaires ainsi que toutes les forces existantes me paraît indispensable. Je pense qu'il faut alerter massivement le gouvernement sur les risques dans cette situation.

M. le Président :

Encore une fois, je pense qu'il y a effectivement un travail collectif à mener. Je vous rappelle quand même, Mme Bernard, que j'ai assisté au dernier CA de l'agence de l'eau. A cette occasion, vous avez pris la parole sur les MAEC. Je ne vous rappelle pas vos propos mais cela roulait. Vous voyez ce que nous apprenons aujourd'hui.

Mme BERNARD :

Je ne vous en veux pas du tout.

M. le Président :

Il faut voir un peu à quelle vitesse cela va. Je pense – et Mme la Préfète vient de le suggérer – qu'il faut aussi que nous appelions le président Bonneau parce que c'est collectivement que nous allons le faire.

Mme la Préfète :

Pour le président Bonneau, je vais m'en occuper.

M. MOREAU :

Bonjour, Mme la Préfète. Bonjour, M. le Président, chers collègues. Je représente la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB). Je dois dire que ce matin, je suis en colère et je suis assez scandalisé par les mesures qui viennent de nous être présentées pour plusieurs raisons. La première, c'est que déjà, elles mettent en péril ce qui émane de l'agence de l'eau, ce qui est déjà dramatique en soi.

La deuxième raison porte sur le fond. Nous avons un problème d'une décision qui a été prise avec un syndicat agricole, en l'occurrence la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), au coin d'une table certainement pour faire plaisir. Après une campagne soi-disant de lutte contre l'excès de normes, etc., une réponse politique a été apportée avec les conséquences qu'elle a. La FNAB n'est absolument pas en accord avec les décisions. D'ailleurs, je demande aux chambres régionales d'agriculture une position très claire sur ce sujet. Certes, une chambre régionale d'agriculture ne représente pas toutes les agricultures et tous les agriculteurs du bassin concerné et de la France en général. Je pense qu'ils doivent être très mal à l'aise au vu de cette décision.

Cette décision met en péril le rôle même des agences de l'eau qui est aujourd'hui d'améliorer la qualité de l'eau et de gérer les problèmes quantitatifs d'eau. Il y a une orientation politique très claire du gouvernement qui met en péril ces agences en termes de budgétisation et d'orientations.

Les choses sont très claires pour moi, il faut faire le nécessaire tous ensemble (élus, collectivités et agriculteurs) – je considère que les agriculteurs seront les premières victimes de cette décision finale – pour qu'enfin, nous puissions avoir un budget de l'agence de l'eau qui soit une réponse au changement climatique et aux besoins de demain.

En l'occurrence, c'est tout l'inverse qui est mis en place. J'aimerais que tous ensemble, nous prenions ce matin la décision de dire non à une orientation de fond qui est très dangereuse pour l'agriculture française.

M. HUET :

M. le Président, Mme la Préfète, je partage ce qui vient d'être exprimé par les collègues sur le caractère insupportable de la méthode du gouvernement dans ce dossier. C'est insupportable

parce que les institutions, dans leur processus de décision, sont bafouées, insupportable aussi d'apprendre par le président d'un syndicat la décision de l'Etat. Cela crée véritablement, chez les citoyens, un sentiment de malaise et d'incompréhension qu'ils nous ont souligné.

Je veux dire aussi que dans ces décisions, il ne s'agit pas seulement d'un problème de financement de nos programmes de reconquête de la qualité de l'eau, il s'agit surtout d'être en capacité d'imaginer un avenir, de construire une stratégie de moyen et de long terme pour faire face aux objectifs qui sont les nôtres en matière de reconquête de la qualité de l'eau. Cela reste évidemment toute une stratégie qu'ici, au comité de bassin, nous essayons de définir, appuyés par les programmes financiers.

Pour reprendre un petit peu un slogan à la mode : on marche sur la tête, même si je reconnais au gouvernement une très grande cohérence dans l'absurdité des mesures qu'il décide. Une très grande cohérence puisque la part de MAEC a été indiquée tout à l'heure, nous sommes en situation où des exploitations, des agriculteurs se sont engagés sur des modifications de pratiques en profondeur pour atteindre et répondre aux enjeux de la politique de l'eau. Des contrats ont été signés avec ces exploitations. L'Etat s'appuyait, sur nos territoires, sur un engagement des commissions locales de l'eau dans l'ensemble des collectivités.

Il faut savoir que cette dynamique extrêmement positive est mise en cause par le non-respect par l'Etat de ses engagements contractuels et de ses engagements financiers. Alors que l'argent manque pour financer ces changements de pratiques qui sont indispensables pour reconquérir la qualité de l'eau, voilà que le gouvernement supprime le projet de mobilisation de financements nouveaux au travers des redevances, en plus de l'augmentation des redevances « pesticides » et des redevances « prélèvements ». Il y a là une parfaite incohérence.

En tout cas, c'est très clair que cela se fait au détriment des politiques que nous menons à la fois localement sur les territoires et ici à l'échelle du bassin au travers du projet de Sdage et du programme d'intervention. Je souhaite évidemment que notre comité puisse s'exprimer de façon très ferme pour condamner ces décisions qui sont extrêmement mauvaises pour les politiques que nous suivons.

M. BRIDET :

Les régions ont été interpellées à juste titre. Je suis vice-président de la région Centre-Val de Loire délégué notamment aux vivants et à l'eau. Je pense que nous avons là un cas d'école sur l'entreprise de démolition à l'œuvre, avec des questions de démocratie, des questions de solidarité. La solidarité est le fondement même de ces instances de bassin qu'on nous envie, qui sont historiques, dont le pays tire beaucoup d'orgueil mais qui, en l'occurrence, sont démolies en un jour, deux jours, parfois en trois minutes.

Nous sommes dans une région qui a organisé, il y a un petit peu plus d'un mois, les premières assises régionales de l'eau après des dizaines d'auditions, avec une ambition réussie de dialogue dans la paix, de dialogue dans l'écoute pour construire du commun, pour construire une manière de travailler ensemble afin de s'écouter et de répondre collectivement à des défis colossaux. Je suis élu délégué aux vivants. Je pense aux vivants avec un « s », tous les vivants, les vivants humains et non humains. L'eau n'est pas simplement un moyen de gagner sa vie, de faire du profit, de maintenir des activités économiques, c'est avant tout ce qui conditionne toute vie humaine ou non humaine ici-bas, donc c'est tout simplement l'avenir des générations qui vont nous succéder.

Notre responsabilité, c'est d'en faire un commun pour l'avenir et d'en faire un commun dans la paix et dans l'écoute. Tout cela est mis à mal complètement par ce que nous entendons là. Cela renforce des fractures dont nous n'avons pas besoin, des fractures qui nous font prendre du retard par rapport aux solutions qui sont apportées.

Je souscris totalement aux paroles et à l'inquiétude de ma collègue, Mme Alexandre, en Bretagne et aux paroles de M. Moreau tout à l'heure, il ne peut plus être possible que certaines organisations constituent quasiment des Etats dans l'Etat, ce que disait M. Deguet également. Je pense que c'est un très mauvais service rendu aux agriculteurs, et à toutes les agricultures de manière générale, que de radicaliser ces positions, que de démontrer que certaines parties de la société peuvent prétendre à des droits au-dessus de l'intérêt général. Sur le long terme, c'est un très mauvais signal sur la capacité à travailler ensemble et à comprendre les problématiques des uns et des autres.

Je milite, comme beaucoup de celles et ceux qui ont pris la parole jusque-là, pour que ressorte de cette journée une position forte et ferme du comité de bassin priorisant les intérêts généraux et la solidarité de bassin entre tous les usagers, tous les vivants, humains et non humains qui composent notre bassin versant pour rappeler les fondamentaux techniques, mais surtout démocratiques qui doivent conduire nos travaux et qui doivent faire reprendre raison à l'Etat par rapport à ces décisions.

Mme la Préfète :

Je ne crois pas du tout que l'intention du Gouvernement soit de radicaliser les positions et d'exonérer...

[Protestations dans la salle]

Je vous écoute. Je prends des notes. Je remonterai vos positions naturellement. Laissez-moi aussi m'exprimer et écoutez-moi avec le respect que je vous porte également.

Ce qui est décidé là, je ne dis pas que c'est simple. Je ne dis pas que ce n'est pas une remise en cause du travail que vous avez accompli. Tout cela, je le reconnais. Je ne suis pas du tout en train de minorer les choses. Toutefois, je ne crois pas que l'intention soit de radicaliser les positions, les fractures, etc. Il s'agit de donner une année supplémentaire.

Par ailleurs, je me réjouis que la région Centre-Val de Loire – je l'ai dit au président Bonneau – souhaite s'emparer de la compétence « eau ». Je l'ai invité à en tirer les conséquences sur vos propres outils financiers pour aider à accélérer la reconquête de l'eau.

M. le Président :

Nous avons, dans notre comité de bassin, des agriculteurs qui sont représentés notamment par M. Noyau et Mme Schaepelynck dans les instances. Je veux témoigner pour eux que la situation qui s'est créée aujourd'hui n'est pas de leur fait. Les circonstances ne sont pas faciles pour eux. Je suis heureux qu'il y ait des agriculteurs autour de la table parce que nous avons besoin des agriculteurs et nous avons besoin de construire collectivement.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Nous voyons toute la difficulté de ces différents découpages administratifs qui sont appliqués à la politique de l'eau en France. Finalement, cela ne correspond pas au découpage des grandes collectivités. Encore une fois, selon le coin du territoire français où l'on habite, on n'a pas les mêmes règles de gestion sur cette politique de l'eau.

Je suis gênée d'entendre dans vos propos que finalement, vous discutez facilement avec les deux régions. Vous citez la Bretagne et la région Loire. Notre bassin est constitué par toutes les régions qui sont à l'intérieur. Il est important que vous puissiez discuter avec tous les présidents de région qui sont sur le bassin, histoire de ne pas exclure des territoires. J'ai envie de dire à M. le Président du comité de bassin et à Mme la Présidente du conseil d'administration que vous nous représentez finalement tout le territoire, donc nous comptons sur vous pour les négociations à venir.

Puis, j'ai une petite question technique : est-ce que ce sont toutes les MAEC qui sont concernées ou uniquement les MAEC Eau ? Là aussi, c'est une difficulté. Chaque structure porte sa démarche et cela reste compliqué.

M. le Président :

Merci, Mme Rousset. Je ne veux pas que vous puissiez imaginer un seul instant que ce ne sont pas toutes les régions qui vont être consultées. Nous allons consulter toutes les régions. Nous n'allons exclure personne, surtout pas la région AuRA. Il faut que nous nous organisions collectivement. Nous allons voir avec les collègues des régions comment nous allons faire cela. Nous allons sans doute faire une visioconférence collective en invitant les vice-présidents en charge ou les présidents. Nous allons essayer de faire une démarche collective. Nous verrons comment nous travaillerons avec les ministères concernés. En tout cas, nous allons prendre une initiative forte sur le sujet pour essayer de débloquer un peu la situation. Il s'agit de n'exclure personne et d'essayer de trouver une solution collective à ce sujet.

Nous ne pouvons pas nous renvoyer la balle de la sorte. Il faut que nous partagions le même niveau d'information. Comme cela change rapidement, il faut que nous nous tenions au courant.

Mme HAAS :

Je voulais rajouter à tout cela qu'au-delà de la forme que vous avez tous déclarée comme étant absolument scandaleuse, je voulais quand même revenir sur le fond. Je représente la collectivité de Tours et Tours Métropole Val de Loire. Aujourd'hui, le coût des denrées, le coût de l'énergie et maintenant le coût de l'eau – je parle de pollution diffuse – sont absolument énormes. C'est sur nos épaules, sur les épaules des collectivités qui font un effort énorme pour que nos habitants aient une eau de qualité.

Par exemple, sur notre territoire, à Noyant-de-Touraine, cette petite ville n'a plus d'eau, n'a plus de captage. Son puits est fermé parce qu'il y a trop de nitrates. A Saint-Cyr-sur-Loire, sur la métropole, nous avons aussi la nécessité d'investir 4 M€ pour avoir une usine puisque régulièrement, les taux de pesticides dépassent les normes. Ainsi, c'est bien aux collectivités qu'il est demandé de faire ces investissements.

Je vous dis aujourd'hui qu'il y a une grosse colère parce que nous n'avons pas la capacité de mener de front la transition écologique qu'on nous demande. Nous sommes bien conscients qu'il faut rénover les bâtiments. Nous sommes bien conscients – et la loi 3DS nous le rappelle – de toutes les obligations que nous avons vis-à-vis du pays, que ce soit la réindustrialisation, l'industrie verte, etc. Ce n'est pas possible de faire porter tout cela par les collectivités.

Aujourd'hui, ce recul est terrible, car il s'agit d'un recul, d'une stagnation, d'un statu quo pour 2024, sans avoir l'assurance qu'en 2025, les choses changeront. En effet, ce sont des mots. Les mots ne sont pas des lois. Aujourd'hui, les collectivités, nous nous retrouvons dans une situation extrêmement difficile. Ce serait intéressant que les présidents de grandes métropoles – M. le Maire de Tours sera des nôtres sur ce sujet – mettent toutes leurs forces en commun pour affirmer que l'Etat doit venir en aide au comité de bassin et à l'agence de l'eau pour avoir une réelle politique de soutien aux défis du 21^e siècle.

M. le Président :

Evidemment, j'accueille favorablement toutes les initiatives qui viendront soutenir le travail que nous engageons. La difficulté, c'est que cela va tellement vite. Nous en apprenons tous les jours. Finalement, la date du comité de bassin tombe assez bien, cela nous permet d'avoir un point de situation aujourd'hui. Je pense que nous aurons effectivement besoin de tous les niveaux de collectivité pour porter un message commun.

Mme GALLIEN :

Bonjour, Président. Je voudrais, comme cela a été proposé, que ce comité de bassin aboutisse à une motion, une déclaration très forte. Tant qu'en France, on ne prend pas en considération l'espace comme une chance pour la nation, nous n'y arriverons pas. Cela fait plusieurs années que certains élus prônent la prise en considération de l'espace comme d'un bien commun pour la nation. Vous rappeliez les 28 % du territoire hexagonal. Sur ces 28 %, il y a beaucoup d'agricultures, donc de la sécurité alimentaire pour des Français. Il y a de la biodiversité. Il y a beaucoup d'espaces à entretenir. Nous ne pouvons pas continuer de cette façon. Cette solidarité entre bassins, il faut qu'elle se fasse.

Au niveau des collectivités locales, il existe des péréquations horizontales. Je pense qu'il faut quand même arriver à cela. Je rappellerais que nous travaillons de plus en plus main dans la main, tous les usagers que nous sommes au niveau de cette agence de l'eau, pour arriver à des compromis et pour arriver à faire en sorte que le réchauffement climatique que nous vivons tous, humains comme non humains, soit pris en considération. Nous essayons de faire de notre mieux. C'est ce qui se passe, et c'est ce qui s'est passé, en mettant en place ce plan Eau. C'est ce qui se passe – je suis présidente de la commission des Aides – en termes de dépenses. Nous arrivons à faire des choses agiles et importantes. Les collègues parlaient de manque d'eau, de citernage et d'endroits où il n'y a plus d'eau au robinet. C'est le cas sur notre grand bassin Loire-Bretagne. Je pense qu'il faut agir là-dessus.

Comme je suis aussi une élue de l'amont, je rappelle que le taux de remplissage du lac de Naussac est de 25 % alors qu'il envoie de l'eau dans l'Allier, puis dans la Loire. Il n'est pas normal que 200 millions de mètres cubes d'eau partent du bassin Loire-Bretagne sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, par année depuis 1954, et ce, en période de réchauffement climatique. Cela n'est plus entendable. Il faut intégrer quelque part cette négociation. Nous n'allons pas repartir sur une concession de 25 ou 50 ans dans les mêmes conditions alors que nous subissons le réchauffement climatique. Nous aurons besoin d'eau au niveau du bassin Loire-Bretagne.

Je pense que M. Saddier n'ayant pas cosigné cette lettre, il est important que nous disions les choses, que nous disions la réalité de ce que nous vivons sur notre bassin et que nous avons besoin d'eau.

M. le Président :

Je pense que Mme Gallien pose une question qui est tout à fait juste. Le financement du petit cycle de l'eau a bien fonctionné pendant 60 ans, c'est-à-dire : je consomme, donc je paie une redevance. Cette redevance vient financer la modernisation des réseaux, les stations d'épuration, etc. Cela a beaucoup de sens.

En l'occurrence, nous sommes en train de changer de dimension parce que nous passons du petit cycle au grand cycle, sur des périmètres très grands comme le dit Mme Gallien, avec des redevances du milieu rural qui sont moins productives. En même temps, on nous demande de payer des dispositifs qui s'appliquent sur le grand cycle.

Là, nous nous rendons compte qu'il y a une inadéquation entre le financement de ce petit cycle qui avait ses vertus pour moderniser mais qui n'est plus adapté au grand cycle. S'il n'y a pas des aides à la péréquation, s'il n'y a pas les solidarités qui s'installent entre les territoires urbains et les territoires ruraux pour penser le grand cycle de l'eau, nous allons au-devant de difficultés. Cela ne peut pas être les uns contre les autres. Il faut que nous soyons ensemble. Cela pose une question essentielle.

M. HERVÉ :

Je rejoins la collègue de Tours dans la déclaration qui a été faite pour dire que c'est vraiment un déni de démocratie. Le temps que nous passons dans nos assemblées à travailler les problématiques de l'eau, de qualité de l'eau entre les différents collèges, c'est un temps précieux. C'est un travail sur lequel chacun d'entre nous est engagé ici, mais aussi sur nos territoires. Des engagements profonds ont été pris, dans lesquels nous essayons d'entraîner tout le monde, aussi bien la profession agricole que les élus, les propriétaires privés le long des cours d'eau, etc. Un investissement énorme, sur le plan humain, est produit. Puis, nous avons l'impression que tout d'un coup, nous recevons des gifles, des coups de frein et nous ne savons plus où donner de la tête. C'est vraiment incroyable de ressentir un tel élément démobilisateur sur nos territoires.

Je ne comprends pas. D'un côté, on nous annonce un plan Eau ambitieux parce que quelque part, faire - 10 % de prélèvements d'ici 2030, c'est quand même quelque chose d'ambitieux. Quand nous regardons l'application localement au niveau des abonnés, c'est pratiquement - 20 % que nous aurons à faire en termes d'économie d'eau sur un certain nombre d'usagers. Il faut donc réaliser un certain travail, mettre une énergie et passer du temps auprès de l'ensemble des abonnés pour travailler ce point.

Par ailleurs, cela remet complètement en cause nos modes d'aménagement au niveau de nos collectivités. Il s'agit de travailler sur la désimpermeabilisation et sur l'infiltration. Il y a vraiment un programme global qui est engagé. Auprès des agriculteurs, cela représente aussi un travail énorme. C'est de l'accompagnement sur des modifications de pratiques culturelles et sur lequel nous n'allons plus pouvoir être présents.

J'ai eu un voisin agriculteur – j'ai été aussi agriculteur pendant toute ma carrière – qui est venu me voir au mois de mai pour me dire qu'il ne peut plus avoir de MAEC et qu'il va faire 10 ha de maïs de plus cette année. C'est la réalité sur le terrain. Nous avons encore des surfaces de maïs croissantes dans nos secteurs parce que les MAEC, qui étaient de premier niveau, n'étaient plus accessibles. Nous avons vraiment des questions à nous poser. Dans la réalisation de notre mission aujourd'hui, on ne doit pas nous couper les bras. C'est vraiment de cela qu'il s'agit. Au

contraire, il nous faut vraiment de l'encouragement et des moyens financiers pour pouvoir agir sur les territoires.

M. le Président :

Je suis témoin de cela. J'ai entendu dire que la Bretagne consommait beaucoup de MAEC. C'est vrai parce qu'il y a eu une action très volontariste là-dessus. Je répète que la Bretagne a divisé par deux son taux de nitrates dans les eaux de toutes les rivières bretonnes. Nous partions de loin. Nous étions au-dessus de 50 mg quasiment partout. Aujourd'hui, la moyenne régionale est autour de 30 mg. Ainsi, un effort a été fait grâce à la mobilisation des agriculteurs autour de ce dispositif. On prendrait donc un risque à ne pas renouveler ces MAEC et à ne pas les développer. M. Hervé l'a bien dit, il ne faut pas que cela suscite des découragements.

M. BOISNEAU :

Bonjour à toutes et à tous. Je représente les pêcheurs en eau douce. J'ai aussi le mandat aujourd'hui pour la conchyliculture, donc des activités qui sont un peu en bout de chaîne. Ainsi, nos activités sociales et économiques, mais aussi de production alimentaire pour nos concitoyens, dépendent de tout ce que les autres acteurs de la société vont faire de l'eau en termes de qualité et de quantité. Cela ne va pas bien – vous vous en doutez, je suppose – au regard de beaucoup de facteurs qui ont été évoqués ce matin.

Je voudrais juste ajouter que nous sommes heureux que le plan Eau soit enfin sorti, que l'eau soit enfin reconnue comme étant une question extrêmement importante, essentielle et que ce soit remonté, dans l'agenda politique, un peu en tête de gondole. C'est heureux.

J'ai eu l'honneur de faire partie des négociateurs des assises de l'eau. Il y avait Luc Servant et moi dans le comité de bassin Loire-Bretagne. Ce comité de bassin avait abouti à un certain nombre de considérants, dont la fameuse sobriété et les réductions de 10 % sur cinq ans. C'était prévu pour 2024. C'est malheureux que nous venions de perdre six ans dans l'atteinte de ces objectifs. En termes de gestion quantitative, cela donne un peu l'impression qu'avec les discussions, les blocages à gauche et à droite, finalement, nous avons reperdu six ans.

Quand nous sommes en manque d'eau, nous sommes toujours en train de courir après ce manque d'eau. Or, nous devrions tous mieux anticiper. On nous retarde en permanence ces objectifs que nous nous devons d'atteindre le plus rapidement. Le dérèglement climatique fait que ces manques d'eau – nous l'avons vu au cours des dernières années – vont devenir de plus en plus critiques pour beaucoup d'entre nous et pour la biodiversité aussi, pour les ressources dont nous dépendons.

Il était attendu aussi que nous mettions en œuvre les solutions fondées sur la nature. Nous venons de découvrir assez récemment que les haies et les talus, nous en sommes à 3.000 km de plantés pour 23.000 km d'arrachés tous les ans. Il y a un certain nombre de mesures qui sont assez embêtantes.

Sur les aspects « pollutions diffuses agricoles », je ne remets pas du tout en cause l'engagement de M. Noyau et de Mme Schaepeynck. Je les connais depuis longtemps. Ils font ce qu'ils peuvent. Je sais qu'ils sont dans une situation compliquée. Le problème, c'est que moi, en tant que président de la commission Loire moyenne, je dois expliquer aux gens et aux élus de mon territoire qu'il y a encore plus de 200 molécules de pesticides dans les cours d'eau et que dans 30 % des prélèvements, il y a des cocktails infernaux de plus de 20 molécules. Nous ne connaissons pas les incidences écotoxicologiques pour la nature et pour la santé humaine. Nous sommes dans une situation terrible.

Ce nouveau coup qui retarde le dé plafonnement des recettes pour les pollutions diffuses agricoles nous met dans une position insupportable où le bon état écologique des eaux devient une utopie inaccessible. Je veux bien que nous soyons tous des utopistes fanatiques mais à un moment, il va falloir atterrir.

M. NOYAU :

Les chambres d'agriculture accompagnent toutes les agricultures. Nous accompagnons 50 % des conversions à l'agriculture biologique. Il ne faut pas qu'ils se déconvertissent. Il faut qu'il y ait un minimum qui se déconvertissent. Nous accompagnons les transitions.

Nous avons également un programme d'accompagnement de tous les agriculteurs qui s'installent par rapport au changement climatique pour qu'ils soient bien dans la réalité des choses. Certes, nous allons vers une complexité par rapport au climat. Cependant, pendant ce temps-là, nous devons aussi produire.

Pour la redevance sur les pollutions diffuses, l'augmentation devait s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2025 et non pas 2024. C'était pour le budget 2025. Je l'ai fait confirmer tout à l'heure, quoique j'en sois sûr.

Il y a des discussions sur une trajectoire à la suite de ce qui s'est passé. Mme la Préfète l'a rappelé tout à l'heure. En fait, les échanges qu'il y a eu sur la non-augmentation de la RPD (redevance sur les pollutions diffuses) n'étaient pas en lien direct avec le financement des agences. Cela en faisait partie mais le combat portait sur l'augmentation de tout ce dont les agriculteurs avaient en charge. C'est tombé effectivement sur la redevance sur les pollutions diffuses qui, malheureusement, est en lien avec les budgets des agences.

A force de taper sur l'agriculture, on importe l'agriculture qu'on ne veut pas en matière de fruits et légumes. C'est le cas, et cela va être le cas, sur beaucoup d'autres cultures.

Mme MATHYS :

Cette question sur les redevances sur les phytosanitaires constitue un problème pour le financement des agences mais c'est aussi une réduction de l'espoir de voir réduire l'utilisation des phytosanitaires. Finalement, cette augmentation de la redevance, j'imaginai qu'elle avait aussi pour but de favoriser la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.

M. GANDRIEAU :

Il est clair qu'on a mis du brouillard sur une gestion de l'eau qui n'est déjà pas facile à expliquer à nos concitoyens. Je peux vous le dire. Je sais ce que c'est. En clair, ce n'est pas clair. Nous savons que de toute façon, pour améliorer les choses, il faut plus de moyens. Nous avons tous dit qu'il manquait des moyens. Nous avons un plafond qui nous empêchait d'avoir des moyens, donc il faut en trouver.

Maintenant, à qui va-t-on les prendre ? Je ne crois absolument pas en ce que je viens d'entendre, à savoir que monter d'un petit centime la redevance « irrigation » va faire réfléchir tout le monde. Cependant, il y a une volonté de tous d'aller dans le bon sens, y compris des agriculteurs. Puis, il y a, de l'autre côté, des extrêmes qui ne se sont pas exprimés. Si vous continuez à vouloir fréquenter les extrêmes, on est tous morts.

Maintenant, il faut que le gouvernement clarifie la trajectoire. Quand est-ce que cela va s'appliquer ? J'entends 2024, 2025... Il faut que les choses soient très claires pour que nous comprenions combien nous devons dépenser en 2024, combien nous devons dépenser en 2025, combien nous devons faire rentrer et qui paie. Nous avons des solutions parce que nous sommes quand même capables de discuter entre nous.

Là, on a mis plus de brouillard et tout le monde s'envole en disant : « Tout est foutu, nous n'allons pas réussir à revenir au bon état ». Certes, ce n'est pas facile mais ce n'est pas perdu. Mettons donc de la clarté. Je regrette que Mme la Première ministre ait mis du brouillard dans tout cela. Il faut rattraper le coup. Ce sont les politiques nationales qui doivent rattraper ce coup en indiquant comment trouver des sous. S'il manque 8 M€ chez nous, qu'ils nous les passent pendant quelque temps. On doit bien trouver cela dans un tiroir. Nous ne sommes plus à cela près. Mettons de la clarté dans ce brouillard.

Mme ROUFFET-PINON :

Je suis dans le collège des usagers non économiques. Je ne suis ni élue maire ni conseillère départementale mais je défends beaucoup l'eau dans mon territoire en étant dans les CLE de

Sage Creuse ou Cher amont. Je rejoins largement Mme Rousset et Mme Gallien concernant ces territoires qui ont peu d'habitants. La Creuse compte 121.000 habitants et l'Allier un peu plus mais nous avons quand même des difficultés. L'autre jour, au contrat territorial du haut Cher, on nous a expliqué qu'à la source du Cher – qui est quand même important pour nous mais aussi pour le département du Cher pour l'irrigation, etc. –, on ne pouvait rien faire parce que les sols étaient très abîmés.

Je milite sur mon territoire chaque fois que c'est nécessaire. Le barrage de Rochebut, le 19 octobre, était à - 16 m. Nous avons des soucis qui sont moins connus que Villerest. Or, le barrage de Rochebut est quand même important. Je viens d'apprendre – j'espère que cela ne vient pas de l'eau – que Dunlop Montluçon ferme tout ce qui est pneumatique moto, avec je ne sais plus combien de licenciements. Le problème de l'eau est conséquent même dans des territoires comme les nôtres. Je suis catastrophée de ce qui s'est passé, de ce que j'ai appris par le groupe, par les journaux et par vous, M. le Président. Je me pose de grosses questions sur la façon dont Mme la Première ministre gère cela.

Mme FÉLIX :

Mes chers collègues, je m'exprime en tant que vice-présidente représentant les collectivités dans ce comité de bassin. Je vous lis une petite liste : Le Puy, Brioude, Trévol, Saint-Satur, Nevoy, Bourges, Lury-sur-Arnon, Déols, Ardentes, Boussac-Bourg, Saint-Martin-Terressus, Tours, Poitiers, La Rochelle, Sainte-Néomaye, Nantes, Les Ponts-de-Cé, Le Mans, Laval, Vitré, Treffléan, Plouasne, Plévin, Plouguiel, Plouédern, Saint-Coulitz, Lesneven... C'est autant de points de prélèvement qui sont cités dans la récente étude de l'Anses, ou que j'ai pu relever dans la presse, comme dépassant les limites de qualité en matière de résidus de pesticides.

C'est le nouveau casse-tête épouvantable dans un contexte où les conséquences sanitaires restent très mal établies de la présence d'un certain nombre de résidus de pesticides pour lesquels il y a une absence de valeurs sanitaires, même provisoires, pour guider les distributeurs d'eau, lesquels, je vous rappelle, ont une obligation de résultat en matière d'eau qu'ils distribuent à leurs administrés.

Cette question s'ajoute aux problèmes que nous partageons de longue date, à savoir ceux des nitrates et du manque d'eau au cours des dernières années, avec la baisse des masses d'eau dans lesquelles nous prélevons.

Dans ce contexte, les décisions qui ont été annoncées posent deux questions : la question des conséquences sur le financement des agences, et singulièrement de notre agence, et la question du signal donné sur la capacité à résoudre les enjeux cruciaux que je viens de rappeler.

Concernant les financements de l'agence, je veux dire mon total soutien à la fois au président du comité de bassin, mais aussi aux propositions qui ont été formulées par M. Albert, ainsi que la confiance que je porte à Mme la Préfète coordinatrice de bassin pour que les efforts convergent pour trouver une solution à notre financement. A défaut, M. Albert a raison de dire qu'il faut confier la responsabilité de la solution à l'Etat. Après tout, c'est de là que vient la difficulté.

S'agissant de la capacité à résoudre les enjeux cruciaux, on nous dit : « Diluez puisque vous avez des problèmes de pesticides », mais que devons-nous diluer alors que toutes les masses d'eau sont concernées ? On nous dit : « Renoncez à certaines ressources », mais lesquelles puisque toutes les masses d'eau sont concernées ? On nous dit : « Traitez ! », mais à quel coût financier ? A quel coût hydrique ? A quel coût énergétique ? Et avec quelles aides ? Pour Bourges Plus, il faudrait au moins quatre usines étant donné la constitution actuelle de notre réseau. Nous n'en avons pas.

Il faut donc que nous insistions plus que jamais sur la prévention, sur l'évolution des pratiques. Je donne acte, M. Albert, de la bonne volonté des uns et des autres dans ce domaine. Au regard du dialogue que j'ai localement avec la chambre d'agriculture, avec les agriculteurs individuellement qui sont sur l'aire d'alimentation de captage d'eau du Porche à Bourges, je témoigne de leur bonne volonté. Evidemment, cette bonne volonté ne se traduit concrètement qu'avec un certain nombre de financements et avec un certain nombre de règles aussi sans doute.

Dans un contexte où nous nous interrogeons sur « qui peut payer ? », je pense qu'à un moment donné si nous ne sommes pas capables de résoudre cette équation de « qui peut payer ? » et « qui veut payer ? », il faut accepter de mettre en œuvre un certain nombre de dispositions plus

contraignantes pour atteindre les objectifs que nous devons atteindre et qu'en tant que distributrice d'eau, je dois atteindre.

Un certain nombre de ces dispositifs existent. J'alerte sur les conséquences de la décision qui vient d'être prise pour réduire les moyens donnés aux agences, sur la sollicitation qui pourrait être croissante de mettre en œuvre ces dispositions que la loi permet, qui sont entre les mains des préfets et vers lesquelles les distributeurs d'eau pourraient être amenés à se retourner.

C'est ce que je voulais dire pour reprendre les deux grands enjeux qui ont été mis en avant dans les débats que nous avons eus. Je vous remercie.

M. le Président :

Mes chers collègues, je pense qu'il était utile que nous ayons ce débat, que nous ayons cette discussion même si nous avons dérogé à l'ordre du jour et à notre timing mais je pense que le moment est important.

Vous avez vu que nous avons pris l'initiative, immédiatement avec les présidents de comités de bassin, de nous adresser au président de la République et à la Première ministre. Il faut que le comité de bassin marque le coup par rapport à tout ce que nous venons de dire. Je souhaiterais qu'il marque le coup de la manière la plus collégiale et la plus collective possible parce que cela n'aura que plus de force. Pour cela, j'inviterais bien l'ensemble des membres du comité de bassin, si vous en étiez d'accord, à porter une motion. Vous avez vu qu'une motion a été proposée par les associations. Je ne suis pas sûr que cette motion puisse être votée par l'ensemble du comité.

Je vous proposerais la motion suivante en m'appuyant sur la lettre qui a été transmise au président de la République. C'est un vote de motion pour soutenir le président et les vice-présidents dans les démarches visant à dire que le compte n'y est pas pour nous, que nous continuons à discuter mais le compte n'y est pas. L'avantage serait d'avoir une belle unanimité autour de cela et de me donner plus de force pour aller discuter. Si notre motion n'est pas unanime, elle sera plus fragile. Si vous en étiez d'accord, je vous proposerais le texte suivant :

« Vu le Code de l'environnement, le comité de bassin :

- a pris connaissance du courrier adressé le 7 décembre au président de la République et à la Première ministre ;
- exprime son plein soutien à cette démarche initiée par le président et les vice-présidents.

Le comité de bassin affirme son attachement au respect des objectifs et des moyens du plan Eau comme annoncé par le président de la République le 29 mars dernier. »

Est-ce que cela pourrait vous convenir ? J'entends bien les arguments qui étaient posés dans la motion proposée par les associations. Toutes vos prises de parole, mes chers collègues, ont été notées. Elles seront transmises, je vous le promets. L'intégralité des débats sera transmise aux ministères concernés de manière à ce qu'ils se rendent compte que le comité de bassin n'est pas content, qu'il a fait part de ses réflexions.

C'est ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord. Si jamais ce n'est pas le cas, il faut que nous nous mettions d'accord sur une motion et nous en aurons pour un moment. C'est aussi pour essayer d'accélérer les choses.

Mme BRUNY :

Etant donné cette évolution de l'ordre du jour et des propositions qui sont faites, nous demandons une suspension de séance afin que nous puissions échanger rapidement.

Mme la Préfète :

J'ai pris des notes. Je m'engage à rendre compte fidèlement des débats aux différents ministres concernés, mais je ne prendrai pas part au vote.

M. le Président :

Je précise aux collègues régionaux que malgré le fait que nos échanges concernant l'organisation d'une réunion ne sont pas mentionnés dans la motion, nous allons évidemment le faire et nous

allons nous mettre très vite en contact avec tous les collègues des régions. Je vous propose une suspension de séance. Nous reprenons à midi.

[Suspension de séance]

M. le Président :

Mes chers collègues, il n'est jamais simple de modifier les textes en cours de séance. Vous nous excuserez par avance de la situation. Il faut que nous fassions très attention. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai souhaité que nous ayons ce débat. Je vous félicite que tout cela ait pu se dérouler sereinement et dans le calme. Nous vivons tout cela, chacun dans nos positions, un peu douloureusement. Je dois vous avouer que l'autre jour, quand nous étions arrivés à Echiré, il y avait des gendarmes. Aujourd'hui, le comité de bassin se réunit, il y a encore des gendarmes à l'entrée. Cela commence à devenir pénible. Ce ne sont pas des conditions sereines de travail. Moi-même, je me dis parfois que c'est un peu lourd.

Je vous propose de prendre acte. Vous avez vu qu'il y a eu un courrier adressé au président de la République par quasiment tous les présidents de comités de bassin. Dans la motion, je vous propose de dire que le comité de bassin a pris connaissance du courrier du 7 décembre 2023 au président de la République et à la Première ministre.

Ensuite, les APNE ont une proposition à faire sur la manière dont tout cela s'est déroulé ce matin. Je vous propose, puisque vous avez écrit un texte, de le lire et voir si cela convient à tout le monde.

Encore une fois, plus le vote sera unanime, plus nous serons forts pour aller discuter. C'est tout l'objet du travail de ce matin. Quelqu'un peut-il lire la nouvelle proposition ?

Mme BRUNY :

« Le comité de bassin dénonce la remise en cause par l'Etat de la souveraineté des instances de bassin et des orientations qu'il a prises pour répondre aux défis du plan Eau. »

M. DEGUET :

Notre proposition est très simple. Le but est d'exprimer un sentiment général de haut-le-cœur devant la façon dont les choses se sont passées. Nous pensons qu'il faut exprimer cela. Je dis des choses un peu brutales mais le fait que l'on s'essuie les pieds sur les comités de bassin est insupportable. Ce n'est pas écrit ainsi mais cela fait partie des choses.

Bien entendu, comme nous sommes des gens qui travaillent dans les comités de bassin, qui continueront à travailler dans les comités de bassin et qui en ont vraisemblablement encore pour quelques années, nous disons bien que nous n'en resterons pas à cette manifestation. Cependant, cette manifestation est extrêmement importante parce que nous avons atteint un point de non-retour. Il faut écrire cela. Il faut écrire l'émotion. Il faut écrire que nous n'acceptons plus que ce soit contradictoire.

Par contre, même si nous ne soutenons pas la lettre des présidents, nous soutenons leur démarche. A minima, on peut prendre connaissance de la lettre mais au moins, on soutient leur démarche. C'est cela qui va structurer les choses. Premièrement, nous exprimons de l'émotion. Deuxièmement, nous soutenons la démarche. Troisièmement, nous réaffirmons notre intérêt pour tous les objectifs qui, selon nous, ont été bafoués auparavant.

M. le Président :

J'ai un problème avec le terme de « souveraineté ». Vous imaginez bien que l'Etat peut nous dire : « Vous êtes souverain, vous pouvez augmenter vos redevances, puis c'est tout, je n'ai jamais touché à cela ».

Je pense qu'il faut signaler l'émotion des collègues, l'émotion que cela suscite collectivement. Nous avons arrêté une maquette financière. Nous nous rendons compte aujourd'hui que cette maquette financière est remise en cause, donc cela ne peut pas nous satisfaire.

M. DEGUET :

Honnêtement, sur l'émotion, il vaut mieux mettre « travail » parce que c'est bien de cela qu'il s'agit, c'est-à-dire que nous avons réalisé un travail pendant un certain temps et l'on s'assoit dessus. « Travail » exprimera mieux l'émotion que « souveraineté » qui, déjà, est un terme juridique.

Un intervenant :

C'est peut-être une subtilité mais à la place de « travail », on pourrait mettre plutôt « l'engagement de l'ensemble des parties prenantes ».

M. le président :

Du travail et de l'engagement des parties prenantes...

Un intervenant :

A la place de « dénonce », on pourrait mettre « exprime sa vive émotion face à la remise en cause par l'Etat... ».

M. le Président :

« Le comité de bassin exprime sa vive émotion face à la remise en cause (...) ». Est-ce que cela peut vous convenir ?

M. NOYAU :

Cela ne me va pas. Au niveau de la profession agricole, je me suis tu tout à l'heure mais il faut quand même dire que nous en avons pris plein la tronche. Je tiens à rappeler que s'il y a eu une discussion, c'est parce que nous avons une hausse de 20 % des taxes qui nous tombait sur le coin de la figure en plus du Gazole non routier (GNR) et en plus d'autres choses. Dans la négociation nationale, nous avons indiqué que nous voulions une trajectoire et que nous n'acceptons pas que cela nous tombe brutalement dessus.

Or, le courrier qui a été signé par les présidents attaque la profession agricole. Mes responsables sont allés à la négociation sur un problème national. Ils n'y sont pas allés pour attaquer une agence plus qu'une autre. Dans le courrier, nous sommes attaqués assez vivement. Je demande qu'ici, nous restions un peu soft. Là, je vois encore l'émotion. L'émotion de quoi ? Dans le courrier envoyé par les présidents, je suis embêté par ce chapitre qui cite nommément la profession agricole.

[Intervention hors micro]

La FNSEA, c'est la profession agricole. Nous sommes majoritaires.

[Protestations dans la salle]

C'est la règle de la démocratie. Je ne choisis pas les représentants des associations présentes, donc vous n'avez pas à choisir non plus les représentants de la profession agricole.

M. le Président :

Encore une fois, notre objectif commun est de défendre nos budgets, nos instances et nos ambitions. Aujourd'hui, nous voyons bien que cela coince sur plusieurs sujets et qu'il y a des croisements de problématiques qui font que Loire-Bretagne est pénalisée sur un certain nombre d'éléments. Il faut que nous fassions remonter cela collectivement. Je souhaite que nous ayons une motion qui soit portée le plus largement possible. Je reprends l'article unique :

« Le comité de bassin exprime sa vive émotion face à la remise en cause par l'Etat du travail et de l'engagement des instances de bassin et des orientations qu'il a prises pour répondre aux défis du plan Eau. »

Je propose que nous prenions acte de ce courrier et que nous rajoutions une phrase qui indiquerait que les conséquences financières pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont considérables. En

effet, sur les 150 M€ de contribution de l'Etat initialement prévus au niveau national, Loire-Bretagne se verrait aujourd'hui attribuer 1 M€. C'est quand même le sujet.

Mme HAAS :

Le sujet, c'est que cette décision a été prise de façon unilatérale sur une demande particulière. C'est ce que nous dénonçons. Cela court-circuite complètement notre instance.

M. le Président :

Nous pouvons garder, si vous en êtes d'accord, « les conséquences financières pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne pourraient être considérables ». Il faut qu'on le dise.

Mme la Préfète :

C'est sous-entendu dans le fait de dire qu'au fond, ce sont vos travaux qui sont remis en cause par cette décision. Les moyens d'y remédier se discutent avec un grand nombre d'options. Il faut que l'on continue à parler. Il existe plusieurs options possibles. Ne rentrez pas dans une option. L'interrogation de la péréquation entre les agences est un gros chantier. Si c'est la solution, il faut tout remettre à plat, y compris les 19 M€ que touche l'agence par ailleurs, la contribution à l'OFB, etc. Il y a beaucoup d'options possibles.

Ainsi, ne vous enfermez pas. Je n'ai pas d'autres conseils à vous donner vu que je ne vais pas voter. Effectivement, votre souveraineté n'a pas été mise en cause. Ce sont vos travaux, tout le chantier que vous avez mené ensemble et les équilibres que vous avez trouvés qui sont tout d'un coup remis en cause parce qu'il y a une décision qui vise à redonner un peu d'air et plus de progressivité aux agriculteurs. Nous sommes des adultes. Il faut que nous fassions avec cela. Ensuite, nous allons chercher ensemble les solutions pour ne pas réduire les ambitions.

M. MOREAU :

Je voterai la motion mais avec un regret parce que « exprime sa vive émotion », je pense que c'est le minimum. Nous avons quand même un peu de colère.

Un intervenant :

Je suggère de mettre le mot « inquiétude » à la place du mot « émotion ».

M. MOREAU :

« Inquiétude » a minima... « Vive émotion » parce que cela fait partie de quelque chose qu'on ressent mais que l'on n'exprime pas forcément. Nous avons à la fois de l'émotion et un peu de colère.

Mme la Préfète :

Je rappelle que la colère est une émotion.

M. DEGUET :

Je préfère la formulation « dénonce » à « vive émotion » mais c'est personnel, donc je n'en fais pas un problème d'orientation. Par contre, la démarche a été engagée par les présidents de comités de bassin. Ils ont joué leur rôle de président. Ils l'ont engagé et c'est nous maintenant qui engageons une démarche en comité de bassin.

M. le Président :

Si nous en restions-là, est-ce que cela pourrait convenir au plus grand nombre ?

M. LEDEUX :

Je reviens sur l'émotion. Cela peut être de la colère ou autres. Ce n'est pas qualifié, c'est-à-dire que cela pourrait être de la joie aussi. Je demande à ce que nous qualifions cette émotion.

M. MOREAU :

C'est pour cela que j'ai proposé le mot « inquiétude ».

M. ALBERT :

Mon intervention ne porte pas sur la rédaction en termes de verbe, d'adjectif ou de nom à mettre. Dans la phrase que vous vouliez rajouter, M. le Président, j'alerte quand même sur le fait que cela fait très longtemps qu'on parle de solidarité des agences. A un moment donné, l'implication de la solidarité des agences a un impact encore plus fort quand on parle d'EDF et vis-à-vis de la répartition. Je ne sais pas comment nous pouvons le mettre sur cette partie mais je pense que ne pas en parler serait dommageable pour pouvoir le défendre demain.

Mme FELIX :

J'ai une proposition. En sémantique de langage diplomatique, le mot « émotion » est beaucoup plus fort qu'« inquiétude ». Je préfère « émotion » à « inquiétude ». « Inquiétude », c'est faible par rapport à la situation. Pour moi, il n'y a pas de débat sur « émotion », c'est-à-dire que cela dit bien, en langage diplomatique, ce que vous voulez exprimer.

Cela étant, ma proposition est : « Le comité de bassin a pris connaissance du courrier adressé au président de la République et à la Première ministre, soutient la démarche engagée par les présidents de comités de bassin et rappelle, dans ce contexte, son attachement à la nécessaire solidarité entre bassins ».

M. le Président :

Est-ce que cela vous va, mes chers collègues ?

Mme ROUSSET :

Ce qui est compliqué dans notre affaire, c'est que nous prenons comme point de départ le courrier que vous avez fait en tant que présidents de comités de bassin, qui n'a d'ailleurs pas été signé par tous les présidents de comités de bassin. Finalement, le point de départ n'est pas le courrier mais les décisions qui ont été prises. Je ne suis pas sûre que ce soit la bonne entrée que de soutenir un courrier. C'est bien par rapport aux décisions que nous sommes en train d'essayer d'écrire quelque chose, pas par rapport à un courrier.

M. le Président :

Nous sommes bien d'accord, donc nous changeons le titre. Ce n'est pas le soutien à la position portée par les présidents, c'est la motion du comité de bassin Loire-Bretagne. Sommes-nous d'accord sur cela ? Encore une fois, si elle est portée collectivement, cela aura plus de sens, étant entendu que les services de l'Etat ne vont pas participer au vote, ce que je comprends.

Mme ROUSSET :

Du coup, dans l'article, est-ce qu'on enlève le fait qu'on parle du courrier ?

M. le Président :

Oui, c'est fait.

Mme ROUSSET :

C'est fait dans le titre mais pas dans le corps.

M. le Président :

Dans le corps, il faut quand même qu'on la vise, sinon nous n'allons pas nous en sortir.

Mme ROUSSET :

Pourtant, c'est bien une des questions qui se posent dans l'assemblée, visiblement, à savoir soutenir la démarche de courrier.

M. le Président :

Nous allons nous en tenir là sinon nous n'allons pas nous en sortir. Je rappelle d'ailleurs que Martial Saddier n'a pas signé. Il a appelé la Première ministre. Il avait un comité de bassin le jour même où le texte est parti. C'était compliqué. Il m'a appelé et nous nous en étions expliqués. Evidemment, il soutient la démarche. De toute façon, c'est une démarche collective.

Ainsi, on vise le courrier mais plus globalement, le comité de bassin prend position en exprimant son émotion et en dénonçant la remise en cause de l'équilibre général. Puis derrière, nous allons parler de solidarité, de financement et de péréquation. Nous passons au vote. Nous pouvons le faire à main levée.

Mme ROUSSET :

Nous pouvons aussi utiliser Provote.

M. le Président :

Nous avons bien entendu que les services de l'Etat ne participent pas au vote. Je pose la question : qui est contre cette motion ?

Mme ROUSSET :

Je suis gênée par le fait qu'on parle des agris.

M. le Président :

A ce moment-là, vous le dites. Qui est contre cette motion ?

M. GUTTON :

Dans la salle, on ne voit pas du tout de main levée.

M. le Président :

Quelqu'un est-il contre cette motion ?

Mme ROUSSET :

Pouvons-nous voter par Provote, s'il vous plaît ?

M. BONNEFOUS :

Nous avons des outils pour voter.

M. le Président :

Qui s'abstient ? Puis-je considérer que nous sommes unanimes pour porter cette motion ?

M. BONNEFOUS :

Non parce que nous avons un outil de vote qui est Provote et vous refusez de l'utiliser. Nous notons votre refus.

M. le Président :

Ecoutez, nous allons utiliser Provote.

M. GUTTON :

Nous allons lancer un vote Provote. Cela va faire un exercice peut-être un peu plus compliqué mais après tout, c'est un outil de la démocratie de nos instances de bassin. Vous avez tous reçu un message. Vous êtes pratiquement tous allés sur Provote. C'est ce que nous avons pu vérifier. Il y a une nouveauté, c'est qu'il faut maintenant que vous signiez une première fois ce matin, puis une deuxième fois cet après-midi. N'oubliez pas de mettre le bon code puisqu'à chaque séance, un nouveau code vous est adressé. Il manquait cinq ou six personnes qui n'étaient pas allées sur leur téléphone, leur ordinateur ou une tablette pour mettre à jour Provote. Les personnes qui auraient des difficultés pour voter peuvent nous le signaler.

Mme HAAS :

Je voulais quand même dire mon étonnement face au fait qu'on puisse penser qu'un vote électronique est plus démocratique qu'un vote à main levée. La démocratie était là avant l'électronique. Nous avons bien vu, dans les différents comités de bassin, toutes les problématiques que nous avons eues. Je me rappelle qu'à Bourges, nous avons des difficultés. Je voulais quand même le dire parce que le jour où nous aurons un souci avec l'électronique, il faudra que nous sachions utiliser nos mains.

M. GUTTON :

Nous avons toujours des urnes qui permettent de voter à bulletin secret.

M. BONNEFOUS :

Excusez-moi mais le vote à bulletin secret est bien la base de la démocratie. Nous ne sommes pas en ex-Union soviétique.

M. le Président :

Mes chers collègues, tout le monde a voté. Je vous propose de clore le scrutin.

- *Motion soutenant la position portée par les présidents de comités de bassin concernant le financement du plan Eau gouvernemental.*
- **Adoptée à la majorité (94 voix pour, 13 voix contre, 5 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-20 du 13 décembre 2023.

Mme la Préfète :

Je voulais remercier tous les participants et saluer l'expression claire et calme des positions des uns et des autres.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Y a-t-il des questions ou des observations ? Nous pouvons passer au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 4 juillet 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-15 du 13 décembre 2023.

ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Vous savez que le conseil d'administration est composé de représentants qui sont désignés soit par l'Etat pour 11 représentants, soit par le comité de bassin pour les autres représentants.

Nous avons aujourd'hui deux élections à faire. Nous avons d'abord à élire une représentante des usagers économiques puisque l'association en Auvergne-Rhône-Alpes que représentait Mme Raposo, et dont elle était la directrice, a été dissoute en octobre. De ce fait, elle ne peut plus assurer ses mandats au comité de bassin et au conseil d'administration.

Il s'agit de désigner une nouvelle administratrice parce que du fait de la parité, c'est une femme qui doit pouvoir se porter candidate. Nous avons reçu la candidature de Mme Daval qui est responsable « environnement » dans une usine agroalimentaire à Orléans. Y a-t-il d'autres candidatures ? Elle est présente. Le mieux est qu'elle puisse peut-être se présenter.

Mme DAVAL :

Bonjour à tous. Je présente ma candidature pour rentrer au conseil d'administration dans le cadre du collège industriel. En premier lieu, je voulais souligner, pour nous tous industriels, l'importance de la ressource en eau. Ce ne sont pas des paroles en l'air. Je suis rentrée dans le comité de bassin en 2021. J'ai pu participer à un certain nombre de groupes de travail et de commissions. Je trouve le sujet très important et très méconnu.

Par ailleurs, je travaille pour une entreprise agroalimentaire dans le Loiret qui fait intervenir les agriculteurs du Loiret, du Centre-Val de Loire et bretons étant donné que notre usine appartient au groupe Eureden situé en Bretagne.

M. GUTTON :

Ce sont les membres du collège des usagers économiques qui peuvent voter puisque la candidate, une fois élue, sera leur représentante au conseil d'administration. Nous avons donc une seule candidate. Le collège des usagers économiques compte 38 membres. Il s'agit des représentants agricoles, industriels et de la pêche professionnelle.

M. le Président :

Je vous propose de clore le scrutin. Mme Daval est brillamment élue, avec 27 voix pour, pour siéger au conseil d'administration.

- *Election d'une représentante de la profession industrielle au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (27 voix pour, 2 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-16 du 13 décembre 2023.

Mme DAVAL :

Je remercie mon collègue pour son soutien.

M. GUTTON :

La deuxième élection pour le conseil d'administration porte sur une personnalité qualifiée. Nous avons reporté cette élection lors du dernier comité de bassin. Il s'agit de remplacer Eric Taufflieb qui avait démissionné du comité de bassin et donc de facto du conseil d'administration. Or, il y a un poste au conseil d'administration qui est réservé aux personnalités qualifiées. Nous en avons quatre au sein du comité de bassin : Mme Aubert, M. Burlot, Mme Darmendrail et M. Roussel. Nous avons reçu la candidature de Mme Darmendrail. Elle peut se présenter.

Mme DARMENDRAIL :

Je suis directrice du programme Eau et Changements globaux au BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières). Je suis aussi codirectrice d'un programme de recherches exploratoires nationales qui s'appelle OneWater – Eau bien commun, avec un aspect important lié à la coconstruction de recherches et d'innovation autour d'une ressource en tant que bien commun. Je suis aussi vice-présidente « recherche et innovation » des pôles de compétitivité Dream et France Water Team sur l'eau.

Pourquoi est-ce que je pose ma candidature ? C'est pour apporter une vision complémentaire de celles d'autres administrateurs autour de l'importance de la connaissance, des savoirs et des données pour une meilleure prise de décision. Tout ce que nous avons fait, et tout ce que je fais à l'heure actuelle, vise à coconstruire ces solutions et à essayer de faciliter leur implémentation. C'est à ce titre que je pose ma candidature en tant que personne qualifiée.

M. GUTTON :

Les personnalités qualifiées ont une place un peu à part, donc c'est l'ensemble des usagers non économiques et économiques qui vont procéder au vote. Il y a potentiellement 76 électeurs et électrices.

M. le Président :

Je vous propose de passer au vote.

M. GUTTON :

Nous avons 54 voix pour et 4 abstentions. Mme Darmendrail rejoint donc le conseil d'administration.

- *Election d'une personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (54 voix pour, 4 votes blancs).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-17 du 13 décembre 2023.

Mme DARMENDRAIL :

Je vous remercie pour votre confiance.

M. GUTTON :

J'avais promis à Mme Haas qu'elle puisse prendre la parole puisqu'elle le souhaitait tout à l'heure.

Mme HAAS :

Merci, M. le Président, Mme la Préfète. J'associe ce jour ma voix à celle de Mme Girardot Moitié, élue du comité de bassin au titre de son mandat départemental, mais qui n'a pas pu être présente ce jour.

Je profite de ce moment d'élection de nouvelles représentantes au conseil d'administration qui, en toute transparence, se sont présentées et ont présenté leurs activités pour revenir sur l'élection qui s'est déroulée lors du dernier comité de bassin du 4 juillet. Cette élection visait à choisir un nouveau représentant au CA de l'agence pour le collège des collectivités locales. Lors de cette élection, les candidats n'ont pas fait état de leur possible conflit d'intérêts alors que l'un d'entre eux était clairement en conflit d'intérêts de par son activité professionnelle. Pourtant, et dans le sens de la loi sur la prévention des conflits d'intérêts de 2013, il aurait fallu pouvoir connaître les intérêts des candidats avant de pouvoir procéder à l'élection.

Je vous rappelle que la loi du 11 octobre 2013 portée par la Haute autorité pour la transparence publique est un texte fort, voté et mis en place pour prévenir toute situation d'interférence entre les intérêts publics et les intérêts privés, personnels ou professionnels. Cette loi a été renforcée récemment par la loi 3DS du 21 février 2022 afin de répondre, tant aux attentes de nos concitoyens et concitoyennes sur la probité et l'impartialité des élus, que pour permettre à ces mêmes élus d'exercer en toute sérénité leurs fonctions et les responsabilités opérationnelles qui leur incombent. Vous le savez, et particulièrement dans le collège des élus, il est parfois difficile de savoir avec quelle casquette un élu ou une élue parle, son activité professionnelle, son syndicat, la voix de la collectivité et de ses habitants.

Mme Girardot Moitié, membre du collège des élus, a donc déposé un recours gracieux auprès de l'agence pour exiger le report de ce vote, un recours gracieux qui a été considéré comme non recevable car l'agence, et donc indirectement le comité de bassin, serait avant tout sous les règles du Code de l'environnement.

Que le Code de l'environnement soit notre boussole, nous ne pouvons que le souhaiter malgré la tentation des petits pas qui nous guette, mais que la loi de 2013 sur la transparence de la vie publique ne s'applique pas à notre instance est pour le moins étonnant. Si c'est le cas, c'est un véritable oubli du législateur et l'agence s'enorgueillirait à y remédier. C'est pourquoi nous demandons à Mme la Préfète coordinatrice de bassin et à M. le Président du comité de bassin une vigilance forte sur ces sujets afin d'assurer les meilleures conditions de prévention de ce risque, notamment via le renforcement de la transparence sur les intérêts des membres impliqués dans la gouvernance de l'agence. C'est, je crois, notre intérêt collectif. Je vous remercie.

M. le Président :

Je partage évidemment cette ambition.

Mme la Préfète :

Moi aussi.

M. GUTTON :

Les candidats n'étaient pas en situation de conflit d'intérêts quand ils se sont présentés. Effectivement, par leur activité professionnelle, et parfois d'ailleurs de par leur mandat d'élu, ils peuvent se retrouver au conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts. Toutefois, je rappelle que tous les administrateurs doivent faire une déclaration d'intérêts et nous y veillons. C'est suivi par Marion Robillard et le secrétariat des instances de bassin.

En l'occurrence, s'agissant de l'élu concerné, j'ai bien revérifié. Il avait bien fait sa déclaration d'intérêts et l'ensemble de ses intérêts étaient bien précisés dans sa déclaration. Ensuite, avec la présidente du conseil d'administration, nous veillons lors des conseils d'administration à ce que les personnes ne participent pas à des votes où elles seraient concernées.

Ce que nous pouvons proposer – mais il faut que nous en reparlions avec le président et peut-être le bureau du comité de bassin –, c'est de faire une petite fiche type de présentation des candidatures de façon à ce que les personnes candidates – parce qu'il n'y a pas de volonté de masquer quoi que ce soit – puissent indiquer leurs autres responsabilités quand elles se présentent à une élection.

C'est évident quand il s'agit d'acteurs économiques ou non économiques puisqu'ils sont là avec cette casquette. Pour les acteurs associatifs, la question pourrait encore se poser parce qu'ils peuvent aussi avoir des responsabilités professionnelles ailleurs. Il en est de même pour les collectivités. Nous allons faire une proposition que nous soumettrons au bureau du comité de bassin.

Mme la Préfète :

Quand nous siégeons à la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) en préfecture, chaque fois qu'il y a un dossier, nous remplissons une fiche qui demande si la personne qui siège est liée, par exemple, à l'Intermarché qui veut ouvrir un magasin. C'est demandé chaque fois. Je suis étonnée que le Code de l'environnement n'inclue pas cette loi.

M. GUTTON :

Cela est fait pour le conseil d'administration qui a à statuer sur des décisions de financement, ce qui n'est pas le rôle du comité de bassin qui traite d'orientations stratégiques.

Mme la Préfète :

Par contre, je trouve que l'idée d'une fiche est très bonne.

M. le Président :

En tout cas, c'est un point sur lequel il faut veiller.

MODALITÉS D'ÉLECTION DES PRÉSIDENTES AU COMITÉ DE BASSIN

Point « instances » n°3 de l'ordre du jour

M. le président :

Lors de notre prochain comité de bassin, nous devons procéder au renouvellement de nos instances.

M. GUTTON :

C'est un rappel pour réindiquer les échéances puisqu'il y a bientôt trois ans, les comités de bassin avaient été renouvelés pour six ans. Or, il est prévu par le Code de l'environnement un renouvellement à mi-parcours, en tout cas de nouvelles élections à mi-parcours pour un certain nombre de postes de président ou de présidente du comité de bassin, de vice-présidents également, et de tous les présidents ou présidentes de commissions, tant les commissions territoriales – nous en avons cinq – que les commissions thématiques.

Il est rappelé sur cette présentation, que vous aurez également sur l'extranet, les règles d'élection. Nous avons une petite spécificité sur la commission mixte Programme qui est une invention du dernier programme, c'est d'avoir une seule commission mixte conseil d'administration/comité de bassin. Il revient ensuite au président ou à la présidente de cette commission de rapporter au conseil d'administration. Par conséquent, il faut que la personne qui occupe ce poste soit administrateur, ce qui est le cas aujourd'hui et qui était le cas par le passé. C'est un rappel.

Les mandats iront à leur terme jusqu'au renouvellement pour les personnes qui occupent ces différents postes. Nous allons donc programmer un comité de bassin supplémentaire par rapport au planning que nous vous avons adressé et qui pourrait se tenir au début du mois de février. Nous éviterons les vacances de février. Nous fixerons cette date un mardi ou un jeudi avant le début des vacances de février. Nous vous ferons parvenir cela rapidement.

Vous avez, pour mémoire, la liste des vice-présidents. Le président du comité de bassin n'apparaît pas mais vous l'avez en face de vous. Vous avez les vice-présidences, les présidences de commissions et les présidences de commissions territoriales. De la même façon, nous aurons un renouvellement des présidents de commissions du conseil d'administration.

M. le président :

Nous essaierons d'arrêter cette date à mi-février. J'ai proposé en effet d'avancer un petit peu. J'espère que d'ici là, les choses auront un peu évolué sur les sujets que nous avons abordés ce matin. Cela nous permettra de vous tenir au courant de tout cela. En tout cas, nous allons assurer cette phase un peu critique collectivement. Puis, nous procéderons au renouvellement de nos instances lors de cette séance qui pourrait avoir lieu mi-février.

Des appels à candidatures seront lancés. Les candidatures seront divulguées à l'ensemble des membres du comité pour que cela se fasse en toute transparence, avec le souci que tous les candidats puissent se présenter et puissent poser leurs candidatures dans les meilleures conditions.

M. GUTTON :

En revanche, il n'y a pas de renouvellement des administrateurs.

Le prochain comité de bassin avait été fixé le 21 mars. Nous allons donc l'avancer début février. Nous calerons peut-être celui de mars. Nous verrons.

M. le président :

Nous verrons en fonction des informations que nous aurons eues. Je pense qu'il faut qu'on se voie début février par rapport à l'actualité que nous avons traitée ce matin. Il faut que nous nous retrouvions assez rapidement. Nous verrons à ce moment-là si nous maintenons celui de mars ou si nous le décalons un petit peu.

Je voulais vous donner cette information. Il est 13h. Je vous propose que nous allions déjeuner et que nous reprenions vers 14h. M. Hauchecorne nous parlera du plan de sobriété. Puis, il nous restera à évoquer le 12^e programme, les travaux qui sont menés par la commission avec M. Albert et l'étude qui a été présentée à Echiré cette semaine sur l'évaluation du contrat Sèvre niortaise.

Je vous souhaite un bon appétit. Nous nous retrouverons à 14h, en vous remerciant encore pour la qualité de nos débats.

[Suspension de séance]

RETOUR SUR LES ÉCHANGES DE LA DÉLÉGATION DU COMITÉ DE BASSIN SUR LE TERRITOIRE DE LA SÈVRE NIORTAISE

Point « actualités » de l'ordre du jour

M. GUTTON :

Nous allons sans doute commencer par le point sur la Sèvre niortaise puisque le consultant qui a élaboré le rapport d'évaluation est présent. Il a été là toute la matinée. Il a pu assister au débat riche de ce matin. Nous modifions donc un peu le déroulé de la séance.

M. le président :

Nous étions à Echiré, à côté de Niort dans les Deux-Sèvres, lundi matin en présence de membres de la médiation. M. Deguet, M. Couturier, M. Gandrieau et M. Albert m'ont accompagné devant la commission locale de l'eau (CLE) pour présenter le travail d'évaluation du contrat de la Sèvre niortaise. Il y avait eu beaucoup de monde, peut-être 150 personnes. Nous étions très attendus. J'avais demandé à ce que puissent assister à la réunion les membres de la commission locale de l'eau, mais aussi toutes les personnes ou toutes les organisations que nous avons reçues lors de nos auditions. Ils étaient tous là, montrant une vraie attente, une vraie attention à la question que nous avons posée. C'est déjà un premier résultat intéressant. La réunion s'est très bien passée, c'est-à-dire que chacun a pu s'exprimer et dire ce qu'il pensait du travail.

Le président Martins, que j'excuse aujourd'hui, a promis aux membres de la commission locale de l'eau un vrai débat sur le sujet. Nous étions un peu dans la précipitation puisque nous avons remis le rapport aux membres quelques heures avant, donc ils n'ont pas eu le temps d'analyser tout cela. Il a proposé d'organiser un débat à venir sur les propositions.

Ce sur quoi nous nous étions tous engagés, c'était d'abord de réaliser l'étude, donc merci à l'agence de l'eau d'avoir permis le financement de cette étude. Merci à Hervé Gilliard qui effectue un travail remarquable pour nous accompagner sur le sujet. Comme convenu, cette étude va vous être présentée, dans ses conclusions, par le bureau d'études. Ensuite, je proposerai à chaque groupe d'acteurs, élus, associations et profession agricole de s'exprimer sur ce qu'ils ont ressenti ou entendu après cette réunion. Puis, je vous donnerai la feuille de route sur la façon dont je vois la suite.

En tout cas, j'ai apprécié que les débats aient été courtois, sereins. Vous allez voir les conclusions de l'étude, il n'y a pas le bon d'un côté et le mauvais de l'autre. Les choses sont beaucoup plus complexes. Ainsi, il faut arrêter le débat « pour ou contre les méga-bassines » parce que ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est : que voulons-nous dans nos territoires et comment s'adapte-t-on à la situation du manque d'eau à certains moments ?

Je rappelle quand même, parce qu'il est important de le redire, que ce qu'on appelle les droits historiques de prélèvement, c'est-à-dire les autorisations que l'Etat a attribuées à des particuliers sur la Sèvre niortaise, étaient estimés à 24 millions de mètres cubes par an. C'est la moitié de la consommation du département des Côtes-d'Armor qui compte 600.000 habitants. C'était donc énorme. Quand tout le monde pompe en même temps sur des prélèvements individuels, la nappe s'effondre. Tout le monde a fait ce constat, y compris les agriculteurs qui sont les principaux utilisateurs.

Sur ces 24 millions, il faut rajouter ce qui était prélevé au titre de l'eau potable. Comme on pompe parfois dans les mêmes nappes, tout cela peut être très concurrentiel.

Le projet de la Sèvre niortaise – on a oublié de le dire – était de passer de 24 millions de mètres cubes de prélèvements à 12 millions, c'est-à-dire que l'Etat demandait à tous les acteurs de réduire de moitié les prélèvements dans la nappe.

Sur les 12 millions, il était proposé d'en faire à peu près 6 millions en substitution, c'est-à-dire de prélever en hiver quand la nappe déborde pour remplir des stockages. Je ne sais pas comment les choses se sont passées – ou je devine – mais en tout cas, il y a une incompréhension totale sur la gestion collective du sujet. Certains ont considéré que c'était de l'accaparement. Pour d'autres, c'était 24 millions plus 6 millions. On a tout mélangé. On a oublié la finalité historique du sujet.

Je ne sais pas comment tout cela va se terminer. J'espère que le débat républicain l'emportera mais je vous l'ai déjà dit, le territoire est meurtri de toutes parts, que ce soit les associations, les agriculteurs ou les élus. Sainte-Soline restera une référence parce que le débat a commencé là. Cependant, notre responsabilité est que cela ne s'envenime pas et que nous soyons capables de partager des solutions et de nous adapter. Il faudra atténuer. Il faudra des contreparties. Il faudra de la maîtrise publique. Il faudra de la transparence. Tout cela, nous l'avons dit dans la motion, donc je ne vais pas le répéter. C'est acté pour l'avenir. Le débat peut nous permettre, si l'on écoute toutes les parties, d'avancer collectivement.

Un journaliste de l'AFP m'a dit un jour la chose suivante : « J'écoute Benoît Biteau (député européen) et j'écoute Thierry Boudaud (président de la Coop de l'eau), les deux utilisent les mêmes mots pourtant je ne comprends pas pourquoi ils n'arrivent pas à se mettre d'accord ». Cela m'a fait réfléchir. En effet, quand j'écoute Thierry Boudaud, le président de la Coop de l'eau, c'est

plutôt quelqu'un qui ne refuse pas le débat, qui est actif. Puis, quand j'écoute Benoît Biteau, il ne me dit pas qu'il est contre le stockage de l'eau parce que lui-même est irrigant, lui-même a besoin d'eau à certaines périodes. Je me dis que dans ce pays, est-ce qu'on va finir par partager des choses en commun ? C'est fou d'en arriver là. Les événements étaient terribles.

Le comité de bassin a voté cette motion à l'unanimité et je vous en remercie parce qu'elle a du poids. J'espère que celle que nous avons voté ce matin aura du poids également. Quand on est unanime, c'est beaucoup plus fort.

Il y a une envie de débattre. Une CLE est en place. Il y a des acteurs locaux. J'ai rappelé que la maîtrise publique était importante, qu'il fallait que les territoires s'engagent. Je disais aussi que tout cela fait l'objet de contreparties pour une vraie transformation agro-écologique et pour une vraie sortie des pesticides, pour une vraie ambition sur la biodiversité, que l'un ne va pas sans l'autre, adaptation et atténuation, partage de l'eau et solidarité.

Pour finir, je vais vous dire une chose qui m'a beaucoup plu. Vous savez qu'il y a des droits d'eau. Les droits d'eau sont redistribués chaque année en fonction des départs et des arrivées dans les prélèvements. C'est l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) qui redistribue les droits. L'une des critiques qui a été émise a été de dire que les droits vont toujours aux plus gros, aux grands irrigants, etc. Or, la réalité n'est pas du tout cela. La réalité est que les droits d'eau ont été distribués en priorité à de petits irrigants pour de petits volumes. C'est une réalité que nous avons pu observer dans la présentation qui nous a été faite, et qui va nous être faite, tout à l'heure.

Nous avons tous des idées là-dessus mais il faut que nous puissions écouter l'ensemble des parties. Prenons les choses point par point (volume, transparence, destination, contrepartie). Si nous faisons cela dans l'ordre, nous pouvons arriver à nous comprendre malgré que la déchirure soit profonde. Il faut donc aider ces territoires. Nous avons essayé de faire notre part. Toutefois, ce n'est pas aux Bretons de dire aux Deux-Sévriens ce qu'ils ont à faire. Ce sont aussi des projets de territoire et des projets de cohésion sociale.

Je pense que le comité de bassin a joué un rôle important dans le vote de cette motion. Le comité de bassin a vraiment eu la bonne idée de demander cette évaluation. J'espère qu'elle contribuera à faire en sorte que les acteurs se reparlent pour essayer de trouver une solution qui puisse convenir au plus grand nombre parce qu'à défaut, ce sont les extrêmes qui gagnent malheureusement. Les extrêmes, nous savons tous où cela peut nous mener. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons du collectif. C'est l'essence même du comité de bassin. C'est l'essence même du partage.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons engagé cette étude. Je demande à M. Langumier de nous présenter son travail, en le remerciant par avance de la qualité de ses travaux. Ensuite, nous aurons un petit débat, si vous le voulez bien.

M. LANGUMIER :

J'ai essayé de calibrer mon intervention sur 20 minutes, ce qui est une sacrée gageure parce que le rapport fait 70 pages de jus bien serré. Je ne vais pas montrer la fameuse diapositive à laquelle vient de faire allusion M. le Président mais je parlerai quand même de cette question de priorisation des exploitations qui demandent un débit faible.

Le cahier des charges demandait un travail en trois étapes :

- une analyse préalable qui nous a permis de nous imprégner du contexte et de refaire le point sur la ressource en eau et ses enjeux ;
- l'analyse critique des engagements ; cela concerne essentiellement la question du niveau de respect des engagements qui sont dans le protocole et qui ont conduit le comité de bassin à voter les financements qui étaient dans le contrat territorial de gestion quantitative de l'eau (CTGQ) ;
- les recommandations, notamment ce qui pourrait être fait pour espérer réussir le projet sur le territoire.

Pour cela, nous avons mené un travail avec deux composantes, d'abord des entretiens avec un certain nombre de structures locales, puis l'analyse factuelle des données, qu'elles soient statistiques ou de documents, mais qui sont datées. En effet, je vais vous présenter ce qui a pu être communiqué avant début juillet. Il y a probablement des choses qui sont faites depuis mais malheureusement, cela ne peut pas être intégré.

Je vais vous rappeler de quel territoire on parle. Vous voyez que nous sommes à l'extrême sud du littoral du bassin Loire-Bretagne. Ce qui est représenté sur la gauche, c'est le bassin versant du Marais poitevin (en vert). Puis, vous avez une ligne orange qui permet de délimiter le Sage Sèvre niortaise – Marais poitevin. A l'intérieur de ce Sage, il y a la zone sur laquelle s'appliquent le protocole et le contrat territorial qui est grisé. Nous sommes donc sur une partie qui se déverse sur le Marais poitevin et qui est essentiellement située en Deux-Sèvres.

Pour cette diapositive, je vais surtout commenter les barres. En effet, les courbes en haut ont un intérêt secondaire. Les barres en couleur plus franche, donc plus hautes, correspondent aux prélèvements tandis que les autres en avant correspondent à l'estimation de la consommation. Ces barres correspondent à des données annuelles. Nous observons que les prélèvements industriels sont relativement minimes. L'eau potable et l'irrigation sont souvent du même ordre de grandeur, sachant que l'irrigation est plus irrégulière, ce qui est classique compte tenu des évènements météorologiques. Par contre, en termes de consommation, il y a une nette prépondérance de l'agriculture. Là, nous sommes sur les volumes annuels, ce qui veut dire qu'en période de basses eaux, cette prépondérance de l'agriculture est encore plus forte.

Vous voyez les réserves dont il est question sur ce territoire. En vert – nous ne la voyons pas très bien mais elle est plutôt sur la partie ouest –, il y a une réserve en service, à savoir celle de Mozé. Ensuite, les cinq autres, qui sont dans des tons « rose saumon », sont celles qui sont prévues dans la tranche 1. Nous arrivons donc à six au total. Puis, les dix autres (en bleu) sont celles qui sont dans le protocole au titre des tranches 2 et 3. Cela concerne une partie du protocole qui est le programme de construction de retenues.

Ensuite, vous avez une image des volumes concernés uniquement pour la partie « irrigation ». Ce que vous voyez maintenant, ce sont les volumes autorisés. Historiquement, depuis 2005, nous avons une baisse assez régulière des volumes autorisés. Cela représente quand même un demi-million de mètres cubes par an sur des volumes qui tournent autour de 10 à 15 millions de mètres cubes. Vous voyez que c'est une tendance qui marque le territoire. L'irrégularité est surtout marquée en 2020 par les conséquences du jugement du tribunal de Poitiers. Nous sommes sur quelque chose qui se déroule par étape.

Je vous ai mis les volumes prélevés. C'est une information un peu différente. En 2020, c'est très logique que l'on soit, en prélèvement, à la hauteur des autorisations vu la façon dont le volume autorisé a été conçu. Les autres années, nous observons qu'on est régulièrement en dessous. Deux facteurs expliquent cela.

Le premier facteur, c'est que de la part des irrigants, il y a un comportement de prudence, c'est-à-dire qu'ils ont tendance à ne pas consommer en début, ou en milieu, de saison la totalité du quota au cas où ils en auraient besoin en fin de saison. Quelquefois, en fin de saison, il n'y a pas besoin.

Puis, un deuxième facteur a beaucoup joué sur les deux dernières années présentées (2021 et 2022). Quand on est en situation de sécheresse, il y a des arrêtés préfectoraux et donc des interdictions de prélèvement. Par conséquent, on ne prélève pas autant qu'on avait prévu. Là-dessus, vous voyez que la tendance est moins facile à voir. J'ai regardé en consultant un peu plus d'historiques. Nous avons de fortes variations interannuelles. En gros, ce que l'on peut dire, c'est que les maximaux diminuent. Les minimaux connaissent une petite baisse. Nous sommes donc sur des prélèvements qui sont déjà assez bas par rapport aux autorisations.

M. le président :

Excusez-moi, je me permets de vous couper mais je crois qu'il y a eu une année où l'on avait consommé 23 millions de mètres cubes.

M. LANGUMIER :

Cela doit être 2003. Autre chose, la tendance respecte l'objectif de 2025 qui est représenté tout à droite au total annuel. Par contre, la décomposition entre volumes en basses eaux (en orange) et volumes en hautes eaux (en bleu) dépend de la substitution par les réserves. Il est clair que ce ne sera pas atteint en 2025, c'est-à-dire qu'on n'aurait pas cette décomposition-là ; ce n'est pas possible.

Avant de passer à la partie « analyse critique », je fais juste un rappel. Sur le terrain, nous avons trois éléments majeurs de référence. Nous avons un protocole d'accord qui a été signé entre l'Etat

et un certain nombre d'acteurs. Puis, nous avons le contrat territorial de gestion quantitative. Ensuite, nous avons un troisième document important qui est le règlement intérieur de l'OUGC. Pour rappel, l'OUGC est un organisme qui assure une gestion collective des volumes d'irrigation. Son règlement a été particulièrement adapté compte tenu du protocole pour bien prendre en compte les engagements.

Le protocole contient deux types d'engagements : des engagements individuels et des engagements collectifs. Nous les verrons un peu plus en détail après. Les engagements individuels sont pris par des exploitants agricoles et les collectifs sont pris par la profession agricole et par les organismes professionnels agricoles.

Il est à noter que les engagements ont été définis en termes de grandes lignes dans le protocole. Ils ont été déclinés, précisés par le travail du comité scientifique et technique et de la commission d'évaluation et de suivi. Cela a permis de produire, fin 2020, un tableau de suivi des actions, qui a été annexé au contrat territorial et qui reprend la quasi-totalité des engagements en leur donnant des objectifs chiffrés, ce qui n'était pas le cas avant. Je crois qu'il est important de poser cela pour comprendre dans quel cadre nous nous situons.

Cet horrible diagramme a pour objectif de vous montrer combien c'est compliqué. Déjà, ce que dit le rectangle marron en haut, c'est que les engagements ont des cibles différentes, c'est-à-dire qu'ils peuvent concerner tous les agriculteurs du territoire (en marron), ils peuvent concerner les irrigants (en bleu), et à l'intérieur des irrigants, ils peuvent concerner ceux qui sont dans les zones d'influence des réserves.

Maintenant, nous allons passer aux engagements individuels (à gauche sur le graphique). La signature de l'engagement est liée au démarrage d'une tranche de travaux. Puis, la mise en œuvre des engagements est liée à la mise en service de la retenue correspondante. Vous voyez toute la complexité de savoir ce qu'on est censé avoir fait, etc. Il faut réajuster en fonction de ce qui se passe réellement. Nous ne voyons pas les chiffres en détail mais nous avons rapporté les réalisations (en violet) à ce qu'on est censé faire (en vert), avec un ajustement à la situation de la tranche 1.

Sur la partie droite, nous sommes plutôt sur les engagements collectifs. Là, c'est global, donc c'est beaucoup plus difficile de diviser. Cela vous permet d'avoir un peu de pitié de nous quand il a fallu que nous ayons une position sur le niveau d'engagement. C'était vraiment compliqué à mettre en place.

Nous passons à la diapositive suivante. Là, nous sommes plutôt sur l'individuel. Les engagements individuels sont fléchés sur tous les irrigants des zones d'influence des réserves, ceux qui seront alimentés directement par la réserve ou pas, et ce, au fur et à mesure des mises en service.

Il y a une logique dans le règlement intérieur de l'OUGC, c'est-à-dire que l'OUGC va remettre en cause les volumes attribués à ceux qui ne signent pas d'engagement et va renier les volumes de ceux qui ne respectent pas les engagements. Là, il y a une sorte de verrou assez fort.

Globalement, il y a un respect des engagements, c'est-à-dire que pour la tranche 1, les irrigants concernés ont tous signé un engagement, à un détail près, c'est que les choix sont plutôt proches de l'éco-conditionnalité.

Plus concrètement, nous vous avons mis un exemple sur la réduction des produits phytosanitaires. Il y avait deux rubriques : la réduction de l'usage en tant que tel et la rubrique des pratiques qui permettaient d'avoir moins de fuites. Nous voyons que chaque fois, l'engagement qui a été retenu est majoritairement un engagement qui est plutôt proche des pratiques actuelles et de l'éco-conditionnalité.

Ensuite, il y a un petit point en bas qui est majeur. Evidemment, les non-irrigants ne sont pas concernés. Les irrigants représentent à peu près 20 % des exploitants du territoire.

Sur les collectifs, nous avons une partie des engagements qui sont pris au nom de tous les agriculteurs du territoire, notamment les mesures en faveur de la biodiversité, le schéma directeur « biodiversité » et l'observatoire. Puis, il y a des engagements qui sont pris au nom des irrigants qui récapitulent le fait que les irrigants doivent s'engager sur de la conversion ou sur des pratiques économes.

Concernant l'avancement des engagements collectifs, des objectifs sont réalisés ou en voie de l'être. Une fiche technique a été faite. Il y a la plantation de haies. Il y a également quelque chose

autour de ce qu'on appelle le schéma directeur « biodiversité » ; le travail a été fait autour des retenues de la tranche 1.

Puis, il y a des objectifs qui sont moins ou peu avancés. Sur le premier point par exemple, nous avons à peine la moitié des diagnostics prévus. Néanmoins, c'est un peu cohérent avec la logique d'obligation au sens que cela a été fait pour la tranche 1. Par contre, pour les autres tranches qui ne sont pas engagées pour l'instant, il n'était pas forcément urgent de les faire.

Sur la conversion en agriculture biologique, il y a un objectif de 40 mais nous sommes à 1. Cela veut dire que là, il y a encore des efforts à faire.

Concernant les formations qui sont prévues, il y en a eu un certain nombre. Cependant, de ce que j'ai réussi à comprendre des chiffres, tous les agriculteurs de la tranche 1 n'y sont pas allés. Ce n'est pas très dynamique. Cela a peut-être bougé depuis mais au regard des chiffres que j'ai à ma disposition, c'est la situation.

S'agissant des autres animations, la coordination se met en place. Elle n'a pas été effective ou efficace. Nous avons des objectifs où il n'y a pas d'éléments d'information. Notamment sur un certain nombre d'accompagnements, nous ne savons pas très bien ce qui a été accompli. Du coup, nous ne savons pas l'évaluer.

Par rapport à tout cela, il est important de noter qu'au départ, tous ces objectifs, même les objectifs chiffrés de 2020, étaient construits avec une vision de la situation où l'on considérait que toutes les retenues allaient être faites, donc nous étions partis pour faire un total. Aujourd'hui, seulement une retenue est en service sur les 16. Nous sommes un peu embêtés parce que nous avons un thermomètre qui n'est pas très adapté à la situation réelle. Le calendrier des travaux impacte complètement l'avancement de tout cela.

Le deuxième élément, c'est ce que j'appelle la prise de risque associée à certains engagements. Je vous ai expliqué que tous les irrigants, au fur et à mesure de l'avancement des tranches, sont appelés à signer un engagement. Dans cet engagement, associé à chaque action, il y a un délai. Si les choses ne se sont pas passées dans les délais prévus, il y a une pénalisation sur les volumes attribués. Là, il y a une vraie prise de risque à prendre des choses engageantes, à prendre des choses difficiles, voire incertaines. Du coup, c'est un élément d'explication du niveau pas très dynamique des engagements qui ont été signés.

Troisièmement, le protocole était assez général dans la description des actions. Ce n'était pas sa vocation de donner forcément une description technique très approfondie. Du coup, il y a eu un travail très important et long de déclinaison du protocole. En plus, c'était en pleine période Covid, donc cela n'a pas arrangé les choses. Il a fallu mettre en place des outils et cela a demandé du temps. Nous allons voir cela tout de suite après quand je vais parler de l'observatoire. Vous constaterez que beaucoup de choses ont été faites et que cela a demandé du temps.

Puis, il y a cette remontée d'information qui ne s'est pas faite – au moins dans les temps nécessaires pour mon étude – de la part de certains organismes professionnels agricoles. Tout cela explique le niveau d'avancement que je vous ai présenté.

Cette diapositive traite de la cohérence entre engagements collectifs et engagements individuels. Quand les engagements collectifs synthétisent les engagements individuels, nous arrivons à avoir de la cohérence. Par contre, le fait que les engagements individuels soient possibles avec des choix pas très ambitieux, cela introduit déjà, à ce niveau-là, un risque de non atteinte des objectifs. La grille de choix a été définie et validée par la commission d'évaluation et de suivi.

Troisième point, l'engagement collectif pour faire baisser l'IFT (indice de fréquence de traitement) est une façon de qualifier l'importance des traitements phytosanitaires. Cet engagement porte, au-delà des irrigants, sur tous les acteurs. Or, vous avez vu que le système a peu de moyens de pression sur les irrigants et pas du tout sur les non-irrigants. On peut se demander si le territoire s'est vraiment donné les moyens d'atteindre les objectifs.

Là, je vous ai mis un petit encart sur une analyse que nous avons pu faire. Nous n'avons pas pu travailler sur ce fameux indice IFT. Je ne sais pas si la valeur de référence qui est censée être l'IFT de 2018 sur le territoire existe encore. En tout cas, elle n'y était pas quand nous avons finalisé notre rapport. En plus, donner une évolution n'est tout simplement pas possible.

Du coup, nous nous étions rattrapés sur un autre indice qui est de totaliser la quantité de substances actives vendues. Là, nous avons une base de données nationale, avec suffisamment

de détails pour produire une estimation plausible de la quantité de substances actives. Vous verrez cela dans le rapport. Sur le bassin, de 2014 à 2021, nous avons une baisse, très modeste, de 1,4 % par an des quantités achetées.

L'autre élément que nous pouvons tirer de cette analyse, c'est que la part des produits les plus toxiques est en baisse. C'est une bonne chose. Les produits les plus toxiques sont ceux qui sont classés cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques.

De l'autre côté, la part des produits qui, a priori, ont moins d'effets, qui sont homologués en tant que « biocontrôle » ou homologués au titre de l'agriculture bio a un petit peu augmenté mais cela reste marginal.

Sur cette diapositive, on parle de l'observatoire. Il était prévu, dans le protocole, de créer un observatoire de l'avancement des actions sur le terrain. On lui a donné deux objectifs. Le premier est de rendre compte de ce fameux avancement, et le deuxième, de servir de base pour le contrôle du respect des engagements et donc de l'application du règlement de l'OUGC.

Un travail de préparation a été réalisé. Ce fut un énorme travail de structuration des données, d'organisation de la saisie des agriculteurs qui renseignent tous les ans ce qu'ils font et où ils en sont, le traitement et la bancarisation des données, le rendu pour les contrôles et un site internet pour la diffusion.

Ce qui est opérationnel, c'est tout le côté « base de données/contrôle ». L'affichage sur internet existe mais ce n'est pas glorieux. C'est le côté « communication » pour dire : « Regardez, nous avons travaillé ». Il n'est pas très efficace et pas très engageant.

Compte tenu de ces constats, nous avons pu vous faire quelques recommandations.

La première recommandation, c'est de ne pas laisser tomber, l'idée étant que nous avons un territoire avec de très gros enjeux en termes de quantité d'alimentation en eau potable (AEP) et de biodiversité. Je rappelle que le Marais poitevin est une zone de biodiversité majeure, une zone humide Ramsar, etc. Il est donc important de continuer d'agir sur la gestion de l'eau, en lien avec les milieux et l'utilisation des phytosanitaires.

La deuxième raison de ne pas laisser tomber, c'est que le travail préparatoire qui a été effectué et les acquis du territoire sont grands. Il n'est pas question de les laisser tomber et de les abandonner ; notamment tout ce qui tourne autour des engagements individuels et du règlement de l'OUGC, c'est une bonne base pour continuer à travailler. Evidemment, si on ne laisse pas tomber, si l'on continue, il faudra intégrer les connaissances nouvelles, dont l'étude H.M.U.C (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) qui est en cours.

Le deuxième chapitre de recommandation est de faire attention aux objectifs qui sont un peu plus précis et qui sont mieux rapportés aux échéances. Dans cet esprit-là, ce qui paraît de bon sens, c'est de différencier, d'une part les objectifs indépendamment de l'avancement des retenues, et d'autre part les objectifs qui sont liés à l'engagement ou à la finalisation des travaux, puis d'expliquer comment ils sont liés.

Ensuite, il y a un véritable enjeu de communication. Quand nous avons regardé ce qui s'est passé sur le territoire en termes de communication, nous avons vraiment l'impression qu'il y a quelque chose qui manque. Il est vrai que c'était difficile parce que les objectifs n'étaient pas forcément clairs, le calendrier de réalisation non plus, donc il faudra disposer de choses claires là-dessus.

Ce qui manque aussi, c'est un partage régulier de ce qui se fait sur le territoire. Aujourd'hui, il y a un partage qui n'est pas très régulier et qui est ciblé uniquement sur la zone d'influence de la tranche 1, voire uniquement sur la zone de Mozé. Cela ne donne ni une vision très complète ni un cadre stabilisé. Je pense au rapport annuel ; ce serait bien qu'il soit un peu toujours sur le même modèle, que ceux qui le regardent puissent juger de l'évolution.

Nous préconisons aussi d'utiliser des indicateurs qui soient assez réactifs, faciles à renseigner et à expliquer.

Nous avons des indicateurs pour suivre l'usage des produits phytosanitaires. Vous avez vu l'illustration où j'ai indiqué que nous n'avons pas d'IFT correct pour 2018, encore moins pour les années récentes. Nous nous étions donc débrouillés avec un autre indicateur.

Concernant les indicateurs sur la ressource en eau, il est prévu que l'observatoire affiche des informations sur la qualité de la ressource en eau. Je ne les ai pas vues. Puis, sur l'état de la biodiversité, il y a encore du boulot.

Il y a vraiment quelque chose à travailler sur cette communication, que les gens se rendent compte du travail qui est réalisé, des efforts qui sont faits. Aujourd'hui, ce n'est pas bien exprimé et c'est dommage.

Le dernier point concerne la coordination entre les différentes démarches contractuelles. Je ne sais pas à combien de contrats vous êtes sur ce territoire. Je suppose que cela dépasse la dizaine. Il faudrait encore rajouter les deux Coops de certaines zones Natura 2000, donc il y a du monde. Si les animateurs de chaque structure viennent en ordre dispersé auprès des agriculteurs, cela entraîne des discours qui ne sont pas forcément toujours bien cohérents et des prises de temps et de tête qui ne sont pas souhaitables.

Il faut être conscient que ce travail de coordination nécessite des moyens ; c'est-à-dire qu'il faut que les animateurs de chaque structure aient un mandat de leurs élus et de leurs directions pour prendre le temps nécessaire pour cette coordination.

Cette coordination, au-delà des agriculteurs, représente pour moi un intérêt technique sur le terrain. Cela n'a pas de sens si l'on améliore d'un côté la gestion de la ressource en eau alors que de l'autre, on n'améliore pas les milieux en ne restaurant pas le cours d'eau ou en ne faisant pas d'efforts sur la biodiversité. Il y a donc intérêt à ce que les actions soient coordonnées de façon territoriale et fine.

Ce n'était pas mon mandat et nous n'avons probablement pas les moyens de donner un conseil précis là-dessus. Par contre, les animateurs entre eux sont capables, compte tenu des priorités de leurs contrats, de cibler des points qui méritent des efforts particuliers de coordination. Ce serait vraiment intéressant parce que là, les effets seraient plus visibles, concrets. Par conséquent, cela rendrait le système vertueux.

En conclusion, nous sommes sur quelque chose qui a eu un avancement assez laborieux, partiel. Cela dit, quand je vois les ambitions qu'on donnait à ce protocole, qu'on donnait à ce contrat pour la période 2019-2022, c'était déjà bien d'avoir fait cela. Il y a moyen de s'améliorer.

M. le président :

Merci beaucoup pour cette présentation. Je vais retenir un point de votre intervention, c'est celui de la cohérence des contrats et des consignes sur le terrain. Ce genre de projet s'inscrit bien dans l'adaptation au dérèglement climatique. A côté, nous avons des projets d'atténuation avec des contrats de rivières qui sont signés, des contrats de bassin versant, etc. Nous avons des difficultés – alors que nous sommes le financeur quasiment unique de tous ces contrats – à exposer une vision globale, d'ensemble, du territoire. Que mettons-nous pour l'atténuation ? Que mettons-nous pour l'adaptation ? Comment le territoire est-il engagé ?

Cela nous ramène à une question centrale de la transition climatique. C'est un travail collectif qui doit avoir un sens global et un portage politique fort. Il est certain que sans une maîtrise d'ouvrage publique, c'est compliqué. Nous n'allons pas revenir à la motion sur la gouvernance, etc. Nous savons néanmoins qu'aujourd'hui, ce genre de projet, si nous ne le mettons pas dans une cohérence globale, cela peut être un vrai sujet de tension parce qu'on ne prend la question que d'un côté.

Cela m'apparaît extrêmement utile pour nos organisations, que ce soit le comité de bassin ou l'agence de l'eau, pour nos financements demain, d'avoir cette perspective du territoire, de la cohérence, de l'atténuation et de l'adaptation.

Avant de passer la parole à Mme la Préfète, je donne brièvement la parole à chaque groupe d'acteurs qui nous a suivis sur la médiation.

M. COUTURIER :

J'ai effectivement participé, avec M. Deguet pour le collège des usagers non économiques, à cette mission dans un contexte de tension très forte, avec un dialogue difficile et beaucoup d'attentes. Cette mission s'achève. Maintenant, concrètement, on laisse la place aux acteurs locaux, ce qui est tout à fait en cohérence avec ce que nous avons toujours souhaité. Cette évaluation

indépendante a donc été missionnée par le comité de bassin. Elle est financée entièrement par l'agence de l'eau. Cette évaluation est très riche. Vous avez pu en voir quelques éléments tout à l'heure. Je vous invite vraiment à lire le rapport de A à Z parce que c'est très intéressant.

Ces réserves de substitution se constituent selon un principe de bon sens commun : il y a de l'eau, il faut la retenir. Comment la retenir et à quel moment ? C'est bien la question. Le stockage intéresse tout le monde. Cela a été rappelé ce matin par des agriculteurs, qu'ils soient dans le bio ou pas. Tout le monde a intérêt à ce qu'il y ait de l'eau qui soit disponible, mais pas à n'importe quelle condition.

Le cadre général de ce contrat, ce sont bien les engagements individuels sur le territoire concerné mais au-delà, ce sont aussi les engagements collectifs, dont la cohérence avec les engagements individuels est parfois difficile à comprendre. Des dispositions sur la gouvernance, le suivi et la communication ont également été évoquées dans le bilan.

Je vais retenir quelques questions qui me posent problème. Effectivement, il y a une difficulté pour avancer du fait du retard qui est pris, et qui est réel, dans la mise en service des réserves. Cela peut donner des prétextes mais pour moi, cela ne justifie pas tous les manques que je vais essayer de détailler.

Premièrement, il y a un contexte agricole qui est bien complet et très détaillé. Des évolutions de mode de production sont signalées et vont vers une demande un peu moins forte en eau. Or, cela ne se traduit absolument pas par une baisse de la consommation des produits phytosanitaires. Vous l'avez vu tout à l'heure, l'IFT est fixé à - 50 %. Là, on ne peut pas l'appliquer. Il faut faire appel aux indicateurs des produits achetés et consommés sur le territoire et dont la baisse est quasiment nulle. Il y a quand même un gros problème. Cette consommation de produits phytosanitaires qui ne baisse pas est très préjudiciable pour les milieux aquatiques et les milieux naturels et la biodiversité en général.

C'est un sujet d'autant plus important qu'il y a, sur le territoire, 7 captages d'eau potable qui recouvrent 57 % du territoire et sur lesquels il y a une vigilance particulière. S'il n'y a pas une baisse des phyto sur ces territoires, on a des difficultés pour produire de l'eau potable de qualité.

C'est aussi l'occasion de signaler le manque de cohérence qui existe entre ce contrat de gestion quantitative qui est signé entre la Coop de l'eau et l'agence et les autres contrats territoriaux « eau » qui sont signés selon les sous-bassins versants. En l'occurrence, il y a un vrai problème. Il faudra donc trouver des solutions pour coordonner tout cela.

Un rapport annuel est aussi attendu, qui me paraît être une évidence et qui n'existe pas pour l'instant. Au vu des enjeux importants, il est nécessaire que nous ayons, chaque année, un point sur l'évolution de tous les indicateurs.

Il n'y a pas non plus de schéma directeur de la biodiversité. Il y a bien eu un début d'état des lieux. M. Langumier d'Ecodécision l'indiquait tout à l'heure, les éléments ne sont pas encore complets en termes d'état des lieux de la biodiversité. Nous ne sommes pas encore dans le cadre d'un vrai schéma. En effet, un vrai schéma suppose qu'au-delà de l'état des lieux, on aille vers des objectifs très précis à court et à long terme. Il s'agit donc d'un manque extrêmement important.

Enfin, les objectifs de communication sont restés au second plan par rapport à d'autres sujets. Là, nous voyons bien que c'est un manque important. Tout le monde convient qu'il y a des choses qui balbutient, qu'un certain nombre d'objectifs sont atteints mais pas du tout sur l'ensemble des engagements qui ont été pris. Cela tient à beaucoup de choses, comme je l'ai dit dès le départ.

En conclusion, nous sommes maintenant en 2023. Ce contrat devait se terminer fin 2022. Or, nous sommes encore sur un contrat qui se poursuit alors que le nouveau Sdage est adopté. Que dit le nouveau Sdage dans ce domaine de la gestion quantitative ? Il demande de commencer par une étude HMUC. Celle qui est portée par le Sage de la Sèvre niortaise est en cours de finalisation. Du moins, elle pourrait se terminer dans les mois qui viennent. Il faut donc s'appuyer sur cette étude HMUC avant de parler de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et afin de définir les volumes prélevables dans le milieu, sur les nappes essentiellement, compte tenu de l'évolution du climat. Vous savez que les études du BRGM avaient dix ans de retard. En l'occurrence, il est important que tout soit remis à jour.

Nous voyons bien que tout ce qui fonctionne comme contrat est maintenant terminé, donc il faut commencer un autre contrat qui s'appuie sur l'étude HMUC et établir un nouveau PTGE dans le cadre d'une gouvernance publique renforcée. Il y en a un petit peu avec l'Etablissement public du

Marais poitevin (EPMP) où les représentants de l'Etat maîtrisent la situation mais pour moi, ce n'est pas suffisant. Il faut vraiment une gouvernance publique. D'ailleurs, le président de la Coop de l'eau est tout à fait d'accord pour que ce ne soit plus que les agriculteurs qui gèrent la situation.

Pour moi, nous sommes devant un problème actuellement. J'interpelle à la fois Mme la Préfète en tant que présidente du conseil d'administration, M. le Président du comité de bassin et M. le Directeur : que faisons-nous actuellement en laissant courir un contrat qui, normalement, a pris fin et qui ne s'inscrit pas dans les règles du jeu du Sdage 2022-2027 ? Je vous remercie de votre attention.

M. ALBERT :

L'étude porte de 2018 à 2021. Le schéma qui nous est présenté là est sur trois ans, voire deux ans et demi du fait du temps de démarrage. Déjà, cela s'arrête en 2021. Or, des actions ont continué à se faire en 2022-2023, il ne faut pas l'oublier.

Concernant les schémas de biodiversité, je rappelle simplement que sur les années 2022 et 2023, un travail a été mené avec les collectivités pour revenir à l'échelon communal et réaliser des schémas de biodiversité communaux. Il y a donc un travail qui se met en place.

En matière d'agriculture biologique et le fait qu'il n'y ait qu'une installation, l'objectif de 40 installations, c'était bien par rapport au contrat et à l'ensemble des retenues. Il y a quand même eu la perte de 300 ha qui étaient prévus en agriculture biologique. En effet, le contrat qui était prévu avec la CAVAC n'a pas pu être signé parce que les réserves n'ont pas été faites. C'est déjà un élément qu'il faut prendre en compte. La vitesse à laquelle les réserves sont construites fait que les choses ne s'effectuent pas dans l'ordre non plus.

A propos de la coordination des contrats, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) s'est organisée sur le territoire entre 2018 et 2019, avec une prise de compétence par les communautés. Avant, de petits syndicats de rivières se sont regroupés sur ce secteur pour arriver à un syndicat Sèvre niortaise. Aujourd'hui, les choses sont bien calées. La relation est bien en place vis-à-vis de la CLE et des contrats ressources. Certes, nous sommes sur une étude qui s'arrête en 2021. Toutefois, des actions continuent à se mettre en œuvre sur le territoire.

Je reviens sur le sujet de l'irrigation et de l'IFT. On ne peut pas comparer l'IFT à l'irrigation. Aujourd'hui, nous avons encore beaucoup d'élevage sur ce secteur. Si l'on n'a pas d'irrigation, à un moment donné, on a de la perte d'élevage et donc de cultures sèches, avec une augmentation d'IFT sans même toucher à rien. Je l'ai dit plusieurs fois, que ce soit en commission des Aides ou en commission Programme à chaque contrat, il ne faut pas croire que c'est l'arrêt de l'irrigation qui va solutionner l'IFT sur ce territoire. Au contraire, on va pénaliser l'élevage et c'est ce qui va entraîner des problèmes sur l'IFT.

Au sujet de l'étude HMUC et du PTGE, il y a déjà un PTGE qui n'en est pas un pour certains mais qui en est un pour d'autres. Au moins, il existe une organisation territoriale. Le PTGE sera certainement revu avec l'étude HMUC.

Concernant la gouvernance publique, les membres de la CLE sont unanimes pour aller en bloc ensemble vers cette gouvernance publique. Il faut que le territoire se l'approprie. On y travaille encore. Ce n'est pas simple parce que les élus ont trop peur, à un moment donné, pour prendre leur responsabilité. C'est presque une hécatombe. On tire à boulets rouges sur les élus. Je pense qu'il y a une responsabilité collective sur la gouvernance à avoir sur ce territoire.

Mme SCHAEPELYNCK :

Je vais plutôt intervenir sur les conclusions de l'étude pour reprendre un petit peu les points à mettre en perspective. Lorsque nous étions allés sur le terrain, la tension était forte. Nous avons rencontré tous les acteurs locaux, qu'ils soient élus des collectivités, agriculteurs ou associations. Ils étaient tous pleins de bonne volonté. Nous avons été touchés particulièrement par les acteurs qui ont construit l'histoire de ce projet collectif. En effet, si l'on ne connaît pas l'histoire du Marais poitevin, il est difficile aujourd'hui d'apporter des éléments d'appréciation.

Concernant les préconisations du bureau d'études de ne pas laisser tomber et de préserver les acquis, beaucoup d'éléments ont été mis en avant. Effectivement, il faut absolument avancer. Il faut valoriser le travail effectué et acquis. Cela va permettre de se donner des perspectives.

Aujourd'hui, à travers l'étude, nous avons un certain nombre d'éléments factuels qui nous permettent d'avoir une analyse qui est partagée par tous. Cela nous semble important. Cela remet aussi en perspective les acteurs locaux, les collectivités, le besoin de gouvernance. La profession agricole est dans cet état d'esprit.

Puis, il y a un certain nombre de points de vigilance autour de la transparence. La profession agricole a entendu que cela n'a pas pu se mettre en place pour différentes raisons. Cela a été expliqué. Il y a tout un travail à effectuer en la matière.

Il y a effectivement un enjeu très fort autour de la communication. A la suite de la réunion de lundi, on se rend compte que la presse rapporte de manière pas toujours objective, mais de façon partielle et partiale, ce qui a été dit lors de cette commission. Cela nous préoccupe. Pour nous, c'est tout un questionnement autour du rôle d'un certain nombre de personnes qui souhaitent plutôt mettre de l'huile sur le feu que d'arriver à avoir une vision positive.

M. GANDRIEAU :

Je ne vais pas rentrer dans l'aspect technique même je fais certainement partie de ceux qui maîtrisent le mieux l'aspect technique de ce dossier puisque je vis dedans. Je vais plutôt nous jeter des fleurs, ce qui n'arrive pas souvent.

J'estime que la motion que nous avons votée, et que vous avez portée, est aujourd'hui une base qui n'est remise en cause par personne. Nous l'avons vu lundi, personne n'a élevé la voix dessus. On pourrait s'en servir comme une base vraiment posée. Il est clair qu'il y a du travail à faire. Personne ne l'a remise en cause, même pas les extrémistes qui ont choisi délibérément la violence pour exprimer leurs opinions. Cela veut dire que notre mission d'écoute a été efficace. Nous avons écouté. Ils nous ont écoutés. Je pense que c'est très important. C'est une base énorme et il faut s'en féliciter.

Le bureau d'études a fait un rendu. Je remercie M. Huet qui est à l'origine de cela. Nous l'avons suivi – je lui jette des fleurs aussi – pour avoir une évaluation indépendante. Je remercie le bureau d'études d'avoir répondu parce que beaucoup se sont défilés en disant que c'est un piège à rats, qu'ils n'y allaient pas. Le rendu est bon malgré que chacun y retrouve ce qu'il veut entendre. Je suis surpris que tout un chacun retienne uniquement ce que l'autre n'a pas fait. C'est étonnant. Certes, on peut retenir ce que l'autre n'a pas fait pour construire, pour corriger et non pas pour le démolir. Ensuite, chacun, dès qu'il sort de la salle, s'exprime auprès d'un journaliste. Je mets tout le monde dans le même panier. On cherche toujours le point négatif pour le mettre en avant – les journalistes adorent cela – alors que c'est le contraire que les gens du terrain attendent pour construire.

Aussi, je vous invite désormais à être un peu plus modérés dans vos propos, à laisser faire le territoire qui a toutes les données à disposition pour prendre son destin en main. Si votre mission est finie, la mienne ne l'est pas puisque je suis membre de la CLE. J'y pèserai de tout mon poids le temps que cela durera. Ils attendent que j'apporte cette volonté de vouloir s'écouter et trouver des compromis. Ceux qui ne veulent pas de compromis, c'est terminé, on ne pourra pas discuter avec eux, d'un bord comme de l'autre. Vous en avez d'ailleurs remis en place assez vertement l'autre jour et ils le méritaient. Je demanderais d'ailleurs à la profession agricole de ne pas intervenir de la sorte pour ne pas mettre de l'huile sur le feu. Nous avons un rôle de modérateur. Nous l'avons bien rempli. Il est étonnant d'entendre le contraire dans les journaux. Cela me surprend. Il y a donc un vrai travail de communication à faire ou alors de contradiction de ceux qui disent des bêtises.

Je tenais à tous vous remercier, y compris le bureau d'études, pour ce travail qui va servir sur le territoire.

M. DEGUET :

Une première chose qui est extrêmement importante, c'est que nous n'avons pas trié les personnes que nous voulions rencontrer. Ce qui a, en partie, pourri la situation, c'est cette idée que si l'on est d'accord avec le protocole, on a le droit de siéger mais si l'on n'est pas d'accord, on est en dehors de tout et l'on n'existe plus. Ce mode de fonctionnement qui nie la représentation, qui

nie la légitimité des gens, qui nie le droit d'avoir un avis contraire dans des réunions de concertation est absolument mortifère. Il y a un certain nombre d'associations qui ont essayé de rester malgré leur position et qui y sont plutôt arrivées. Puis, il y en a d'autres qui sont parties parce qu'elles n'étaient pas d'accord. Il y en a aussi à qui l'on n'a plus jamais envoyé de convocation parce qu'elles avaient dit qu'elles n'étaient pas d'accord. Cela est une forte responsabilité. Ce que nous avons fait, c'est rectifier cela. C'est un élément de base de la démocratie.

L'étude demandait plusieurs choses. Il y avait des choses d'avenir – et c'est bien de penser à l'avenir –, mais il y avait aussi une question précise qui était : les engagements ont-ils été tenus ? Je veux rappeler que si ce protocole est passé, c'est bien parce qu'il y avait, d'un côté des retenues de substitution, et de l'autre des engagements qui étaient de réduire de 50 % les IFT. Cet engagement n'a pas été pris par un quelconque gugusse, cela a été pris par une chambre d'agriculture. C'est elle qui l'a signé. C'est elle qui tenait le CTGQ. Elle a donc pris cet engagement.

La question de savoir si cet engagement a été respecté ou pas est évidemment une question centrale. Il n'a pas été respecté. Soyons clairs. C'est un élément totalement important. Cela justifiait des choses. On peut parler du positif d'un côté mais il faut d'abord regarder pourquoi cela n'a pas fonctionné. Si cela n'a pas fonctionné – honnêtement, cela n'a pas fonctionné, regardez la situation dans laquelle nous sommes –, c'est pour toutes les raisons que je viens de rappeler et il faut en tenir compte.

Enfin, concernant les prélèvements, j'entends beaucoup parler des autorisations. Vous avez vu que les autorisations ont diminué. Toutefois, si vous regardez les prélèvements réels, ils n'ont pas diminué. J'engage tout le monde à regarder ce document. Il est prévu qu'en 2025, en été, on prélèvera ce qu'on est capable de prélever en ce moment et pas moins. Par contre, en hiver, on prélèvera tout le reste. Ainsi, la notion même de retenue de substitution ne fonctionne pas quand on sait lire le graphique.

M. le président :

Je vais passer la présidence de notre assemblée à Mme Félix parce que je dois m'absenter quelques minutes. Je vais d'abord écouter Mme la Préfète parce qu'elle va s'exprimer. Je voudrais dire une chose par rapport aux journalistes. Quand j'étais à Echiré avec les collègues, je n'ai pas vu de journaliste. Je vous le dis franchement. J'ai vu quelqu'un qui prenait des photos mais on ne m'a pas demandé mon avis. On ne m'a pas interviewé. Je n'ai rien dit du tout. Je faisais même très attention parce qu'une fois, je me suis fait avoir naïvement. C'était au moment où l'on avait finalement trouvé un accord quasiment pour mettre en pause les travaux. J'ai fait une erreur en croyant que cela allait fonctionner. Ce ne fut pas le cas. Je pense que ce n'était pas le bon moment.

En tout cas, ce que je retiens, c'est que nous avons été capables de poser l'état des lieux. C'est déjà le début d'une solution. Ce que vient de dire M. Deguet sur les prélèvements, sur le suivi, sur la connaissance, nous allons emmagasiner tout cela. Plus rien ne pourra se faire de côté. C'est la transparence publique qui doit prévaloir. Cela ne veut pas dire qu'on ne fait rien. Au contraire, il faut s'adapter. Franchement, si cela pouvait nous servir de leçon à tous, ce serait pas mal.

Je pense que le comité de bassin a fait son travail. Nous n'allons pas faire à la place des autres. Nous avons voté une motion qui a tout son sens. D'ailleurs, je remarque que d'autres comités de bassin s'appuient sur notre motion pour le même sujet. Cela veut dire que nous avons bien travaillé et que c'est partagé très largement. Nos nouveaux contrats seront signés sur ces bases et avec ces engagements.

Maintenant, il s'agit de savoir comment nous allons clore la première tranche. Je vous rappelle que sur la première tranche, six retenues étaient prévues. Trois sont construites. Les travaux sont arrêtés pour l'une en raison d'un recours auprès du tribunal administratif. Des procédures seront engagées. Maintenant, que fait-on ? Si j'avais la solution, je vous la donnerais mais je ne l'ai pas. La solution, de toute façon, ne sera que collective.

Si nous pouvons transmettre ce rapport à votre collègue des Deux-Sèvres, Mme la Préfète, ainsi qu'aux acteurs du protocole pour continuer à apporter des améliorations et pour retrouver de la sérénité et du collectif, nous allons le faire. Toutefois, ne pensons pas que c'est ici à Orléans qu'on va résoudre le problème. Comme M. Gandrieau l'a dit, c'est un problème territorial.

Je pense que nous avons accompli notre travail. M. Martins, le président de la commission locale de l'eau, m'a envoyé un message à l'issue de la présentation à Echiré. Il était très inquiet. Il m'a dit : « Franchement, c'était super ». Je suis content que ce soit M. Gandrieau qui l'ait rappelé, il a fallu recadrer un peu un certain nombre de choses. Je l'ai fait parce qu'à un moment donné, on ne peut pas être, de la sorte, dans l'excès. En tout cas, j'ai vu plein de gens raisonnables. J'ai eu des appels téléphoniques depuis de la part de collègues et d'associations notamment. Je sens qu'il y a une envie de discuter. Encore une fois, il ne faut pas exclure. Il faut essayer d'écouter le maximum de personnes pour trouver un meilleur compromis.

En tout cas, Mme la Préfète, nous avons essayé de faire un travail. Je trouve que la position que nous avons adoptée est finalement assez raisonnée et raisonnable. Je vous passe la parole. Mme Félix va présider l'assemblée.

Mme la Préfète :

Premièrement, je partage le point de vue de M. Gandrieau et d'autres d'ailleurs. Je pense que cette motion est importante parce qu'au fond, elle constitue une matrice. Elle a une vocation un peu universaliste pour nous, pour notre comité de bassin. Elle va nous inspirer dans le travail et dans la préparation du 12^e programme. Je pense qu'avec ce travail, vous avez fait œuvre utile au-delà du cas d'espèce.

Deuxièmement, l'étude qui a été présentée est une étude équilibrée et précise. C'est une bonne étude, nous vous en remercions. Je pense que nous pouvons aussi remercier tous ceux qui vous ont accompagné, M. le Président. Ils se sont investis. Ils ont pris de leur temps. Ils sont allés dans les Deux-Sèvres dans des situations tendues.

Je pense que cette étude est intéressante pour fournir des pistes d'approfondissement en lien, comme cela a été dit, avec les résultats de l'étude HMUC qui est en cours, mais aussi des pistes d'amélioration parce que cela sert un peu de retex, de retour d'expérience, notamment l'aspect « communication ». Sans doute, d'une façon générale, les agriculteurs ne disent pas assez souvent, ou pas assez fort, ce qu'ils font de bien aussi.

Troisièmement, je crois que nous pouvons souligner votre attachement ici – c'est un de vos choix structurels dans ce comité de bassin et l'on ne peut que s'en féliciter parce que c'est la raison qui l'impose – à la gouvernance locale et au fait que même si l'on discute avec la gouvernance locale, le principe de subsidiarité veut que l'on ne décide pas tout depuis Orléans. On décide des grands principes. Après, il faut que les acteurs locaux s'en emparent pour faire émerger des consensus adaptés à chaque territoire.

Quatrièmement, je pense aussi comme Mme Félix qu'il faut que nous ayons une approche – c'est sans doute une responsabilité de l'agence de l'eau – plus holistique des différents aspects que nous devons faire progresser d'un même pas (réduction, adaptation, mise en cohérence des contrats). Nous avons une spécialité en France dans l'administration mais pas que, c'est de nager dans son couloir de nage et d'ignorer superbement les autres. De cette façon, on perd en efficacité et en volonté. C'est ce que je voulais vous dire en vous remerciant encore une fois.

Mme FELIX :

Merci, Mme la Préfète. Je prends le relais en m'excusant par avance auprès de vous parce que j'ai aussi une contrainte dans une petite demi-heure.

A mon tour, je voudrais vous remercier, monsieur, parce que le travail que vous avez accompli est, à mon avis, une contribution très utile à la réflexion collective. Il était prévu que nous concluions cette présentation par une délibération commune.

M. MOREAU :

Excusez-moi, Mme la Présidente, avez-vous prévu de donner la parole à d'autres acteurs qui sont en présentiel ou en visioconférence ?

M. GUTTON :

Il était prévu une intervention par collègue. M. le Président ne souhaitait pas rouvrir un débat qui s'était largement exprimé en juillet dernier à Bourges.

M. MOREAU :

Sauf que là, nous sommes quand même sur le compte rendu d'une étude. Nous n'avons donc pas droit à la parole...

Mme FELIX :

Je relaie la proposition qui vous a été faite par M. le Président, c'est que nous délibérons sur la conclusion de la mission d'écoute du comité de bassin auprès des acteurs des bassins de la Sèvre niortaise et du Mignon :

Article 1 – Considérant la mission d'écoute menée par les membres du comité de bassin depuis le mois de janvier, s'appuyant sur la motion votée à l'unanimité moins une abstention par notre comité de bassin le 4 juillet dernier, nous prenons acte des conclusions de l'étude indépendante qui a été demandée le 29 novembre 2022, relative au bilan des engagements individuels et collectifs pris lors de la signature du protocole et qui ont conditionné l'engagement financier du conseil d'administration de l'agence de l'eau décliné dans le contrat territorial et nous proposons de rendre publique cette étude.

Article 2 – La mission d'écoute auprès des acteurs des bassins de la Sèvre niortaise et du Mignon prend ainsi fin après une rencontre le 11 décembre avec les membres de la commission locale de l'eau, en repassant le relais aux acteurs locaux tout en leur disant l'attention que nous portons aux solutions qu'ils seront capables de construire.

Article 3 – La motion constitue un socle de travail pour améliorer le projet de territoire (gouvernance publique, coordination entre les démarches contractuelles, fonctionnement au moyen de l'organisme unique de gestion collective communication), la commission locale de l'eau étant le lieu naturel de dialogue et d'élaboration.

Il s'agit d'une délibération pour clore le travail que nous avons mené, puis repasser le relais tout en considérant qu'au fond, le bilan de ce travail, c'est aussi son héritage, c'est-à-dire le fait d'avoir fait émerger un certain nombre de points de méthode qui, nous l'espérons, seront utiles à nos collègues de la Sèvre niortaise et sans doute au-delà.

Y a-t-il des demandes de prise de parole par rapport à cela ? Pouvons-nous retrouver une cohésion, une unanimité je l'espère, sur ce document ?

M. LE MAIGNAN :

Je remercie les membres de la commission pour le travail réalisé ainsi que les personnes qui ont été enquêtées. Cela dit, la suite à donner à ce travail me semble importante. J'ai noté au tout début de la présentation que les engagements individuels étaient majoritairement portés sur le respect de la loi. Cela me laisse sur ma faim. « Majoritairement », je ne sais pas ce que cela veut dire mais « le respect de la loi », cela va de soi. Par contre, j'aimerais bien connaître les engagements qui vont au-delà de la loi – qui sont, en l'occurrence, de réels engagements –, et a minima, connaître également ceux qui sont en dessous de la loi, notamment ceux je qualifierais – passez-moi l'expression – d'écoterroristes. Vous avez déjà entendu ce mot dans d'autres circonstances. Il faut aller au-delà de ce travail. Maintenant, qu'en fait-on ?

Mme FELIX :

Je voudrais vous proposer un point de méthode. Nous avons eu le retour de l'évaluation. Nous avons eu le retour par les trois collèges de ce qu'ils en avaient vécu et ce qu'ils en retenaient. Ce débat a été conclu par M. le Président et par Mme la Préfète. Ce que je vous propose, c'est que nous nous en tenions maintenant à une expression, si possible commune, pour clore ce temps-là, sachant que ce que vous venez de dire fait partie des préconisations qui étaient dans l'étude précédente disant qu'il faut préciser les objectifs. Je vous propose que l'on s'en tienne, en termes de méthode, à cela.

Mme BRUNY :

Je pense qu'il y a une coquille à l'article 2. Ce n'est pas le 11 décembre 2024, c'est 2023.

M. DEGUET :

Je vais faire deux remarques. La première, c'est pour dire mon insatisfaction. En effet, nous rendons publique l'étude mais nous ne proposons pas de la rendre publique. Je ne sais pas à qui l'on pourrait proposer cela.

M. GUTTON :

Ce n'est pas le comité de bassin qui est propriétaire de l'étude, c'est l'agence. C'est ce qu'a dit tout à l'heure le président Burlot. Je pense que la présidente du conseil d'administration de l'agence est d'accord pour rendre public.

M. DEGUET :

Le comité de bassin propose à l'agence de la publier. C'est une bonne précision mais cela m'a vraiment échappé. Je ne l'ai pas dit avec une mauvaise foi, je croyais vraiment que c'était nous qui la publions. Je retire donc ma proposition de changement.

Par contre, au-delà des membres de la commission locale de l'eau, il faudrait aussi citer d'autres personnes qui avaient été rencontrées par la mission. Ce n'est pas la peine d'aller chercher des susceptibilités. Tout le monde compte.

Ensuite, dans l'article 3 qui est l'avenir, je regrette qu'il n'y ait pas une référence explicite au Sdage 2022-2027 qui s'applique actuellement. Nous sommes rentrés dans une phase nouvelle. Cela m'ennuie qu'on ne dise pas que les choses doivent se faire. Que les choses doivent se faire, oui, mais se faire comme si de rien n'était, non ! La référence à 2027 me paraît une chose intéressante.

M. GUTTON :

Le Sdage est mentionné dans la motion.

Mme FELIX :

J'ai l'impression que cela ne pose problème à personne que l'on rajoute à l'article 2 que la rencontre du 11 décembre 2023 a eu lieu avec les membres de la commission locale de l'eau Sèvre niortaise – Marais poitevin et les acteurs locaux. C'est d'ailleurs mis à d'autres endroits de la délibération.

M. MOREAU :

Je voudrais dire à Mme la Préfète de bassin que j'ai participé, en tant que conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine, à l'élaboration du protocole d'accord concernant la Sèvre niortaise – Mignon et qu'à ce titre, j'aurais pu apporter quelques précisions. Quelques contrevérités avaient été dites ou quelques chiffres n'étaient pas les bons. Si j'avais l'occasion de vous rencontrer, Mme la Préfète, cela me ferait plaisir de vous expliquer de façon très précise comment le protocole s'était mis en place. En tout cas, puisqu'il n'était pas opportun de parler de ce sujet, je vais revenir sur la délibération.

La délibération évoque surtout l'avenir. Cela constitue un socle de travail. A la FNAB, nous sommes tout à fait favorables à ce que le travail qui a été engagé dans le protocole ainsi qu'un certain nombre d'engagements qui n'ont pas été réalisés le soient le plus rapidement possible. Je fais confiance à tous les acteurs pour que nous y arrivions. Contrairement à ce qu'a dit M. Gandrieau tout à l'heure, je ne suis pas un extrémiste. Je connais très bien le dossier. Croyez-moi, j'ai bien conscience que l'eau demain pour l'agriculture, mais aussi pour tous les acteurs et les citoyens, est un sujet essentiel et un bien commun. Nous devons faire très attention à ce que nous faisons et ce que nous disons.

Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que ce qui avait été prévu dans le protocole aille bien à son terme. Vous pouvez me croire. Tous les acteurs sont bien conscients que toutes les phrases un peu violentes – nous en avons entendu quelques-unes lundi dernier à Echiré – remettent en cause toutes les avancées. Il faut donc que nous soyons extrêmement prudents.

Je dis à tous les acteurs aujourd'hui que certes, des engagements n'ont pas été tenus. Toutefois, ils doivent l'être rapidement. C'est indispensable pour ramener de la sérénité. Lorsque ce sera fait, je peux vous assurer que toutes les oppositions dites extrémistes vont s'arrêter. En tout cas, elles n'auront plus la place qu'elles ont aujourd'hui.

Le problème, c'est l'application du protocole tel qu'il avait été voté. J'y étais. Je sais ce qu'il y a à l'intérieur. Croyez-moi, si cela avait été appliqué comme il se doit, nous ne serions pas en ce moment en train de parler d'une délibération. Je tiens à dire que je participerai pleinement à l'élaboration de ce socle de travail, et à la suite, dans l'intérêt général. Je voulais rappeler cela, notamment à Mme la Préfète de bassin.

Mme FELIX :

Je pense que toute expression qui contribue à rappeler qu'il faut avancer ensemble est utile.

M. DORON :

Mme la Présidente, j'ai un vrai souci au titre des organisations que je représente compte tenu à la fois de l'héritage et du positionnement de notre structure. On n'a pas évoqué – je le regrette d'ailleurs – le fait que le comité scientifique n'ait pas été écouté, suivi, et qu'il ne soit plus aujourd'hui en soutien au protocole lui-même. C'est le premier point.

Le deuxième point de mon argument porte sur l'article premier. Je me place à la fois en tant que membre du comité de bassin mais aussi en tant qu'administrateur. On rappelle bien que c'est le protocole qui a servi de base et qui a conditionné l'engagement financier du conseil d'administration. Je suis un peu binaire quelquefois. C'est soit 0, soit 1. Visiblement, les engagements n'ont pas été respectés. C'est ce qui est rappelé d'ailleurs globalement.

La question qui se pose à moi en tant qu'administrateur aujourd'hui, c'est quid de la position que nous, conseil d'administration, sommes en capacité de prendre eu égard à la délibération qui nous est proposée ce jour. Nous sommes en comité de bassin, je suis bien d'accord. Pour autant, si l'on veut être factuel – j'ai dit que j'étais un peu binaire et brutal dans mon propos –, pour moi, les engagements n'ont pas été respectés. Je ne vais pas revenir sur les engagements collectifs et individuels parce que faire prendre des engagements collectifs à des gens qui n'ont pas signé ces engagements, je ne vois pas comment on peut les faire respecter. Par ailleurs, le protocole dans ses conclusions nous rappelle que les engagements n'ont pas été respectés. Or, c'est ce protocole qui conditionnait l'engagement financier de l'agence.

L'article 1 ne me satisfait absolument pas dans son écriture, dans sa compréhension et dans sa lecture. Je m'exprime au nom de mes mandants. Je peux vous dire que dans le territoire, ils sont plutôt remontés. Ils ont du mal à comprendre comment on pourrait accepter en l'état une telle délibération.

M. GUTTON :

Les engagements n'étaient pas des engagements préalables au contrat, c'étaient des engagements concomitants, notamment pour la suite, c'est-à-dire pour le renouvellement du contrat. Vous savez que nous faisons des contrats sur six ans et par module de trois ans. Nous ne pouvions pas demander une réalisation des engagements avant même que le contrat démarre. C'était bien concomitant à la réalisation des travaux. Puis, il n'y avait pas que les réserves de substitution puisqu'il y a eu aussi des actions de bocage et autres. Ce sont évidemment des éléments dont le conseil d'administration tiendra compte pour la génération suivante de contrats.

M. DEGUET :

C'est une contrevérité. C'est écrit explicitement dans le protocole. D'ailleurs, le comité scientifique a indiqué de façon parfaitement claire qu'il y avait des engagements à prendre par les agriculteurs intéressés, qu'on ne démarrerait les travaux que quand tous les engagements étaient pris.

Vous avez vu que des engagements ont été pris. Néanmoins, toute l'incompréhension, toute l'amertume des personnes qui ont signé reposent sur le fait que des engagements ont été pris mais avec cette mécanique complexe que l'on pouvait prendre des engagements extrêmement faibles et que ce n'était pas trop grave parce que cela passait. Par contre, si l'on prenait des engagements plus forts et qu'on ne les respectait pas, on perdait de l'eau. Evidemment, beaucoup de personnes ont pris des engagements extrêmement faibles.

La conclusion que les engagements collectifs qui étaient pris par la chambre d'agriculture, avec les engagements individuels qui étaient dedans, ne permettraient jamais de tenir l'objectif des 50 % a été publiée dans la presse par un responsable du comité scientifique et technique sur quatre colonnes. L'évaluation dit exactement cela. C'était juste avant la mise en route de la bassine de Mozé. Il faut dire les choses comme elles sont. On ne peut pas réécrire l'histoire tout le temps.

Mme FELIX :

La motion qui nous est présentée, et que je vais mettre aux voix, rappelle le lien entre le bilan des engagements individuels et collectifs qui ont été pris lors de la signature du protocole le 18 décembre 2018 et l'engagement financier du conseil d'administration de l'agence de l'eau décliné dans le contrat territorial. Autrement dit, elle renvoie au conseil d'administration la lecture qu'il fera du lien entre les deux. Nous, au niveau du comité de bassin, nous rappelons l'existence de ce lien. Ensuite, il appartient au conseil d'administration de juger de la façon dont il utilise ce lien dans ses décisions futures. Il faut laisser chacun à son rôle. En l'occurrence, c'est au conseil d'administration de se prononcer là-dessus. J'ouvre le vote.

- *Adoption des conclusions de la mission d'écoute du comité de bassin auprès des acteurs des bassins de la Sèvre niortaise et du Mignon.*
- **Adoptée à la majorité (108 voix pour, 7 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-19 du 13 décembre 2023.

Mme FELIX :

Je passe, à mon tour, le témoin pour la présidence à M. Doron. Il reste une petite délibération sur la sobriété.

**PLAN EAU – ADOPTION DE LA TRAJECTOIRE DE SOBRIETE
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE**

Point « Planification » de l'ordre du jour

M. DORON :

Nous passons au point suivant concernant la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne. Je passe la parole à M. Hauchecorne, le président de cette commission.

M. HAUCHECORNE :

Avant de parler du travail de la commission, je donne la parole à Philippe Gouteyron qui va vous présenter le contexte. Ensuite, je vous dirai comment la commission a travaillé. Puis, il y aura un vote.

M. GOUTEYRON :

Je vais vous présenter rapidement le contenu de la trajectoire de sobriété qui a été discutée en commission Planification. Puis, je laisserai M. Hauchecorne revenir sur les débats qui ont eu lieu.

On a discuté, en commission Planification, de cet objectif de réduction des prélèvements. Puis, on a regardé l'évolution des différents prélèvements, des différentes chroniques de prélèvements en comparant certains prélèvements. Nous avons vu que certains étaient assez stables d'une année sur l'autre tandis que d'autres étaient très fluctuants, très variables selon les conditions météorologiques ou selon les travaux engagés sur les centrales thermiques par exemple.

On a donc discuté de cet objectif de réduction et de la période de référence dont il faudrait tenir compte pour évaluer la trajectoire de sobriété à horizon 2030.

Sur la diapositive suivante, vous avez les chiffres et la période de référence qui a été retenue par la commission Planification et qui est aussi retenue par les autres bassins. En effet, l'objectif est de consolider une trajectoire nationale de la sobriété. Pour consolider les chiffres des différents bassins, il est plus opportun pour tous de retenir la même période de référence. Ainsi, la période de référence retenue est celle de l'année 2019 où vous voyez que 3.401.000.000 m³ ont été prélevés sur le bassin Loire-Bretagne. Vous avez la répartition par différentes catégories d'usagers.

Le corps de la trajectoire de sobriété est constitué, dans le projet de délibération, de différents articles que je vais rapidement évoquer.

L'article 1 rappelle qu'il existe une trajectoire nationale et que le comité de bassin s'inscrit dans cette trajectoire nationale de sobriété, définie dans le plan Eau avec une réduction globale des prélèvements de 10 % à l'horizon 2030 et donc par rapport à la période de référence 2019 que j'ai évoquée précédemment.

L'article 2 rappelle – c'est un point qui a été longtemps discuté en commission Planification – qu'énormément de démarches d'analyses HMUC (hydrologie, milieux, usages et climat) sont engagées à l'échelle des différents territoires de Sage notamment, ou d'autres territoires, sur le bassin Loire-Bretagne. Ainsi, 87 % du bassin est couvert en Sage et 100 % de territoires en tension hydrographique sont couverts par une analyse HMUC. C'est donc à cette échelle qu'un grand nombre de travaux sont engagés.

Cet article 2 demande finalement à chacun de ces territoires qui ont engagé, qui s'engagent juste ou qui ont commencé à travailler sur les analyses HMUC de décliner cet objectif minimum de réduction à leur échelle, dans leur stratégie territoriale, que ce soit un Sage ou éventuellement quand il n'y a pas de Sage ou quand il existe déjà un PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) à la suite d'une analyse HMUC.

Sur les territoires orphelins de Sage, puisque certains territoires ne sont pas couverts par une telle démarche, le comité de bassin souhaite que les préfets invitent les collectivités territoriales qui sont compétentes sur le sujet à installer une instance de dialogue de type commission locale de l'eau ou autres pour arriver à engager à cette échelle également, dans ces territoires orphelins de Sage et de gouvernance organisée, une démarche similaire de sobriété.

Pour décliner et pour permettre aux territoires de décliner cette trajectoire de sobriété, la proposition de la commission Planification est de retenir 7 principes qui sont d'ordre décroissant d'importance :

- principe 1 : rappeler que la sobriété doit être recherchée pour l'ensemble des usages et sur tous les territoires ;
- principe 2 : rappeler que la sobriété n'est pas qu'une affaire de période de basses eaux estivales mais que c'est aussi une affaire de prélèvements sur l'ensemble de l'année, avec une logique consolidée de période de basses eaux et hors période de basses eaux (période hivernale) ;
- principe 3 : rappeler, en lien avec les démarches engagées dans les territoires, que cette trajectoire de sobriété doit s'adapter au contexte territorial du territoire de Sage concerné ;
- principe 4 : rappeler l'enjeu des milieux aquatiques et que c'est bien à l'activité, aux usages de s'adapter aux exigences des milieux aquatiques et non l'inverse ; ont été évoqués notamment tous les milieux aquatiques et humides (eau douce et marine) ;
- principe 5 : rappeler que c'est bien dans les territoires qui sont les plus en tension quantitative qu'un effort important doit être mené ;

- principe 6 : rappeler qu'il existe aussi des marges d'économie et de sobriété à engager là où l'exercice de certains usages n'est pas optimisé, par exemple la fuite dans les réseaux ou l'absence de recyclage dans des eaux de process sur des sites industriels ou autres ;
- principe 7 : rappeler que toute cette démarche est très centrée sur la quantité mais que nous ne pouvons pas dissocier quantité et qualité ; ainsi, une attention doit être aussi portée à la dégradation qualitative des masses d'eau qui, de fait après, impacte la mobilisation de la ressource.

Ce sont les 7 principes qui ont été travaillés par la commission Planification.

L'article 4 indique qu'il va falloir consolider annuellement les trajectoires et l'évolution des prélèvements. L'idée est d'en rendre compte et de les consolider à l'échelle du bassin.

Enfin, l'article 5 précise que cette trajectoire de sobriété doit être intégrée dans le plan d'adaptation au changement climatique. Comme celui-ci a déjà été adopté par le comité de bassin en juillet, cela fera donc un volet supplémentaire du plan d'adaptation au changement climatique 2023.

M. HAUCHECORNE :

Je vais vous parler du travail de la commission. Certes, une fois la synthèse effectuée, tout paraît simple. Nous nous sommes réunis trois fois : une première fois le 19 juin où nous avons pris connaissance de la trajectoire de sobriété de - 10 %, avec des contours qui peuvent paraître un petit peu flous au départ. Il fallait bien s'y mettre. Nous avons échangé là-dessus. Les différents interlocuteurs ont parlé de la façon dont ils voyaient les choses.

Lors de la commission du 3 octobre, nous étions plus rentrés dans le fond des choses. Là, il faut remercier l'agence de l'eau pour les apports techniques qui étaient très intéressants pour prendre position. Nous avons discuté de l'article 1 pendant 2 heures pour ensuite reprendre le même texte. Néanmoins, cette discussion était importante pour préciser ce choix.

Une première remarque a consisté à dire que l'année 2019 était un peu en creux. Cela veut dire que l'effort à fournir était plus important pour atteindre 10 %. Si l'on avait pris l'année 2021 par exemple, l'effort aurait été beaucoup moindre.

Ensuite, la discussion a porté sur la pertinence de prendre une moyenne sur trois ans ou une moyenne sur cinq ans.

Par ailleurs, nous avons constaté que l'énergie prenait 40 % du total. Fallait-il la mettre à part ? Néanmoins, il était difficile de dissocier les choses.

Nous nous étions aussi interrogés sur les notions de prélèvement brut et de prélèvement net. Un prélèvement brut, c'est toute l'eau qu'on prélève. Un prélèvement net, c'est ce qu'on prélève et ce que l'on remet dans le même milieu dans les mêmes conditions, sachant qu'un prélèvement net est plus impactant qu'un prélèvement brut.

Finalement, nous nous étions mis d'accord pour rester dans la trajectoire nationale, dans les mêmes termes et pouvoir avoir des termes de comparaison, sachant qu'il y avait d'autres idées qui n'étaient pas forcément mauvaises mais qui nous auraient mis dans des trajectoires différentes. Cela aurait été un peu plus compliqué pour travailler. Nous avons conclu qu'il fallait vraiment enclencher le mécanisme et demander des efforts à tous.

L'article 2 propose de transmettre cette mission au niveau du terrain mais qu'elle soit vraiment adaptée à chaque territoire, en insistant sur le fait que chaque territoire et chaque usage doit prendre sa part à cette sobriété sur l'eau, sans donner un chiffre précis mais que chacun y contribue à sa façon et que chacun se retrouse les manches pour y arriver.

Nous avons évoqué les territoires qui n'étaient pas recouverts par un Sage. Nous confions à Mme la Préfète la mission de les encourager à travailler peut-être différemment et que ces territoires ne soient pas mis à l'écart parce qu'ils n'ont pas de Sage.

Dans l'article 3, un certain nombre de grands principes sont énoncés. Je voudrais insister sur l'importance de bien rappeler à l'ensemble des usages et sur tous les territoires que chacun doit prendre sa part de travail. Le principe 4 indique qu'« il convient d'adapter l'activité et l'aménagement du territoire aux exigences des milieux aquatiques et non l'inverse ». C'est le respect des milieux aquatiques. C'est formulé un petit peu différemment pour les zones humides.

Les milieux aquatiques sont à préserver. Il nous appartient de faire en sorte qu'ils soient impactés le moins possible par les usages.

Le principe 7 a été rajouté et a presque fait l'unanimité. Il s'agit d'accorder une attention particulière à ce qui impacte le plus la qualité des masses d'eau. En effet, des activités impactent moins que d'autres.

Les discussions étaient variées. Au total, nous avons eu, sur les trois réunions, 8 heures de discussions. Evidemment, je ne vous encourage pas à reprendre 8 heures de débat. Les différents représentants des différents usages ont pris la parole. A part les deux derniers articles qui ont été mis aux voix globalement, on a fait voter les articles un par un dans un premier temps parce qu'il y avait quelques petites divergences. Tous les articles ont été adoptés à la majorité. Lors de la dernière réunion, le 16 novembre, nous avons eu une majorité nette puisque sur 42 votants, il y a eu 28 voix pour, 4 abstentions et 10 voix contre. Les votes contre n'étaient pas contre toutes les propositions mais seulement contre un article ou un autre.

Certes, il n'y a pas eu un accord unanime mais c'est un accord majoritaire pour s'engager dans cette sobriété. J'encourage le comité de bassin à aller dans le même sens, c'est-à-dire à vraiment engager cette démarche qui est fondamentale et nécessaire. La discussion n'est pas terminée. Elle va se poursuivre sur les différents territoires. Maintenant, il faut que nous avançons. Je crois que nous sommes pratiquement tous d'accord sur l'objectif. Néanmoins, sur les modalités, ce sera peut-être plus difficile.

M. DORON :

Le président étant revenu, je vais reprendre humblement mon poste de vice-président en rappelant qu'il avait été proposé, à l'issue du bureau du comité de bassin du 30 novembre dernier, la possibilité d'envoyer des amendements. Trois amendements ont été reçus. Il va être demandé aux porteurs de ces amendements de les présenter très brièvement et d'en expliquer les motivations.

M. le président :

Ce n'est pas un exercice facile. Nous avons eu un bureau pour préparer le comité de bassin. Comme l'a dit M. Doron, à la demande de M. Piriou, nous avons proposé aux acteurs qui le souhaitent la possibilité de faire des amendements. Trois amendements ont été déposés. Nous allons prendre le temps de les présenter. Ensuite, nous discuterons.

M. PIRIOU :

Je suis chargé de présenter les raisons de l'amendement proposé par beaucoup de membres du collège 2.

Dans son discours de fin mars 2023 à Savines-Le-Lac sur le plan Eau gouvernemental, le président de la République a dit : « Je pense fixer un cap à notre nation, avec un objectif pour 2030 qui est de faire 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs ».

Le plan d'action gouvernemental, qui a été publié par la suite, indique : « Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs, avec pour objectif : - 10 % d'eau prélevée d'ici 2030 pour toutes les filières économiques et établissement d'un plan de sobriété pour l'eau pour contribuer à l'atteinte de cet objectif ».

Le Sdage Loire-Bretagne actuel rappelle dans son chapitre 7 intitulé « gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable », en particulier en page 94, la nécessité de maîtriser les prélèvements tous usages confondus.

Autre exemple, le plan de résilience de la région Bretagne, voté en juin 2023, évoque dans son axe 1 la « sobriété dans tous les usages de l'eau ».

Nous, membres du collège 2, sommes en concordance et en cohérence avec ces objectifs annoncés à tous les niveaux, comme le souhaitent de nombreux acteurs dans un contexte de dérèglement climatique. Il faut en effet miser sur le partage de l'eau, la solidarité et l'égalité entre tous les usages et les usagers de l'eau. C'est pourquoi nous souhaitons rajouter cinq mots dans l'article 1 pour le compléter dans le sens souhaité à tous les niveaux. Vous avez ces cinq mots surlignés en jaune.

M. POIRIER :

Pour nous, cela va être à l'opposé. L'agriculture n'est pas comme les autres. Une année, nous avons moins de pluie et une autre, nous allons en avoir plus et pouvoir faire de l'économie. Il peut pleuvoir tout l'été comme cette année en région Centre-Val de Loire. Cette année, pour certains, on est à - 70 %, donc nous avons déjà les - 10 % de moyenne. C'est hyper complexe pour l'agriculture. Nous ne voyons pas comment on peut s'y retrouver.

Par ailleurs, les territoires sont complètement différents. Il y a des territoires où les résultats de l'étude HMUC sont bien analysés et bien débattus. C'est un lieu de débat. Pour certains, ce n'est pas un lieu de débat, c'est imposé par le président de la CLE, sans échanges. En l'occurrence, cela nous pose problème. C'est pour cela que nous avons été contre cette étude HMUC dans le Sdage.

Sur certains territoires, il y aura la possibilité d'être sobre. Là, nous devons tous être sobres. Tout agriculteur, tout citoyen et toute collectivité doit être sobre. Toutefois, quand il y a possibilité sur un territoire, bien sûr après analyse et évaluation, d'irriguer, d'abreuver des animaux, de développer certaines cultures, de résoudre les problèmes d'assolement et de diminuer l'usage des produits phytosanitaires en faisant plus de cultures de printemps, il faudrait pouvoir cultiver des cultures qui produisent.

Ensuite, il y a le problème d'EDF avec la référence 2019. Si on l'applique à la lettre, il ne va rien rester pour l'agriculture. Ce n'est pas possible. Il faut qu'EDF soit gérée nationalement.

Pour toutes ces raisons et parce que rien n'est clair, nous demandons le report du vote de cette délibération et de prendre plus de temps. Certes, nous y avons passé 8 heures mais effectivement, à un moment, on tournait en rond. Des principes ont été proposés. Nous n'étions pas d'accord sur une partie de ces principes, dont certains que je viens de développer. Nous demandons donc le report du vote de cette délibération. Cela a besoin d'être clarifié.

J'insiste sur le fait qu'EDF doit être gérée nationalement. Cela ne peut pas être géré sur notre bassin. Nous sommes un des bassins qui ont le plus de centrales. Avec une année de référence où il y avait le plus de centrales qui étaient arrêtées, l'Etat demandera à EDF de produire au maximum. Comment fait-on pour résoudre le problème ? Nous n'y voyons pas clair. Nous demandons donc le report de cette délibération le temps que ce soit plus clair au niveau national, y compris les annonces du président de la République et du ministre de l'Agriculture qui indiquait que l'agriculture n'était pas concernée par ces - 10 %.

M. GUTTON :

Le dernier amendement était proposé par M. Pagesse. Il n'est plus en visioconférence mais la proposition d'amendement est parvenue lundi, donc elle est dans le dossier. M. Pagesse représente les collectivités locales.

M. le président :

On parle beaucoup d'EDF aujourd'hui.

M. COMBEMOREL :

Nous portons des activités d'intérêt général, donc c'est normal. Je me réjouis que l'on parle beaucoup de nous. Je vais redire ce que j'ai dit en commission Planification. J'avais d'ailleurs voté contre la rédaction actuelle de l'article 1. Par contre, j'ai voté les autres parce qu'EDF ne s'exclut pas des objectifs et des exigences de sobriété.

Simplement, il faut bien distinguer dans notre activité les besoins en eau pour refroidir les réacteurs et les centrales – l'essentiel de l'eau refroidit d'ailleurs les groupes turbo alternateurs plutôt que les réacteurs – de l'activité industrielle. C'est lié à la conception de nos équipements. Ce sont de petites villes. Ce sont chaque fois 1.500 salariés qui travaillent là-dessus. C'est de l'eau potable. Ce sont des eaux industrielles pour rincer les équipements. Je ne vous fais pas le détail. Cela représente des volumes conséquents. Ce n'est pas du tout du même ordre que l'eau de refroidissement. C'est un facteur 100. Cela concerne des millions de mètres cubes. Comme tous

les autres industriels de la Région, nous faisons des efforts pour réduire notre consommation en eaux industrielles.

Pour les eaux de refroidissement, nous sommes dans un exercice que je qualifie d'injonctions paradoxales venant de l'Etat. Je le dis très librement malgré que nous dépendions à 100 % de l'Etat. Nous portons une activité qui est à la convergence de ces exigences qui sont parfois contradictoires. En l'occurrence, elles le sont.

On nous demande de faire - 10 % sur les installations telles qu'elles existent en France et telle que leur constitution est confirmée par le gouvernement avec force. Je vous invite à consulter la stratégie française énergie-climat qui est mise en consultation depuis quinze jours ou trois semaines jusqu'à ce vendredi et qui précise l'ambition du gouvernement, notamment en matière de développement des énergies renouvelables, hydrauliques et nucléaires. On nous demande de produire davantage. - 10 % de prélèvements sur nos machines, cela équivaut à - 10 % de production. C'est arithmétique. Cela porte une exigence de fourniture d'électricité dont le périmètre n'est pas celui du bassin, qui est une région administrative, mais celui de l'Hexagone, voire de l'Europe. Là, nous sommes sur des exigences de fourniture d'électricité au plan national. A mon sens, cette question devrait être traitée à un niveau plus élevé et ne pas être renvoyée dans les bassins où elle ne fait que créer de la contrainte. Nous représentons presque la moitié des prélèvements sur le bassin. Dans dix ou quinze ans, le niveau de prélèvement sera le même. Cela veut dire que les 10 %, il va falloir qu'ils soient 20 % pour l'autre moitié. Il faudra en être bien conscient.

Je pense que l'idéal serait de découpler cette question. Cela a été abordé sous cet angle dans un certain nombre d'autres bassins, notamment Rhin-Meuse et Adour-Garonne. Pour Rhône-Méditerranée, c'est plus ambigu. Les discussions sont en cours parce qu'on se rend compte, chemin faisant, qu'il y a un éléphant dans la pièce.

C'est tout. Ce n'est pas polémique. C'est juste physique et réaliste. Si le gouvernement demandait d'arrêter les centrales nucléaires et de mettre des centrales au gaz à la place, il faudrait tout autant de l'eau. Certes, ce n'est pas le cas. Il nous demande, au contraire, de prolonger l'exploitation de nos centrales et qu'elles produisent comme avant, c'est-à-dire comme dans les années 2015-2019. Elles vont le faire. Dès que les travaux de grand carénage – nous avons fait la moitié – seront terminés, elles vont retrouver des niveaux de production, dans le bassin, qui étaient ceux des années 2018-2019. Cela va remonter à ces niveaux-là.

Nous sommes placés devant un exercice – j'insiste là-dessus – qui ne doit pas être perçu comme la volonté de l'entreprise EDF, entreprise d'intérêt général et de service public, de s'exclure du champ de la sobriété. Sûrement pas ! Nous avons des efforts à faire. Nous avons un plan de sobriété que j'aurai le plaisir de vous présenter dans la commission ad hoc, dans lequel nous avons des objectifs de réutilisation des eaux industrielles sur les sites et des objectifs de réduction des usages d'eau potable qui porteront, à mon avis, au-delà des 10 %. J'avais tenu, très calmement, les mêmes propos en commission Planification.

M. le président :

On peut se faire plaisir mais il faut aussi que nous soyons crédibles. Nous avons eu beaucoup de discussions avec M. Hauchecorne, que je remercie d'ailleurs pour son travail, ainsi que la commission. Cependant, il y a là un vrai sujet.

Une collègue présidente de comité de bassin m'indiquait : « Je n'ai pas de problème puisqu'on ferme Fessenheim ». Vous rendez-vous compte que la fermeture de Fessenheim correspond, en gros, à 10 % de sobriété pour EDF sur toute la métropole ? Il faut que nous soyons réalistes. C'est d'autant plus gênant que si l'on dit 10 % au global, si EDF ne bouge pas, ce sont les autres qui vont devoir faire plus, sinon la stratégie n'est pas fondée.

Mon ambition n'était pas de changer la délibération mais de mettre un considérant qui rappelle qu'il y a un sujet. Cela permettra d'ailleurs d'aller plaider auprès de l'Etat pour voir comment aborder cette question.

Il ne s'agit pas de dire qu'EDF s'exclut de la discussion sur la sobriété. Des efforts de la part d'EDF sur le refroidissement sont même les bienvenus. Néanmoins, il faut signaler que l'équation est compliquée.

Je le dis d'autant plus qu'il y a détail qui m'a interpellé dans le travail qui a été mené. On parle de 1.401.000.000 m³ pour le bassin alors qu'on a pris comme référence l'année 2019. Je vous rappelle que la moyenne 2017-2021 est de 1,7 milliard de mètres cubes. Si on ne le signale pas, nous n'allons pas être réalistes. C'est d'ailleurs ce que je voulais introduire dans la discussion de cet après-midi.

Mme DAVAL :

Je voulais redire ce que j'avais dit à la commission Programme. Au niveau des industriels, pour la plupart, nous avons reçu des arrêtés complémentaires préfectoraux qui nous demandent de travailler sur nos diagnostics « eau » en vue d'avoir des plans d'action efficaces de manière à diminuer nos prélèvements d'eau au maximum. Ainsi, nous n'allons pas attendre que ce dossier avance, sachant que nous devons rendre notre copie dans moins de neuf mois maintenant. C'est pour cela que nous restons à l'écart de vos discussions parce que nous sommes déjà en plein dans l'action et en train d'essayer de trouver des solutions pérennes de façon à diminuer, sur l'année, nos consommations d'eau, voire ponctuellement parce que nous avons certaines sociétés qui travaillent en fonction des saisons et qui ont besoin d'eau au moment de l'étiage. Je le rappelle au comité de bassin parce que vous n'étiez pas tous à la commission Planification.

M. le président :

Je vais passer la parole à Mme Alexandre pour la Région Bretagne qui a engagé une grosse campagne de communication sur la sobriété. Je pense également à Pascal Hervé pour Eau du bassin rennais. Beaucoup de choses sont déjà engagées. Je crois que l'une de nos responsabilités va être de promouvoir les choses qui marchent. Il faudra qu'on insiste là-dessus.

Mme ALEXANDRE :

En premier lieu, je suis désolée mais pour les amendements, le temps m'a semblé extrêmement court au regard d'un plan de charge qui, par ailleurs, était conséquent. Du coup, je n'ai pas pu produire l'amendement que j'avais souhaité produire même si globalement, je partage l'esprit de la lettre.

Je ne reviens pas sur le choix de l'année 2019 qui présente un creux d'un côté, même si une moyenne de cinq ans aurait été préférable pour avoir une homogénéité au niveau national. En revanche, j'ai trois questionnements portant sur la demande formulée autour de la réduction de 10 % des prélèvements à décliner sur les territoires de Sage et qui fait suite à la stratégie HMUC.

Concernant les analyses HMUC, en ce moment, je fais mon tour annuel des CLE. Beaucoup de territoires sont extrêmement engagés dans la réalisation de ces diagnostics HMUC. Nous-mêmes, au conseil régional de Bretagne, nous portons vraiment cette volonté de généraliser ces diagnostics qui sont de nature à améliorer la connaissance dans tous les territoires de Sage et donc à apporter des orientations politiques en faveur de l'eau, des stratégies, des objectifs corrélés à ce diagnostic territorial qui est indispensable.

Toutefois, certains territoires sont en difficulté parce que soit ils ne sont pas prioritaires, soit ils disposent de ressources en interne et auquel cas ils ne sont pas financés, soit ils seraient financés et voudraient faire appel à un bureau d'études mais les bureaux d'études sont facturés. Ainsi, le fait de fixer cet objectif renvoie à des difficultés concrètes d'élaboration des diagnostics HMUC. J'ai donc ce questionnement.

Ensuite, l'autre questionnement concerne l'hétérogénéité des territoires. Nous avons des superficies qui sont très variables. Puis, nous avons surtout des territoires qui assurent des prélèvements pour d'autres utilisateurs. Cela induit, par la formulation, des risques de déséquilibre, voire de tension entre des territoires de Sage si l'on se cantonne à ces territoires de Sage. Je trouve cela un peu alertant. Je pense qu'on pourrait introduire une marge de manœuvre pour les territoires partageant les mêmes ressources, peut-être penser en inter-CLE ou penser les choses dans un cadre de secteur d'interconnexion pour que l'échelle soit adaptée aux solidarités existantes qui, si on les cantonne à leur strict territoire de Sage, cela risque d'engendrer beaucoup de tensions.

La troisième et dernière remarque, comme je le disais, je fais mon tour annuel des CLE. Généralement, nous arrivons à nous mettre assez d'accord sur le diagnostic et les objectifs. En

revanche, le point extrêmement névralgique, c'est celui des usages. En l'occurrence, notre trajectoire de sobriété porte sur la question des usages. On ne peut pas l'obliger mais au moins, on pourrait préconiser fortement d'installer dans le débat, de façon démocratique, cette question des usages et que ce travail se fasse très en amont. Il est absolument nécessaire. Pour la Région Bretagne, j'ai sollicité la présence d'un animateur qui va être formé à la mise en débat de cette question des usages parce que je pense que cela se traite en amont et que si l'on place juste la stratégie - 10 % de consommation, on se met en danger.

Il faut être très incitatif sur la possibilité d'installer cet espace de débat préalablement à l'assignation de ces objectifs qui sont certes justes. Cependant, dans la méthode, installer le débat est indispensable.

M. GUILLERMIN :

Bonjour à toutes et tous. Dans le propos introductif, nous avons vu qu'EDF était le préleveur le plus important mais Voies navigables de France arrive tout de suite après. Il a été expliqué qu'il faut bien faire la part entre les prélèvements nets et les prélèvements bruts parce qu'une grande partie de nos prélèvements retourne aux milieux. Ce sont d'ailleurs des aspects que l'on essaye de mieux expliciter aujourd'hui. Nous allons lancer des études, qui concernent en priorité le bassin Seine-Normandie, pour savoir où se retrouve cette eau que le canal perd. Elle se retrouve parfois dans les rivières, parfois dans les nappes. Elle alimente des zones humides. Ce sont des phénomènes que nous devons mieux caractériser.

Bien entendu, nous nous plaçons dans cet objectif de réduction des prélèvements. Pour nous, c'est presque une question de vie ou de mort. D'ailleurs, j'aurai l'occasion de présenter notre stratégie sur le bassin Loire-Bretagne pour économiser et mieux gérer la ressource en eau lors d'une réunion du service technique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne le 17 janvier, avec comme projet pivot celui de la remise en eau d'une retenue qui s'appelle Grand'Rue qui est vide depuis 2011. Cela permettrait de retrouver un volume qui peut paraître modeste mais je crois que sur ce sujet de la gestion de la ressource en eau, tout est important. Cela nous permettrait également de diminuer nos prélèvements sur l'axe Loire-Allier.

Cependant, ce sont des investissements importants qui concernent la remise en eau de retenues ou des aménagements visant à réduire les fuites et à moderniser notre gestion hydraulique. Tout seuls, nous n'y arriverons pas, en tout cas pas de façon rapide. C'est pour cela que nous sommes dans une logique de recherche de partenariat sur ce sujet, sachant que nos infrastructures ont des vocations multiusages. Sur le bassin Loire-Bretagne, il y a des secteurs où les canaux sont des supports d'irrigation.

M. le président :

Pour compléter votre propos et revenir sur les propositions de Mme Alexandre, je pense que cela peut poser des questions de solidarité, des questions inter-Sage, des questions entre les territoires, la question du diagnostic, de la capacité, des usages, etc. Je vois toutes ces questions arriver. Il nous faudra réfléchir à ces difficultés.

Si nous voulons gagner la politique de l'eau, il faut que l'œuvre soit collective. Je l'ai dit l'autre jour, voir une Région comme Centre-Val de Loire s'approprier la question de l'eau, c'est important. En effet, quand une Région parle de développement économique, quand elle parle d'aménagement du territoire, elle doit parler d'eau. Les départements, qui ont des compétences tout autres, doivent aussi parler d'eau. Les intercommunalités doivent parler d'eau. Ce n'est pas un domaine unique réservé à quelques-uns. Tout le monde doit y aller si nous voulons réussir.

Puis, il faut que nous nous comprenions. L'objectif de sobriété est une question que nous allons tous nous poser. Pouvons-nous continuer à faire comme avant ? Non ! Il va falloir prioriser. D'ailleurs, la meilleure façon de s'adapter, c'est déjà de faire un bon diagnostic. J'entends bien les questions qui sont posées par Mme Alexandre. Il nous faudra sans doute accompagner les territoires. Le travail est, à mon avis, nécessaire.

Regardez l'histoire des canaux. Je prends l'exemple de la Bretagne que je connais bien. Avec le développement du tourisme autour des canaux, s'il n'y a plus d'eau dans les canaux, c'est toute une activité qui est menacée. Il est donc légitime de se poser toutes ces questions. Peut-on continuer à faire un certain nombre de choses ? Je n'ai pas forcément la réponse. En tout cas, il ne

s'agit pas de transférer le bébé aux territoires en disant : « Débrouillez-vous ». Non parce qu'il faudra les aider. Il faudra que nous fassions les ajustements nécessaires entre les bassins, etc. Je crois que la question est intéressante à se poser.

Je le demandais à un journaliste tout à l'heure : quels sont les budgets les plus faciles à faire dans les collectivités ? Ce sont les budgets de l'eau. Qu'est-ce qu'on nous a appris à faire ? Plus je consomme, plus je paie et plus il y a de recettes. En l'occurrence, il semble que cela va changer, qu'il faut moins consommer, donc il y aura moins de recettes alors qu'il va falloir investir. Ainsi, c'est l'économie même de nos budgets d'eau qu'il va falloir revoir. Tout cela va poser un grand nombre de questions. En tout cas, je n'entends pas dire qu'il faut que nous soyons moins sobres. Il faut que nous y allions. Maintenant, il faut que nous soyons aussi réalistes.

M. MOREAU :

J'ai bien lu l'amendement de mes collègues agriculteurs tout à l'heure. Ils ont peut-être tort de dire que la trajectoire de sobriété ne peut pas nous être appliquée. Je pense qu'il faut qu'elle le soit. D'ailleurs, nous avons déjà pratiquement acquis les - 10 % depuis 2019. Nous, profession agricole, aurions intérêt à aller dans cette trajectoire, à accepter le fait que les - 10 % sont tout à fait possibles. D'ailleurs, concrètement, c'est déjà le cas. Ensuite, à partir des études qui sont menées, peut-être que ce sera plus, peut-être que ce sera moins selon les bassins. Il faut effectivement arriver à ce stade. Néanmoins, ce sera un très mauvais signal vis-à-vis des autres membres de ne pas aller vers cette trajectoire. C'est pour cela que je demande qu'il n'y ait pas de report de vote sur cette trajectoire de sobriété de bassin.

Mme ROUSSET :

J'évoquerais trois points. D'abord, nous avons commencé la séance en discutant de l'absence ou de la limitation des moyens dédiés. Je trouve que c'est déjà un facteur limitant extrêmement lourd dès lors qu'on a à discuter de l'adaptation, au sens large, de l'évolution du climat.

Ensuite, nous avons effectivement une seule et unique année de référence alors que sur tous les outils que nous utilisons, nous travaillons sur un pool d'années. Prendre la seule année 2019, cela ne me paraît ni très juste ni très adapté à nos outils.

Puis, il y a un sujet qui m'ennuie beaucoup, c'est la façon dont on va traiter les utilisateurs, les consommateurs ou même les territoires qui sont déjà vertueux ou déjà engagés depuis un certain temps. Cela peut imposer un effort disproportionné si nous ne prenons pas les bonnes références. Nous avons déjà connu cette difficulté lorsque les collectivités ont dû discuter de la baisse de leurs moyens financiers. Nous avons eu ces exercices sur la loi de finances. Sur les collectivités qui étaient très vertueuses ou qui essayaient de l'être, cela a tout de suite été beaucoup plus punitif que sur les autres. Je crains que sur la thématique de l'eau, nous allions vite vers ce genre de problème.

M. BRIDET :

Nous sommes ici dans une instance issue de la République. Je suis profondément républicain mais pour moi, la République ne se fonde pas le 14 juillet, elle se fonde le 4 août 1789 avec l'abolition des privilèges. Je pense qu'ici comme ailleurs, il est essentiel, pour toutes ces perspectives et toutes ces trajectoires que nous devons emprunter collectivement, qu'il n'y ait plus de privilège pour personne. Le seul privilège qui devrait exister, c'est pour les milieux parce qu'ils n'ont pas la parole. Ils ne sont représentés que par les associations. Ils ne s'expriment pas en leur propre nom.

Il faut effectivement évoluer. Nous avons parlé d'énergie. Agnès Pannier-Runacher présentait, dans le cadre de Régions de France – j'y étais –, la trajectoire et le plan de transition énergétique. Je regrette très fortement qu'elle ait conclu ses propos – en dehors des problèmes que me posent le développement du nucléaire mais c'est un autre sujet – en disant que le plan ne sera acceptable par la population, par la société que s'il s'accompagne d'une augmentation du niveau de confort pour tout le monde. Là, je pense qu'elle se trompe. S'il s'agit de viser la sobriété, il faut que chacun s'interroge et que la civilisation finalement s'interroge sur sa trajectoire.

Je reboucle notamment avec la question de la production agricole dans nos assiettes. Se posait notamment la question de la part carnée qui provoque aujourd'hui tous ces besoins de production tellement gourmands en eau.

Je termine par rapport à ma compétence régionale pour faire écho, cette fois-ci, à ce que disait Mme Alexandre. La prise de compétence est là aussi, peut-être même en premier lieu, pour activer toutes les manettes, tous les leviers possibles du débat démocratique et républicain pour que ce partage se fasse dans la paix et de la manière la plus équitable.

On parle aussi du prix et des budgets. Il y a un gros chantier sur la tarification, en partant de la gratuité sur les besoins essentiels, et ce, de manière exponentielle pour rendre complètement insupportables certains usages. Là, on peut maîtriser à la fois la trajectoire des budgets et des recettes mais aussi cette baisse de consommation demandée à toutes et tous.

M. DEGUET :

Je voudrais revenir sur la discussion que nous avons en ce moment, M. le Président. Je me suis farci deux réunions de commission Planification sur le sujet. Puis, arrivés au comité de bassin, nous avons de nouveau toute la discussion des commissions Planification. Il me semble qu'il y a un moment où il faut arriver à avancer par rapport à des choses qui sont là.

Il y a un texte qui est voté et qui est présenté par la commission Planification. Il y a des amendements et c'est parfaitement légitime. Il faut voter les amendements un par un sans forcément refaire toute la discussion. Puis à la fin, nous pouvons avoir une discussion sur « je voterai pour » ou « je voterai contre pour telle ou telle raison ». Toutes ces raisons sont entendables mais il faut que nous avançons.

Je rappelle que l'élaboration du plan a nécessité un an et quelques mois, avec deux séances de la commission Planification. Puis, on arrive avec une délibération qui sera certainement insatisfaisante mais j'en ai voté plein des délibérations insatisfaisantes sur lesquelles il fallait revenir après mais au moins sur lesquels on fixe un petit peu les points.

J'ai une question à vous poser. Il y a des gens qui ont commencé à vouloir discuter des attendus ou des considérants qui étaient rajoutés en rouge sur le document. Je veux savoir si cela fait partie des discussions ou pas. Discutons-nous là-dessus ou discutons-nous sur les trois ou quatre amendements qui sont déposés, dont une motion de report ? Je propose que nous avançons sur ces questions. S'il y a motion de report, on reportera. S'il n'y a pas de motion de report, on ne reportera pas et nous continuerons à construire là-dessus. Je suis tout à fait persuadé que c'est le début d'une trajectoire dont il faut fixer les points.

Enfin, nous savons qu'un certain nombre de gens répugnent à ce qu'il y ait des objectifs chiffrés. Nous entendons cela depuis les assises de l'eau. Il y a un moment – j'en suis persuadé – où il faut qu'il y ait des objectifs chiffrés parce que c'est de cette façon que l'on vérifie où nous en sommes. Ce sera oui, ce sera non mais en tout cas, on sait où l'on va.

M. HAUCHECORNE :

Je voudrais juste dire quelques mots par rapport au vécu de la commission Planification et le fait d'avancer. J'ai l'impression que tout le monde se focalise sur ces 10 %. Le premier amendement, par exemple, se retrouve dans l'article 3 mais peut-être de manière décalée ; c'est-à-dire que les 10 % s'appliquent-ils à tout le monde ou s'agit-il d'un effort que tout le monde fait globalement ? C'est à peu près la seule différence.

De même pour le choix de l'année, nous en avons discuté longuement. Nous nous étions adaptés à 2019 parce que c'est ce qui avait été donné. Ce n'est peut-être pas le mieux mais peu importe, ce qui est important, c'est d'engager tous les acteurs, de manière forte, dans un mouvement vers la sobriété. Sans mauvais jeu de mots, de l'eau va couler sous les ponts avant 2030. Nous ne savons pas comment cela va être vu à la fin. Il se passera beaucoup de choses d'ici 2030, qui est l'année où il y aura besoin d'adapter les techniques.

Par rapport à la crainte, qui est fort juste, que les bons élèves soient punis, je ne pense pas que l'on va pendre sur la place publique les gens qui n'ont fait que 8 % et encenser ceux qui ont fait 12 %. Ce qu'il faut, c'est que tout le monde s'y mette. Des outils plus précis pourront être mis en

place, à l'aide des études qui ont été menées avant, pour savoir ce qu'il en est réellement sur les territoires.

Je voudrais dire de manière globale que si aujourd'hui, au comité de bassin, nous ne votons pas ceci, ce sera un mauvais message adressé à tous nos territoires. Eux sont prêts à se retrousser les manches. Nous donnons la direction et ce sont eux qui vont faire le travail. Si nous n'y allons pas directement et fortement maintenant, ce sera vraiment un mauvais message à leur donner. Ce serait très dommage parce qu'en l'occurrence, il y en a qui sont prêts à avancer. Je vois dans nos collectivités, partout, des personnes qui ont déjà conscience qu'il faut faire un effort dans ce domaine.

M. BONNEFOUS :

J'ai une petite question. On a bien lancé des études HMUC. Maintenant, comment va-t-on articuler les études HMUC et les - 10 % ? Je m'explique. On fait une étude HMUC qui va nous déterminer les volumes prélevables. On part de 100. En faisant - 20, on arrive à 80. En rajoutant - 10, on descend à 70. Cela ne fait plus - 10. C'est le cœur du problème. S'il faut faire 20 % d'effort, on fera 20 % d'effort. Où va-t-on ?

Mme la Préfète :

D'abord, je voudrais remercier la commission, ses membres qui se sont beaucoup exprimés, qui sont venus plusieurs fois, ainsi que son président. Ce n'est pas un sujet facile. Je trouve que cette délibération est satisfaisante et qu'elle appelle peut-être des précisions.

La délibération est satisfaisante à deux égards principalement, d'abord parce qu'elle rappelle que nous sommes tous d'accord pour un plan de sobriété, que cette ressource est notre bien commun, qu'il faut qu'on la partage et que nous soyons plus économes et plus précautionneux dans sa gestion. En même temps, dans le cadre national qui est décliné dans les Sdage, on fait confiance au niveau local pour faire émerger des consensus. Ce n'est pas depuis ici que nous allons décider pour tous les sous-bassins.

Puis, je note, M. le Président, qu'il faut inviter les préfets à susciter des Sage là où il n'y en a pas. Ce sera relayé. Cela pose des questions. D'ailleurs, votre débat le montre bien.

Quand on demande : la sobriété s'impose-t-elle à tous ? Oui, elle s'impose à tous. Est-ce que cela veut dire que tout le monde doit faire pareil ? Non, à mon avis, tout le monde ne doit pas faire pareil. Ce n'est pas : « Je ne veux voir qu'une seule tête ».

Je prends l'exemple des agriculteurs. Il est clair que parfois, ils feront beaucoup plus que 10. Puis, parfois, ils feront moins. Cela dépendra des cultures et des époques. Nous voyons bien, avec l'étude sur la Sèvre niortaise qui nous a été présentée, que c'est déjà beaucoup plus que 10 %. Ne leur faisons pas un procès par avance. De toute façon, ils auront besoin d'être sobres parce qu'il y aura moins d'eau. Les plantes ne pousseront pas correctement si elles ne sont pas bien arrosées. Par ailleurs, les animaux auront besoin d'être alimentés différemment.

Je reviens à EDF. Dans notre bassin, nous avons cinq centrales. Celles-ci prélèvent beaucoup. J'ai entendu 38 ou 40 %. Si nous voulons que de l'énergie décarbonée soit produite par ces centrales, il faut qu'elles puissent prélever. Si nous gardons cette réalité physique de 40 % de prélèvement sur notre bassin, cela veut dire que les autres ne doivent pas faire 10 % mais beaucoup plus.

Je suis favorable à ce que le comité de bassin, qui est souverain quoi qu'on en dise, s'exprime pour dire que certes, il faut qu'EDF fasse sa part, comme tout industriel, pour réduire sa consommation d'eau mais que pour la partie « production d'énergie », il faut que cet objectif soit réalisé par EDF au niveau national parce que nous n'allons pas y arriver. Comparé à d'autres bassins qui n'ont pas de centrale, le bassin Loire-Bretagne est dans une situation très déséquilibrée.

Je plaide pour qu'on ne fasse pas un mauvais procès aux agriculteurs. Ils feront sans doute beaucoup plus, ce qui n'est pas simple. C'est pour cela qu'il faut que nous les accompagnions et que la partie EDF soit remontée au niveau national.

M. le président :

Je proposerais bien en plus, Mme la Préfète, que nous demandions à EDF et à la profession agricole de nous écrire un peu leur stratégie là-dessus. Il y aurait peut-être quelque chose à écrire et à proposer au comité de bassin. Je pense que cela permettrait de bien se comprendre.

D'abord, il n'est pas question de changer les « décide ». On ne touche pas à la délibération sur le fond. Il est question de rajouter des considérants. Les considérants, ce n'est pas la décision. Les considérants, c'est une information qui est donnée au moment où l'on délibère. La décision, elle, ne changera pas.

Ce que je vous propose, c'est de voter ce plan de sobriété sur la base de la délibération qui vous a été attribuée, qui est en rouge, et de pouvoir rendre notre copie. Il s'agit de tout mettre en œuvre pour inciter, mobiliser les territoires et tous les acteurs à rentrer dans la trajectoire de sobriété. J'autorise les prises de parole avant le vote.

M. MENIER :

Je suis consommateur d'eau pour mes légumes. C'est très simple, je produis du haricot en Bretagne. En semant le haricot fin mai, je vais consommer 60 % d'eau en moins qu'en semant au mois de juillet. Toutefois, cela revient à mettre fin aux outils de transformation, avec les quelques milliers d'emplois pérennes en CDI que la profession agricole a mobilisés au cours des trente dernières années. Cela veut dire que nous ne produirons plus sur certaines périodes. En l'occurrence, il n'y a pas de problème, je vais largement atteindre les - 10 %, sauf qu'en face, il n'y a pas une usine qui sera capable de traiter les légumes sur la période donnée.

Nous avons fait le choix, par exemple, que les légumes en agriculture biologique soient semés sur une période favorable de début juin. Nous savons que sur cette période, ils n'auront pas besoin d'eau et que beaucoup ne sont pas irrigants. Ce sont des choix collectifs qui ont été faits pour les favoriser. Il y a des années, nous n'arrivons pas à tout récolter parce que tout arrive en même et les usines n'arrivent pas à absorber. Cela a été le cas cette année.

Il faut donc faire attention parce que l'eau est aussi un instrument de régulation de certains outils de transformation. A titre personnel, sur les dix dernières années, j'ai des variations de plus ou moins 50 % suivant les années, avec à peu près les mêmes cultures en place. Comment voulez-vous que nous gérons ce genre de chose ? A un moment, il faut aussi voir la gestion en bon père de famille. Je ne vois cela nulle part. Qu'il y ait beaucoup d'eau à certaines périodes et moins à d'autres, cela n'apparaît pas.

M. le président :

J'entends bien cela. C'est pour cela qu'il va falloir que nous puissions faire le suivi à partir d'indicateurs et prendre en compte ces réalités de terrain.

M. MENIER :

Tel qu'elle est présentée, nous ne pourrions pas voter la délibération.

M. le président :

Si ! Parce que dans les plans de sobriété qui vont être écrits dans les territoires, on saura dire cela. Il faudra qu'à un moment donné, on corrige la copie au regard de ce que nous aurons vu, entendu et perçu dans les territoires. Je n'ai pas de crainte. Je ne veux pas que l'on remette en cause le plan général sinon nous n'allons pas nous en sortir. Il est bien clair que l'objectif de sobriété à 10 % pour tout le monde tout le temps, c'est compliqué pour certaines activités. C'était l'objet du débat de cet après-midi.

Mme BRUNY :

Nous avons, comme d'autres, proposé un amendement. Nous souhaitons que ces amendements soient mis au vote.

M. le président :

Nous allons les voter.

M. DEGUET :

Je voudrais faire une remarque sur le quatrième considérant. J'ai l'impression qu'il n'y a pas de lien entre le début de la phrase et la fin. Je ne vois pas le rapport entre l'augmentation prévisible des surfaces irriguées et l'accroissement de la demande en eau des plantes. A mon avis, c'est plus « l'accroissement de la demande évaporatoire » d'une part, qui comprend l'évaporation et l'évapotranspiration, et d'autre part « l'augmentation prévisible des surfaces irriguées pour adapter les systèmes de culture ». Elles devront se réaliser à un niveau total de prélèvement constant. En fait, il faut scinder la phrase.

M. le président :

Nous avons trois votes minimum, plus la proposition que je fais. Nous sommes donc partis pour quatre votes. Premier vote : êtes-vous pour ou contre le report de la décision ?

M. GUTTON :

C'est affiché à l'écran : êtes-vous pour ou contre le report de la décision ? Ce sont les chambres d'agriculture qui proposent le report.

- *Proposition de report de la décision de trajectoire de sobriété.*
- **Rejetée à la majorité (26 voix pour, 75 voix contre et 3 abstentions).**

M. le président :

Nous passons au deuxième amendement qui a été déposé par M. Piriou.

M. GUTTON :

L'amendement est simple, il propose un élargissement à tous les usages dans l'article 1.

M. le président :

Le vote est ouvert.

- *Proposition d'élargissement à tous les usages – Amendement déposé par M. Piriou.*
- **Adoptée à la majorité (52 voix pour, 50 voix contre, 3 abstentions).**

M. le président :

Nous passons à l'amendement numéro 3.

M. GUTTON :

Ce sont les propositions de M. PAGESSE. Il propose de supprimer le principe numéro 2 qui indiquait que la limitation des volumes annuels prélevés induite par la trajectoire de sobriété implique une limitation des volumes prélevés hors période de basses eaux et en période de basses eaux.

Il propose de rajouter un nouveau principe : « La trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne, dans un contexte de tension de réalimentation des axes Allier-Loire, doit également s'accompagner d'une démarche prospective à moyen et long terme sur le territoire par le stockage de l'eau à partir de nouveaux grands ouvrages pour sécuriser l'accès à l'ensemble des usagers ».

M. le président :

Je vous propose de voter pour ou contre cet amendement. Dès à présent, le vote est lancé.

- *Proposition d'introduire le principe de stockage de l'eau à l'amont du bassin – Amendement déposé par M. PAGESSE.*
- **Rejetée à la majorité (27 voix pour, 75 voix contre et 3 abstentions).**

M. le président :

La profession agricole propose d'autres amendements. Je vous propose de voter sur ces amendements également.

M. GUTTON :

Nous allons les représenter. Sur l'article 1, il est proposé d'évoquer le cas particulier d'EDF. Le sujet a été abordé tout à l'heure.

Dans l'article 2, il est proposé d'indiquer : « Le comité de bassin demande à chaque commission locale de l'eau de déterminer un objectif de sobriété compatible avec les résultats de l'analyse HMUC le cas échéant et à le décliner dans leur stratégie territoriale ».

Dans l'article 3, nous avons les sept principes. Vous avez la correction à l'écran sur des volumes annuels prélevés, avec une attention particulière en période de basses eaux. Il est proposé de rajouter : « Des prélèvements supplémentaires hors période de basses eaux, par substitution, doivent être possibles dans le respect de l'objectif d'atteinte du bon état des eaux ».

Dans le principe 3, il est rajouté que les déclinaisons territoriales doivent être adaptées, que l'évolution des prélèvements peut être différente en fonction du contexte et des initiatives au niveau local ainsi que des usages dans le respect des objectifs du plan Eau qui prévoit la stabilité pour les usages agricoles. C'est un corps de phrase important pour les acteurs agricoles.

Le principe 4 évoque la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques dans les milieux humides.

Ensuite, au lieu d'écrire « réduction », il est proposé d'écrire « effort de sobriété ». C'est l'ensemble des propositions des chambres d'agriculture.

M. LE MAIGNAN :

Ce n'est pas sur le contenu que je veux intervenir mais sur l'intitulé. Le titre ne correspond pas à ce que nous avons reçu dans le document ou à ce qui est sur le site : amendement présenté par la commission agricole Loire-Bretagne. Je ne connais pas cette commission mais je suppose qu'elle existe.

M. GUTTON :

C'est une commission des chambres d'agriculture.

M. LE MAIGNAN :

Ensuite, il était rajouté : demande des élus agricoles du comité de bassin. C'est ce que nous avons dans le document. Ce n'est pas vrai, tous les élus agricoles du comité de bassin ne sont pas favorables à cet amendement, donc il y a usurpation. Je ne suis pas d'accord sur la forme, quoique je ne conteste pas le fond.

M. le président :

Je pose une question à M. Noyau : est-ce qu'on maintient l'amendement dans sa globalité dans le vote ?

[Intervention hors micro]

Mme MATHYS :

J'ai juste une remarque. On a ouvert la possibilité d'avoir des amendements. Celui-là, je ne l'ai pas lu complètement mais il me semble que ce sont plus que des amendements. Cela remet en cause beaucoup des discussions que nous avons eues en commission Planification, ce qui m'affole.

M. DEGUET :

Je milite pour que nous fassions comme on a dit. C'est présenté comme un amendement, donc nous votons comme on vote un amendement. Simplement, il est bon de préciser que chaque fois que c'est écrit en bleu, cela veut dire que quelque chose a été enlevé. En gros, la réduction des prélèvements a été systématiquement enlevée et remplacée par la recherche de la sobriété. C'est ce que nous votons.

M. le président :

Chacun a bien compris. Nous passons au vote.

M. GUTTON :

C'est le dernier vote avant la délibération. Les amendements proposés par les chambres d'agriculture sont à l'écran. Le document était très clair.

M. le président :

Je vous propose de clore le scrutin si tout le monde a pu voter.

- *Amendements présentés par la profession agricole.*
- ***Rejetés à la majorité (29 voix pour, 69 voix contre et 2 abstentions).***

M. le président :

Il nous reste une dernière délibération. Il est proposé de ne pas changer les décisions mais de rajouter les considérants que vous avez en rouge. C'est affiché à l'écran.

M. GUTTON :

En reprenant éventuellement la rédaction de M. Poirier sur le troisième alinéa pour la rendre plus explicite.

M. le président :

Mme Bruny a raison, cela modifie un peu l'article 1 et l'article 2.

L'idée n'était pas de changer l'objectif global de la délibération mais de mettre une précaution par un considérant. Cela ne veut pas dire que les efforts ne vont pas être faits. La précaution, c'est que si cela coince à un moment donné, on pourra dire qu'à l'époque, nous nous étions déjà posé la question.

Mme MATHYS :

Nous avons voté pour le premier amendement que nous avons nous-mêmes déposé et qui élargissait à tous les usages. Quand je lis que cela devra se réaliser à un niveau total de prélèvement constant, cela ne correspond pas à une réduction pour tous les usages. Entre les attendus et les articles, nous allons avoir une contradiction.

M. le président :

Nous avons très clairement indiqué que cela s'appliquait à tout le monde mais qu'il y avait quand même un certain nombre de difficultés. C'est cela que je veux mettre en avant. Maintenant, vous choisissez de voter pour ou de voter contre.

M. GUTTON :

Je rappelle que l'exercice que font les comités de bassin s'effectue dans le cadre d'une commande du gouvernement et que celui-ci a pris des positions sur certains sujets. On rappelle dans les considérants l'intervention du président de la République ainsi que le sujet de l'agriculture sur lequel le président de la République, lui-même, a pris position dans le même discours quand il a annoncé le plan Eau gouvernemental. Il a traité spécifiquement l'agriculture.

Concernant l'énergie, le directeur régional d'EDF a rappelé tout à l'heure l'injonction contradictoire d'aller vers moins de carbone, moins d'émission de gaz à effet de serre et d'arriver à améliorer la gestion de l'eau. Nous voyons bien que l'eau est au cœur de ces contradictions de l'ensemble des politiques environnementales.

M. le président :

Nous n'allons pas régler tous les sujets. Des choses ont été dites, elles sont vraies. Il va falloir que nous fassions du « cousu main » dans un certain nombre de domaines.

M. GUTTON :

Pour répondre à M. Bonnefous, l'exercice effectué par la commission Planification est de rappeler que le bassin est couvert pratiquement de territoires de Sage, que nous avons financé – et que nous pourrions peut-être financer – des études HMUC complémentaires sur des territoires où cela n'a pas encore été fait, en attendant que des cabinets d'études soient un peu libérés des exercices en cours.

En effet, c'est bien au niveau local, au sein de la commission locale de l'eau, que devront se définir les priorités de partage de l'eau. C'est l'instruction gouvernementale sur les PTGE. Cela reste exact. C'est au cœur du Sdage et du programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Mme la Préfète :

Je regrette que l'on ne dise pas explicitement que la question EDF doit être réglée au niveau national.

M. le président :

On évoque quand même la part dans la production nationale.

M. COMBEMOREL :

On met en évidence l'injonction paradoxale. Après, qui la traite ?

M. le président :

On va en parler au ministère. On parlera des sujets nucléaires. On parlera des sujets agricoles. On parlera de tout cela. Il faut que nous trouvions des solutions. Quand je dis que c'est facile pour Rhin-Meuse eu égard à la fermeture de Fessenheim, tout le monde est quand même capable de comprendre que là, il y a quelque chose qui ne va pas. Je vous propose que nous votions ces considérants. Vous votez pour ou vous votez contre mais il faut en sortir.

M. DEGUET :

J'étais surpris de voir ces considérants arriver après nos délibérations en commission Planification. Si nous devons mentionner les politiques publiques, parfois contradictoires, que nous devons

prendre en compte, j'aurais voulu voir la stratégie nationale pour la biodiversité. Là encore, la biodiversité est absente des considérants. Cela me dérange un petit peu.

M. le président :

On peut rajouter : considérant l'ambition de la stratégie nationale de la biodiversité qui vient d'être proposée.

M. GUTTON :

C'est évoqué dans les principes. Il ne faut pas se concentrer sur les considérants. Le principe 4 – que certains avaient d'ailleurs proposé de compléter – parle bien du bon état des eaux et de la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et humides en eau douce et marine. C'est bien inscrit dans les principes même de la délibération. Cela ne justifie donc pas de mettre un considérant.

M. DEGUET :

Il s'agit des principes de la directive cadre sur l'eau (DCE) et de la transposition française. La stratégie nationale pour la biodiversité est relativement nouvelle. Elle aurait mérité d'être mentionnée. Je trouve que c'est un peu déséquilibré mais je voterai malgré tout.

M. GUTTON :

En l'occurrence, l'objet est la sobriété.

M. le président :

Nous allons voter.

- *Trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne.*
- **Adoptée à la majorité (54 voix pour, 41 voix contre et 8 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2023-18 du 13 décembre 2023

(cf annexe du présent procès-verbal)

M. le président :

Je vous remercie. M. Albert devait nous présenter l'élaboration du 12^e programme d'intervention. Comme nous sommes en fin de soirée, je vous propose qu'au prochain comité de bassin, nous commençons par l'élection et le 12^e programme. M. Albert aura le temps de bien expliquer tout cela.

M. ALBERT :

Effectivement, il n'est pas raisonnable de présenter un tel travail en cinq minutes. Néanmoins, je regrette que cette présentation soit reportée. C'est un travail important qui a beaucoup mobilisé la commission Programme qui l'a assez validé dans son ensemble.

Mme BRUNY :

M. Caudal, président de la CLE Estuaire de la Loire, m'a transmis un courrier de demande de soutien. De quoi s'agit-il ? Le dossier concerne le Sage Estuaire de la Loire qui a fait l'objet d'une révision et d'un vote large en CLE. Ce Sage est ambitieux, notamment en matière de zones humides. Alors que les mesures concernent des zones ciblées stratégiques dans les têtes de bassin, des acteurs locaux ont transmis des courriers demandant de sursoir à l'application du dispositif de protection des zones humides en raison de l'impact sur de futurs projets d'aménagement.

Je vais apporter mon soutien à M. Caudal, président de la CLE. Dans son courrier du 24 novembre, celui-ci a sollicité également le soutien du président du comité de bassin ainsi que celui des membres du comité de bassin. Le courrier a été envoyé à l'adresse de M. Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne et président du Cercle français de l'eau, rue de Berri à Paris.

M. le président :

Ce serait bien de l'envoyer à l'agence de l'eau. Sinon, vous lui donnez mon mail. Pour l'instant, je n'ai pas vu le courrier, donc je ne peux pas répondre. Je vais évidemment regarder cela de très près.

Mme BRUNY :

S'il y a des remises en cause localement, c'est un vrai souci aussi. Il ne faut pas l'oublier.

M. le président :

Mme la Préfète, l'autre jour, a pris l'initiative de réunir les présidents de CLE avec l'agence. Etre président de CLE, cela va être un sport. Entre les études HMUC, le partage de l'eau, la tension, etc., il va falloir les soutenir. Cela ne va pas être facile. Nous avons commencé à nous mobiliser là-dessus mais cela va être un vrai sujet qu'il va falloir prendre à bras-le-corps.

Je suis désolé d'avoir mis un peu plus de temps que prévu. Je vous remercie de votre patience. Nous nous retrouverons le 13 février. Avant de procéder au renouvellement de nos instances, M. Albert nous présentera le point sur l'élaboration du 12^e programme d'intervention.

Nous remercions tous les participants à nos commissions de travail parce que ce n'est pas simple. Tout cela nécessite une préparation importante et intense. Je sais pouvoir compter sur vous. Je vous en remercie. Je vous dis bon retour à toutes et à tous.

La séance est levée à 17h30.

COMITÉ DE BASSIN
Séance du 13 décembre 2023

Délibération n° 2023 - 18

TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Le comité de bassin Loire-Bretagne délibérant valablement,

- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III (partie législative),
- vu le Code de l'environnement, livre deuxième, titre I, chapitre III, section 3, sous-section 1 (partie réglementaire),
- vu l'avis de la commission Planification du 16 novembre 2023.

CONSIDÉRANT :

- Le Plan Eau gouvernemental et le cap fixé par le Président de la République, visant à faire, pour 2030, 10% d'économie d'eau ;
- La réalité du dérèglement climatique à l'œuvre sur le bassin Loire-Bretagne imposant d'engager cette réduction globale des prélèvements dans un contexte d'augmentation des températures ;
- L'importante couverture en démarches de Sage et en analyses HMUC du bassin Loire-Bretagne ;
- L'accroissement de la demande évaporatoire d'une part, et, d'autre part, l'augmentation prévisible des surfaces irriguées pour adapter les systèmes de culture aux changements climatiques. Elles devront se réaliser à un niveau total de prélèvements constant ;
- Les orientations de la stratégie française énergie / climat, et notamment la stratégie nationale bas carbone, qui confortent le rôle essentiel du parc nucléaire existant dans le mix énergétique français ; les cinq centrales du bassin Loire-Bretagne (20% de la fourniture nationale d'électricité) de type « circuit fermé » ne disposent pas de solution technique prouvée permettant de réduire leurs prélèvements à l'horizon 2030 ;

DÉCIDE :

Article 1

Le comité de bassin Loire-Bretagne fait sienne la trajectoire nationale de sobriété définie dans le Plan Eau qui prévoit une réduction globale et pour tous les usages des prélèvements de 10 % à l'horizon 2030, par rapport à l'année de référence 2019.

Article 2

Le comité de bassin demande à chaque commission locale de l'eau d'intégrer cet objectif minimum de réduction, et de s'engager à le décliner à leur échelle, dans une stratégie territoriale (Sage, projet de territoire pour la gestion de l'eau...) consécutive à une analyse HMUC.

Sur les territoires qui ne sont actuellement pas couverts par des commissions locales de l'eau (CLE) ou des instances de concertation similaires, le comité de bassin souhaite que les préfets invitent les collectivités territoriales compétentes, à la mise en place d'une instance de dialogue (de type CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource, comme le prévoit le Plan eau gouvernemental. Ces instances devront rassembler les différents acteurs du territoire.

Article 3

Le comité de bassin fixe sept principes à prendre en compte par les territoires dans la mise en œuvre de cette trajectoire de sobriété :

Principe n°1 - En préalable à la déclinaison territoriale de la trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne, la sobriété doit être recherchée pour l'ensemble des usages et sur tous les territoires.

Principe n°2 - La limitation des volumes annuels prélevés induite par la trajectoire de sobriété implique une limitation des volumes prélevés hors période de basses eaux et en période de basses eaux.

Principe n°3 - La trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne est le point de départ des déclinaisons territoriales. Celles-ci doivent toutefois être adaptées au contexte territorial. L'évolution des prélèvements selon les usages peut être différente en fonction du contexte local, dans le respect d'une baisse des prélèvements globaux de 10 %.

Principe n°4 - Il convient d'adapter l'activité et l'aménagement du territoire aux exigences des milieux aquatiques et non l'inverse. Les volumes globaux prélevés doivent être compatibles avec le bon état des eaux et la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et humides, en eaux douces et marines. La baisse des prélèvements globaux, nécessaire pour cela, peut donc être localement plus importante que celle découlant d'une application directe de la trajectoire de sobriété du bassin.

Principe n°5 - La réduction des volumes globaux doit être renforcée dans les territoires en tension quantitative (zone de répartition des eaux, disposition 7B-3 du Sdage) dans une logique de compatibilité avec le bon état des eaux et la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques.

Principe n°6 - La réduction des volumes globaux doit être renforcée là où l'exercice des usages n'est pas optimisé (fuite dans les réseaux, absence de recyclage des eaux de process...).

Principe n°7 - Une attention particulière doit être donnée à la dégradation qualitative des masses d'eau qui limite la mobilisation potentielle de la ressource.

Article 4

Le comité de bassin, avec l'appui du secrétariat technique de bassin, est informé annuellement des trajectoires territoriales de sobriété lorsqu'elles sont décidées. Il en assure la consolidation à l'échelle du bassin. Il veille à leur cohérence avec la trajectoire de sobriété du bassin.

Article 5

La présente trajectoire est insérée dans le Plan d'Adaptation au Changement Climatique pour le bassin Loire-Bretagne 2023.

Le président
du comité de bassin Loire-Bretagne

SIGNÉ

Thierry BURLLOT

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 13 décembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme LAMOUR Marguerite
	P	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme AUBERT Marie-Hélène	SIGNÉ	
	A	M. AUZEMERY Alain		
	P	Mme BARANGER Hélène	SIGNÉ	
	P	M. BARRY Philippe	SIGNÉ	
	P	M. BEAUDOIN David	SIGNÉ	
	A	Mme BEAUVAL Anne R. par M. François-Jacques CHENAIS	SIGNÉ	M. PUYRAZAT Michel M. RIGOULET-ROZE Fabrice
<i>matinée seulement</i>	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme BERNARD Nathalie		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS- DEBAT	SIGNÉ	
	A	Mme BERVAS Viviane		
	P	M. BLONDET Jacques	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BOCK François	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BODENES Jean-Michel	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	M. LE GAL Philippe
	P	M. BOIVENT Joseph		
Excusée	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
En présentiel	P	M. BONNEFOUS Nicolas	SIGNÉ	
	P	M. BORDEAU Bruno	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme BOUVET Françoise		
En présentiel	P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	M. GUSTIN Philippe
En présentiel	P	M. BROSSIER Jean-Claude	SIGNÉ	
	P	M. BRUGERE Didier	SIGNÉ	M. POINTEREAU Rémy M. RIGLET Jean-Luc
En présentiel	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. ROBINE Franck

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	Mme MEZIERE-FORTIN Marie
<i>Excusée</i>	A	Mme BUCCIO Fabienne		
<i>En présentiel</i>	P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. CARTIER Johnny	SIGNÉ	M. DUPUY Paul-Henry
	A	M. CASTANET Philippe R. par M. Xavier CANELLAS	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. CATHELIN Jean-Louis	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme CHALOT Marion		
	P	M. CHARPENTIER Arnaud	SIGNÉ	
	P	M. CHITO Christian	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	M. MERY Yoann M. GRELICHE Eric
<i>En présentiel</i>	P	M. COUTURIER Christian	SIGNÉ	
	P	Mme DARMENDRAIL Dominique	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	Mme GERARD Faustine
	A	M. DAVID Olivier R. par Mme Sandrine OLIVIER	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. DE BOISSIEU Bertrand	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	M. MASSON Rodolphe
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme DELATTRE Flavie	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme DELMOULY Véronique		
	A	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme Marie-Hélène GRAVIER	SIGNÉ	Mme BUCCIO Fabienne
<i>En présentiel</i>	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
	A	M. DOUCET Claude		
<i>Excusée</i>	A	Mme DUBOIS Marielle		
<i>Excusé</i>	A	M. DUPUY Paul-Henry		
	P	M. EL ARRASSE Abdelmajid	SIGNÉ	
	P	M. FAURIEL Olivier R/ M. GUILLERMIN Jean André	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme FELIX Irène	SIGNÉ	Mme BERNARD Nathalie
	P	Mme FENEON Stéphanie	SIGNÉ	
	A	M. FERRAND Emmanuel		
	A	M. FISSE Eric R. par Mme Pascale FERRY	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
	P	Mme FISSELIER Maëlle	SIGNÉ	Mme CHALOT Marion

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. FOUILLET Olivier	SIGNÉ	
	P	Mme FOURTUNE Marion	SIGNÉ	
	P	M. FRECHET Daniel	SIGNÉ	M. MURZI Lucien
	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	M. MARTINS Elmano
	P	Mme GARAND Annabelle	SIGNÉ	
	P	Mme GARCON Agnès	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme GERARD Barbara		
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
	P	Mme GERVES Valérie	SIGNÉ	
	A	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé	Connexion tardive mais PV à M. SOULABAILLE	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	P	Mme GOUACHE Florence	SIGNÉ	
	P	Mme GOUIN Véronique	SIGNÉ	
Excusé	A	M. GOUTX David R. par M. Hervé TREHEIN	SIGNÉ	Mme VINCE Agnès

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusé	A	M. GRELICHE Eric		
	A	Mme GRIVOTET Françoise		
	P	M. GUERET Jean-Pierre	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
Excusé	A	M. GUITTON Jean-Sébastien		
Excusé	A	M. GUSTIN Philippe		
	A	M. GUYON Didier		
	A	M. GUYOT Etienne R. par M. Sébastien GOUPIL	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. GUITTON Jean-Sébastien
	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HAUCHECORNE Bertrand	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HENRY Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HERILIER Marie-Jeanne	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. HERVE Pascal	SIGNÉ	Mme DELMOULY Véronique
	P	M. HUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme HUET Solange	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. JALLET Sébastien		
<i>En présentiel</i>	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	Mme PERTHUISOT Johanne Mme LAVAURE Anouk
<i>Excusée</i>	A	Mme KERBORIOU Edwige		
<i>Excusé</i>	A	M. LABROUSSE Mathieu		
<i>Excusée</i>	A	Mme LAMOUR Marguerite		
<i>Excusée</i>	A	Mme LAVAURE Anouk		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE CLAINCHE Jean-Claude	SIGNÉ	Mme GERARD Barbara
	P	M. LE COAT Robert	SIGNÉ	
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
	P	Mme LE FEUR Sandrine		M. LE GOFF Roger
<i>Excusé</i>	A	M. LE GAL Philippe		
<i>Excusé</i>	A	M. LE GOFF Roger		
<i>En présentiel</i>	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	Mme BOUVET Françoise
	A	M. LE NILIOT Philippe		
<i>Excusée</i>	A	Mme LE QUER Marie-Christine		
	P	Mme LE SAINT Florence	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. LEBAS Olivier		
<i>En présentiel</i>	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	Mme LE QUER Marie-Christine
	P	M. LEFRANC Hugues	SIGNÉ	
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
<i>Ne déjeune pas</i>	P	Mme LEGRAND Marion	SIGNÉ	
	P	M. LEIBREICH Johann	SIGNÉ	
	P	Mme LOUBIERE Delphine	SIGNÉ	
	P	M. LOUVET Thomas	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme MAHE Laurence		
	P	M. MARTIN Lionel	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. MARTINS Elmano		
	P	M. MARY Jean-François	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. MASSON Rodolphe		
	A	M. MATHIEU Sylvain		
<i>En présentiel</i>	P	Mme MATHYS Nicole	SIGNÉ	
	A	M. MENIER Jean-René	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Connexion à partir de 16h	P	M. MERY Yoann	SIGNÉ	
	A	Mme METAYER Béatrice	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		
	P	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	SIGNÉ	
	P	M. MILLIERAS Christophe	SIGNÉ	
	A	M. MOELO Didier		
	P	M. MOREAU GUY	SIGNÉ	
	P	M. MOREL Gilles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. MURZI Lucien		
En présentiel	P	M. NOGIER Fabien	SIGNÉ	
	A	Mme NOGUERA Elise R. par Mme Anne SERRE	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. ORFEUVRE Jean-Jacques	SIGNÉ	
	A	M. PAGESSE Pierre	SIGNÉ	
	P	M. PATEY Philippe	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. PAVILLON Jean-Paul	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. PERROCHON Serge		
<i>Excusée</i>	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
	A	Mme PEYSSELON Valérie		
<i>En présentiel</i>	P	M. PIERSON Jean-Paul	SIGNÉ	
	P	M. PIRIOU Jean-Yves	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	A	M. POINSSOT Christophe R. par M. Alain SAADA	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. POINTEREAU Rémy	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
	P	Mme POUPARD Marie-Claire	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. PUYRAZAT Michel		
<i>En présentiel</i>	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme Oriane LE PORT	SIGNÉ	M. VINCENT Patrick
<i>Excusé</i>	A	M. RIGLET Jean-Luc		
<i>Excusé</i>	A	M. RIGOLET-ROZE Fabrice		
<i>Excusé</i>	A	M. RIOL Pierre		
<i>Excusé</i>	A	M. ROBINE Franck		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	Mme ROCHER Isabelle	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. RONDEAU Joseph	SIGNÉ	
	P	Mme RONOT Corinne	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROUFFET-PINON Andrée	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	M. ROUSSEL Pierre	SIGNÉ	
	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	Mme DUBOIS Marielle Mme KERBORIOU Edwige
	A	Mme SEBIRE Laurena		
<i>Excusée</i>	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
<i>Excusé</i>	A	M. SERVANT Luc		
	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé
	A	M. STOUMBOFF Michel R. par Mme Laëtitia BOMPÉRIN	SIGNÉ	
	A	M. TRETOUT Olivier		
<i>Excusé</i>	A	M. UZENAT Simon		
	P	M. VACHELARD Jean-Luc	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. VALETTE Charles	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VALLEE Mickaël		
matinée seulement	P	M. VAURS Christophe	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. VENDROT Michel	SIGNÉ	
	P	M. VIAL Christophe	SIGNÉ	M. RIOL Pierre M. UZENAT Simon
Excusée	A	Mme VINCE Agnès		
	P	Mme VINCENT Marylise		
Excusé	A	M. VINCENT Patrick		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	

Présents : 115
Dont représentés : 15
Pouvoirs donnés : 32
Absents : 67

Quorum 1 / 2 de 178 = 89

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. DINGREMONT Benoît	
En présentiel	P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
En présentiel	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
	A	Mme MONNIER Véronique	

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mercredi 13 décembre 2023

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire Bretagne - Salle Sologne)

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. CHAPLAIS Samuel <i>Coordonnateur régional des Fédérations de Bretagne Basse-Normandie Pays de La Loire</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
En présentiel	P	M. FEUILLET Christian	SIGNÉ
En présentiel	P	M. LANGUMIER Antoine <i>Bureau d'études Ecodécision</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ